



**STRATEGIE NATIONALE DE LA 7<sup>E</sup> PHASE OPERATIONNELLE  
DU PROGRAMME DE MICROFINANCEMENTS DU FONDS  
POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL  
(2020 - 2024)**

# TOGO

## **RESSOURCES OP6 (2,576,923 US\$)**

<b>Fonds de base/core :</b>	<b>US\$ 500,000</b>
<b>Fonds STAR GEF7 :</b>	<b>US\$ 576,923</b>
<b>Ressources à mobiliser :</b>	<b>US\$ 1,500,000</b>

## Sommaire

Résumé exécutif.....	5
1. Contexte national .....	6
1.1. Historique du PMF/FEM au Togo .....	7
1.2. Possibilités de partenariat et de cofinancements .....	8
1.3. Leçons apprises et utilités pour les initiatives du PMF/FEM dans l'OP 7 .....	9
2. Niche du programme pays .....	10
2.1. Alignement avec les priorités nationales du FEM 7 .....	10
2.2. Stratégie de mise en œuvre du PMF/FEM OP 7 en lien avec les priorités nationales.....	11
2.3. Complémentarité et synergie.....	12
3. Cadre stratégique de OP 7 .....	14
3.1. Projets de portée nationale durant l'OP 7 .....	14
3.2. Stratégies d'octroi de subventions basées sur les paysages terrestres de l'OP 7 .....	15
3.2.1. Description des paysages.....	15
3.2.2. Perception des acteurs des paysages cibles de OP 7 .....	17
3.2.3. Initiatives stratégiques préconisées .....	20
3.2.4. Typologie des projets dans les paysages .....	20
3.2.5. Stratégie d'octroi des subventions.....	23
3.2.6. Synergie entre les différentes initiatives.....	23
3.2.7. Utilisation des ressources réservées aux projets hors paysages prioritaires .....	23
3.3. Grantmakers + .....	24
3.3.1. Plateforme de dialogue OSC-Gouvernement .....	24
3.3.2. Influence sur les politiques .....	24
3.3.3. Promotion de l'inclusion sociale .....	24
3.3.4. Plan de gestion des connaissances.....	25
3.3.5. Stratégie de communication .....	25
4. Cadre des résultats attendus .....	26
5. Plan de suivi & évaluation .....	30
6. Plan de mobilisation des ressources .....	31
6.1. Plan de mobilisation des ressources pour assurer la durabilité du PMF/FEM OP 7 au Togo. ....	31
6.2. Plan de développement de partenariats stratégiques .....	32
7. Plan de gestion des risques.....	33
7.1. Principaux risques .....	33
7.2. Suivi des risques.....	33
8. Approbation du Comité National de Pilotage .....	34
9. Annexe : la situation de référence des paysages .....	35

## Abréviations, sigles et acronymes

ADAPT :	Adaptation de l'Agriculture aux Changements Climatiques au Togo
AFD :	Agence Française pour le Développement
AGAIB :	Agences d'Appui aux Initiatives de Base
AGRISEF :	Accès des Agriculteurs aux Services Financiers
AJSEF :	Accès des Jeunes aux Services Financiers
AME :	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
APACs :	Aires et Patrimoines Autochtones et Communautaires
BAD :	Banque Africaine de Développement
BCEAO :	Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
BM :	Banque Mondiale
BTCI :	Banque Togolaise du Commerce et d'Industrie
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFLL :	Complexe Fluvio Lagunaire du Littoral
CNP :	Comité National de Pilotage
DREDDPN :	Direction Régionale de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature
FAIEJ :	Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FAO :	Food and Agriculture Organization
FFEM :	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FNFI :	Fonds National de la Finance Inclusive
FRA :	Global Forest Resources Assessment
GDT :	Gestion Durable des Terres
GEF :	Global Environment Facility
GIFS :	Gestion Intégrée de Fertilité des Sols
GIZ :	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ICAT :	Institut de Conseil et Appui Technique
ITRA :	Institut Togolais de Recherche Agronomique
KM :	Knowledge Management
MAPAH :	Ministère de l'Agriculture, de la Production Animale et Halieutique
MEDDPN :	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature
NSCT :	Nouvelle Société Cotonnière du Togo
OCB :	Organisation Communautaire à la Base
OIF :	Organisation Internationale de la Francophonie
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OP 6 :	Phase opérationnelle 6
OP 7 :	Phase opérationnelle 7
OSC :	Organisation de la Société Civile
PADAT :	Projet d'Appui au Développement Agricole au Togo
PARCC :	Protected Areas Resilient to Climate Change in West Africa
PASA :	Projet d'Appui au Secteur Agricole



PGICT : Projet de Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres  
PMF/FEM : Programme de Micro-Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial  
PNIASA : Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire.  
PNIERN : Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles  
PNR : Programme National du Reboisement  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
PRADEB : Programme d'Appui au Développement à la Base  
PRAPT : Projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo  
ProCIV : Programme Centre d'Innovation Verte pour le secteur Agroalimentaire  
ProDEG : Programme de bonne Gouvernance/Décentralisation  
ProDRA : Programme de Développement Rural y Compris l'Agriculture  
ProFOPEJ : Programme de Formation Professionnelle et l'Emploi des Jeunes  
ProMONO : Projet des aires protégées transfrontalières du Mono  
ProREDD : Programme de Réduction des Emissions liées à la Dégradation et à la Déforestation  
PTF : Partenaire Technique et Financier  
PUDC : Programme d'Urgence de Développement Communautaire  
PURISE : Projet d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures et des Services Electriques  
QUIBB : Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être  
REDD+ : Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation des forêts  
RESOKA : Réseau des ONG de Kara  
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat  
RIV : Reboisement Villageois Individuel  
SCAPE : Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi  
SEPL : Socio-Ecological Production Landscape  
SRI : Système de Riziculture Intensive  
TCNCC : Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques  
UE : Union Européenne  
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine  
UNDAF : United Nations Development Assistance Framework  
UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization  
UPROMA : Unité de Production du Matériel Agricole  
UTB : Union Togolaise de Banque

## Résumé exécutif

Au terme d'un processus participatif et inclusif, trois paysages ont été identifiés comme paysages de production socio-écologique pour la stratégie pays de la sixième phase opérationnelle (OP6). Il s'agit de la *Cuesta de Bombouaka*, dans la Région des Savanes, du *Bassin versant de la rivière Kara*, dans la Région de la Kara, et du *Complexe fluvio-lagunaire du littoral*, dans la Région Maritime. Ces trois paysages sont reconduits au titre de la septième phase opérationnelle (OP7), car répondant aux multiples critères de sélection des paysages du PMF/FEM pour cette phase.

Ils représentent une superficie totale de 5640,22 Km<sup>2</sup> pour une population de plus de 2 600 000 habitants, répartis dans 13 préfectures et 36 communes. Ils sont caractérisés des taux élevés de populations rurales (+80%) avec pour principales activités l'agriculture, l'élevage, la pêche, la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

Les trois paysages concentrent de fortes diversités socioculturelles, économiques et écologiques et un fort potentiel écotouristique. Les richesses naturelles et la variété des systèmes agricoles, des hydrosystèmes, des sols, des pâturages, auxquels il faut ajouter une grande richesse culturelle propice au tourisme, constituent une base solide pour un développement socioéconomique harmonieux. Toutefois, ces paysages font face à des défis environnementaux majeurs que sont la dégradation des écosystèmes et des habitats naturels, la dégradation des sols et la vulnérabilité des populations aux effets des changements climatiques. Les moyens de subsistance sont insuffisants, couplés d'une faible autonomisation de la femme, du taux élevé de sous-emploi des jeunes, des problèmes de santé (paludisme, méningite, etc.) et de la faible capacité de conservation et de transformation des produits agricoles.

La stratégie nationale de la 7<sup>e</sup> phase opérationnelle du PMF/FEM vise à transformer les paysages retenus en "paysages de production socio-écologiques en plein essor où les communautés locales sont activement impliquées dans la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles, pour augmenter la production, la restauration de la biodiversité, la création de richesse et le maintien des services écosystémiques". Les initiatives stratégiques couvrent la conservation des habitats naturels et semi-naturels et des services écosystémiques dans les trois paysages retenus (habitats fauniques, zones d'agro-biodiversité), la mise en œuvre des pratiques agricoles et pastorales durables, privilégiant les pratiques traditionnelles de production et l'adoption de nouvelles technologies, le développement et le renforcement des moyens de subsistance et du bien-être des groupes sociaux ciblés (femmes, jeunes et personnes vivant avec un handicap). Une attention sera accordée au renforcement du cadre politique et des capacités des acteurs, pour assurer une efficacité organisationnelle et opérationnelle, à travers des actions de développement des connaissances et de facilitation des plateformes de dialogues communautés-OSC-pouvoirs publics.

La stratégie OP7 du Togo propose, par ailleurs, des mesures concrètes et appropriées, à travers des projets communautaires multifocaux, qui vont être élaborés et exécutés, dans les paysages retenus, par des organisations de la société civile, dont au moins 30% est dirigée par une femme et/ou un jeune, en partenariat avec les populations, les services étatiques, les collectivités locales, les institutions de recherche et les autres partenaires techniques et financiers. Enfin, un mécanisme de suivi-évaluation à trois niveaux (national, paysage, local) permettra d'améliorer la gestion globale du programme et d'en rehausser les résultats, tandis que le plan de communication veillera à favoriser les échanges et la collaboration entre les principales parties prenantes, aussi bien dans les paysages qu'au niveau national.

## 1. Contexte national

Le Togo est un pays de l'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 56 600 Km<sup>2</sup> avec une population estimée à 7,6 millions d'habitants en 2016, composée à 60 % de jeunes de moins de 25 ans et à 51,4 % de femmes<sup>1</sup>.

Sur le plan économique, les différentes politiques de développement (DSRP, SCAPE) ont permis d'améliorer les performances macroéconomiques du pays sur la période 2008-2017. Toutefois, des difficultés pour résorber le déficit extérieur et pour relever substantiellement le niveau de vie de la population subsistent. Une croissance régulière du PIB réel de 5,0% en moyenne annuelle est notée sur la période 2013-2017. La contribution du secteur primaire à cette croissance est de 5,5%. Cette contribution atteste de l'importance de ce secteur dans l'économie nationale. En effet, l'économie togolaise est dominée par le secteur informel et l'agriculture, qui représente 41 % du produit intérieur brut<sup>10</sup> et se caractérise par une productivité et une compétitivité faibles et par la pauvreté endémique des agriculteurs (72,6 % en 2015)<sup>2</sup>.

Sur le plan social, l'enquête QUIBB (2015) révèle que l'incidence de pauvreté est passée de 58,7% en 2011 à 55,1% en 2015. La pauvreté touche 68,7 % de la population rurale et 37,9 % de la population urbaine. Les ménages dirigés par des femmes sont les plus pauvres (57,5 %) en raison des obstacles socioculturels et des structures patriarcales qui empêchent les femmes d'accéder à l'éducation, au capital, à la propriété foncière et à la prise de décisions

L'emploi a progressé comme l'atteste la réduction du chômage de 3,1 points de pourcentage, passant de 6,5% en 2011 à 3,4% en 2015. Mais le taux de sous-emploi demeure élevé et en hausse, passant de 22,8% en 2011 à 25,8% en 2015. L'accès aux services de base reste dans l'ensemble faible avec quelques améliorations. La proportion des ménages utilisant l'électricité comme principal mode d'éclairage est passée de 39,2% en 2011 à 48,3%.

Sur le plan environnemental, le Togo fait face à de nombreux défis dont les principaux sont : la déforestation, dont le taux est de 3,5% (FRA, 2015), le déboisement et la dégradation de la couverture végétale, la dégradation des terres et la perte de la fertilité, la dégradation des aires protégées, l'envasement des cours d'eau et de la lagune, la contamination et dégradation de la qualité des eaux douce, la dégradation des ressources du littoral, les pollutions de toute sorte, l'érosion côtière, la recrudescence des catastrophes naturelles telles que les inondations et les sécheresses et, les changements climatiques. Ces défis ont des incidences sur la capacité de résilience des populations qui en subissent les impacts négatifs.

Il faut ajouter aussi l'exploitation de la biomasse énergétique qui accentue la dégradation des ressources forestières. En effet, environ 90,6 % des ménages utilisent le bois-énergie comme principale source d'énergie domestique, et l'approvisionnement se fait dans les forêts naturelles avec des techniques rudimentaires<sup>3</sup> de transformation. L'agriculture, qui emploie plus de 65 % de la main-d'œuvre (53,3 % de femmes), est en majeure partie tributaire de la pluie et fait appel à la technique du brûlis, ce qui menace la viabilité des ressources forestières, accroît la vulnérabilité de la population aux catastrophes naturelles et nuit au développement économique<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Plan National de Développement (2018-2022)

<sup>2</sup> INSEED, Profil de la pauvreté (2015)

<sup>3</sup> Programme national de reboisement (2017)

<sup>4</sup> Troisième Communication nationale du Togo sur les changements climatiques (2015)

Prenant en compte le fort taux de déforestation et de dégradation des forêts dans le pays, le Plan National de Développement<sup>5</sup> dans son axe stratégique 3, a défini des objectifs stratégiques pour la gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit, entre autres, de : (i) maintenir les services environnementaux des écosystèmes et préserver la biodiversité, (ii) assurer la gestion durable des terres, (iii) lutter contre les changements climatiques, (iv) assurer la gestion efficace des catastrophes, (v) assurer la gestion durable de la zone côtière, (vi) assurer la gestion durable du cadre de vie, (vii) assurer la gestion de l'environnement et la transition vers l'économie verte. Pour atteindre ces objectifs, des actions sont menées par le gouvernement dans le but de (i) réduire la pression anthropique sur les ressources forestières, (ii) sécuriser davantage le domaine forestier de l'Etat, impliquant équitablement les hommes et les femmes, (iii) promouvoir les bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques, de gestion durable des terres, des forêts et de l'eau, (iv) faire du développement rural une priorité qui intègre l'agriculture, la sylviculture et l'élevage, et (v) conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Les interventions des partenaires qui accompagnent le Togo sur les enjeux environnementaux, dont le FEM et le PMF/FEM, s'inscriront dorénavant dans la logique des principales orientations du PND. Le Programme de Microfinancements du FEM, qui a démarré ses activités dans le pays en décembre 2008, au cours de la quatrième phase opérationnelle du programme, a bouclé sa 6<sup>e</sup> phase opérationnelle en 2018. Afin de lancer les activités de la 7<sup>e</sup> phase opérationnelle qui couvrira les 4 prochaines années, il est fondamental de procéder à l'actualisation du cadre stratégique d'intervention du programme. L'élaboration de ce cadre stratégique prend en compte les orientations générales du PMF/FEM, les acquis et leçons apprises de la phase précédente et les grandes orientations nationales en matière de gestion durable de l'environnement, de lutte contre les changements climatique et de renforcement de la résilience des populations pauvres et vulnérables. Elle s'appuie sur un processus participatif et inclusif, impliquant toutes les parties prenantes à toutes les étapes, principalement le choix des zones d'intervention et des initiatives stratégiques, ainsi que la validation du document de stratégie.

### 1.1. Historique du PMF/FEM au Togo

Créé en 1992 pour soutenir les pays en développement dans leurs efforts de lutte contre la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement, le PMF/FEM est un mécanisme financier exclusivement destiné aux organisations de la société civile. Il est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial, mis en œuvre par le PNUD et exécuté par l'UNOPS. Il vise à améliorer les conditions de vie des populations, aux moyens de la production de biens publics mondiaux tels que définis dans les grandes conventions internationales.

Au Togo, le programme a démarré en 2008, au cours de sa quatrième phase opérationnelle (2006-2010). Chaque année, il appuie et accompagne les organisations de la société civile et les communautés pauvres et vulnérables dans leurs efforts de conservation, de restauration et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Jusqu'en décembre 2019, le programme a financé, en 10 rounds, 104 projets, dont 100 initiatives communautaires et plusieurs ateliers nationaux, pour un montant total de 2,952,875 USD.

Pour sa 6<sup>e</sup> phase opérationnelle (2014-2018), la principale innovation adoptée par le PMF/FEM est l'approche paysage, pour mieux intégrer les dimensions « conservation » et « développement humain » à la planification et l'utilisation des territoires, et renforcer les impacts des interventions.

---

<sup>5</sup> Plan National de Développement (2018-2022)

Ainsi, au terme d'un processus de consultation des acteurs et partenaires, 3 paysages prioritaires ont été retenus. Il s'agit de la Cuesta de Bombouaka (Région des Savanes), du bassin de la rivière Kara (Région de la Kara) et du complexe fluvio-lagunaire du littoral (Région Maritime).

Depuis son démarrage au Togo, les appuis et accompagnements du PMF/FEM ont permis, entre autres, de :

- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles de plus de 300 organisations de la société civile ;
- Renforcer la résilience de plus de 200 communautés rurales, en mettant à leur disposition des connaissances et des moyens pour gérer leurs ressources naturelles et améliorer leurs conditions de vie ;
- Sécuriser plus de 17000 ha de forêts communautaires/sacrées, par leur délimitation, leur bornage - parfois leur clôture- leur surveillance contre les feux de végétation et leur valorisation ;
- Electrifier plus de 200 ménages par l'énergie solaire ;
- Appuyer la construction et l'équipement d'un laboratoire pour l'évaluation, la production et la vulgarisation de bio-insecticides à base de champignons ;
- Appuyer la construction d'un centre de semences forestières ;
- Collecter et recycler, plus de 2500 tonnes de déchets ménagers, plastiques et d'équipements électriques et électroniques ;
- Contribuer à la restauration progressive de plus de 5 000 ha de terres agricoles ;
- Appuyer la création d'un arboretum, pour la conservation et la production de semences de plus de 48 espèces de grandes valeurs économiques et thérapeutiques, menacées de disparition ;
- Contribuer à la conservation et la protection de plusieurs espèces végétales et animales menacées de disparition, dont l'hippopotame et le *Phyllanthus rouxii* (espèce végétale endémique au Togo).

Aussi, quatre organisations de la société civile togolaise, appuyées et accompagnées par le PMF/FEM, sont-elles lauréates à des prix internationaux. Il s'agit du Prix Equateur, en 2012 et 2014, du Prix du Forum international francophone jeunesse et emplois vert (FIJEV) 2018, du Prix Jeunesse de la Francophonie 2018 et du Prix Energy Globe 2018.

Le modèle de l'approche paysage à l'échelle nationale est adopté et répliqué dans le cadre de l'exécution de projets nationaux tels que le projet d'investissement dans la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA) de la Banque Mondiale, le projet de Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT) de la GIZ, et le projet *Forest Farm Facility* de la FAO.

## 1.2. Possibilités de partenariat et de cofinancements

Les initiatives entreprises lors de la sixième phase opérationnelle, pour la synergie entre le PMF/FEM et les projets/programmes en cours d'exécution dans les domaines de gestion des ressources naturelles, de protection de l'environnement et de développement communautaire, vont être poursuivies et renforcées. La synergie envisagée vise les institutions et programmes nationaux ainsi que les partenaires techniques et financiers intervenant au Togo.

- **Sur le plan interne, les démarches vont cibler, prioritairement :**
  - o les institutions clés de l'Etat : Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Protection de la Nature ; Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de Production Halieutique ; Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération ; Ministère de

l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales ; Ministère des Mines et de l'Énergie ; Ministère du Développement à la Base ; Agence Nationale de Gestion de l'Environnement ; Fonds National de Développement Forestier ; universités et centres de recherche ; etc.

- les programmes/projets en cours d'exécution et futurs, dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau et de la pauvreté : PNR, PNIANSAN, FFF-FAO, WACA, PNPR, PALCC, REDD+, etc.;
- les entreprises/sociétés publiques et privées et les établissements financiers nationaux, dont la NSPT, la Brasserie du Togo, les Sociétés de production de ciment, les banques nationales, les institutions de microfinance, etc.

- **Sur le plan externe, les démarches vont cibler :**

- les ambassades et représentations diplomatiques au Togo ;
- les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, telles que : le Système des Nations Unies, la délégation de l'Union Européenne, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Groupe de l'Agence Française de Développement, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la GIZ, l'AFD, Corps de la Paix, la CEDEAO, l'UEMOA, l'UICN, SELF-HELP, WWF, les agences gouvernementales, les Fondations et les entreprises publiques et privées étrangères, ainsi que les mécanismes financiers spécifiques prévus par les différents Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) ;
- le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) ;
- le 11<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement.

### **1.3. Leçons apprises et utilités pour les initiatives du PMF/FEM dans l'OP 7**

L'analyse des réalisations des phases précédentes du PMF/FEM permet de dégager les leçons suivantes :

- les thématiques abordées concordent avec les priorités nationales et contribuent à relever les défis environnementaux ;
- les subventions favorisent le renforcement des capacités des OSC, les échanges et les liens entre les acteurs et les opportunités de recherche-action-développement ;
- le grand nombre et la dispersion géographique des projets rendent difficiles le suivi, l'évaluation et la capitalisation, et ne favorisent pas un fort impact des actions, ainsi que des synergies fortes ;
- les communautés locales ne s'approprient pas suffisamment les acquis des projets dont elles sont bénéficiaires, du fait de l'inefficacité de nombre de mécanismes de durabilité mis en place ;
- le reboisement des parcelles, la restauration des terres et/ou la mise en défens communautaires sur une superficie supérieure à 5 ha n'apportent pas de résultats satisfaisants, compte tenu de la faible capacité organisationnelle et logistique des acteurs à la base ;
- les projets centrés sur la restauration écologique, le reboisement (forêts naturelles, mangroves) dans le complexe fluvio-lagunaire du littoral, pour être efficaces, devraient être portés par des consortiums d'ONG/OCB, avec l'appui technique et scientifique d'une institution de recherche ;
- les projets multifocaux (entreprenariat rural, énergie renouvelable et innovations agroécologiques, concept de villes durables) portés par les femmes et les jeunes devraient être prioritaires pour renforcer la résilience sociale de ces groupes vulnérables ;

- la faible maîtrise/utilisation des outils de collecte, de traitement et de conservation des données, ainsi que la faible capacité technique de certaines organisations partenaires ne facilitent pas la gestion et le partage des connaissances ;
- le manque de plateformes fonctionnelles de dialogue entre les différents acteurs, intervenant dans le secteur de l'environnement ne favorise pas la synergie d'action sur le terrain.

Ces enseignements sont pris en compte dans la définition des orientations stratégiques du PMF/FEM, au cours de sa 7<sup>e</sup> phase opérationnelle. Tout en œuvrant pour la valorisation des acquis des phases précédentes, au cours de la 7<sup>e</sup> phase, des mesures appropriées seront prises pour faire face, efficacement, aux contraintes qui limitent les impacts attendus.

## **2. Niche du programme pays**

La mise en œuvre du PMF/FEM au Togo sera guidée par les priorités nationales ainsi que par les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) auxquels le pays est parti (Tableau 2), les cadres de planification nationale, incluant les politiques, les stratégies, les plans et les programmes adoptés pour la gestion des ressources naturelles, la protection de l'environnement et le développement durable.

### **2.1. Alignement avec les priorités nationales du FEM 7**

Face aux nombreux défis de gestion des ressources naturelles, de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques, les actions à entreprendre par le PMF/FEM au cours de sa 7<sup>e</sup> phase, vont contribuer à :

- réduire la dégradation des écosystèmes et favoriser la conservation de la biodiversité ;
- freiner la dégradation et l'érosion des sols à travers la vulgarisation des bonnes pratiques d'utilisation durable des sols et des terres ;
- développer les capacités d'adaptation et d'atténuation aux effets des changements climatiques ;
- renforcer les capacités organisationnelles et fonctionnelles des organisations de la société civile et des communautés à la base ;
- faciliter le dialogue national sur l'environnement et le développement durable ;
- renforcer la résilience économique et sociale des communautés à la base.

Ces actions cadrent avec les priorités nationales définies pour le FEM 7, à savoir : la mise à l'échelle des bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres, la réduction de la vulnérabilité des communautés et l'atténuation des changements climatiques, et l'efficacité dans la gestion des éléments de fragilisation des habitats naturels et de la biodiversité. Elles contribueront également à la réalisation des objectifs des AME dont le pays est parti, ainsi que celle du Plan National de Développement.

Tableau 1 : Liste des conventions pertinentes et plans ou programmes nationaux/régionaux

PRINCIPAUX ACCORDS MULTILATERAUX ET DOCUMENTS D'ORIENTATION ET DE PLANIFICATION	DATE RATIFICATION / ADOPTION
Convention sur la Diversité Biologique	4 Octobre 1995
Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	Mars 1995
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification	Octobre 1995
Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants	24 Juillet 2004
Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine	Juillet 1995
Convention sur le Commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction	23 Octobre 1978
Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du	20 Juin 1984
Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	24 Octobre 1979
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Février 1991
Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	Juillet 2004
Politique Nationale de l'Environnement	Décembre 1998
Politique Nationale de l'Eau	Août 2010
Politique forestière	Mai 2011
Plan National d'Action pour l'Environnement	Juin 2001
Plan d'Action Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques	Décembre 2008
Plan d'Action Forester National	Mai 2011
Plan d'Actions National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement	Mai 2011
Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification	Décembre 2001
Programme National d'Action Décentralisée de gestion de l'Environnement	Septembre 2001
Programme National de Gestion de l'Environnement	Juin 2008
Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire	2010
Programme National de Reboisement	2011
Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources	Mai 2011
Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi	2013
Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques	2015
Premier Rapport Biennal National sur les Changements Climatiques	2018
Plan National de Développement	2018

## 2.2. Stratégie de mise en œuvre du PMF/FEM en lien avec les priorités nationales

Au cours de sa 7<sup>e</sup> phase opérationnelle, le PMF/FEM se focalisera sur la contribution des microprojets à l'atteinte des priorités nationales pour la mise en œuvre du FEM 7. Pour ce faire, il sera procédé à la vulgarisation des dites priorités auprès des communautés et des organisations de la société civile. Au niveau national, des ateliers et colloques, réunissant OSC, institutions de recherche, gouvernement et PTF seront initiés pour des échanges sur les actions en cours, afin de renforcer la synergie nécessaire à l'atteinte des priorités nationales et des objectifs des AME. Le PMF/FEM facilitera la création des réseaux thématiques d'ONG et les appuiera dans l'organisation des conférences sur les questions des changements climatiques, notamment les recommandations de la COP 21. Le développement et la capitalisation des connaissances sur les capacités de résilience des écosystèmes seront appuyés.

### 2.3. Complémentarité et synergie

Sur la base de leurs objectifs, de la localisation des interventions et des parties prenantes, il existe un fort potentiel de complémentarité et de synergie avec d'autres programmes et projets financés par le gouvernement, le PNUD/Système des Nations Unies, le FEM et d'autres partenaires techniques et financiers, tels que : AFD, GIZ, UE, UNESCO, UEMOA, etc. (Tableau 3).

Les programmes et projets en cours d'exécution ou d'élaboration pouvant être en synergie avec le PMF/FEM Togo sont, entre autres :

- les projets exécutés dans le cadre des financements du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI);
- le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) ;
- le projet de quatrième communication nationale sur les changements climatiques ;
- le programme National de reboisement ;
- le Mécanisme Incitatif de Financement Agricole (MIFA) ;
- le Projet National de Promotion de l'Entrepreneuriat rural (PNPR) ;
- le Projet d'Appui à Lutte contre les Changements Climatiques (PALCC) ;
- Projet d'investissement de résilience des zones côtières d'Afrique de l'Ouest (WACA) ;
- Programme de Formation Professionnelle et l'Emploi des Jeunes ;
- Programme Centre d'Innovation Verte pour le secteur Agroalimentaire ;
- Programme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts.

Ces programmes/projets sont retenus en raison de leurs dimensions environnementale, sociale et de renforcement de capacités.

Tableau 2 : Contribution du PMF/FEM aux priorités nationales/résultats collectifs du FEM 7

Initiatives stratégiques OP 7 du PMF/FEM	Priorités nationales pour OP7	Complémentarité du programme de pays avec le FEM, le PNUD et d'autres projets et programmes
<b>Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés</b>	1) Améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées par le biais des APACs et d'une gouvernance partagée avec le secteur privé et le gouvernement 2) Améliorer les pratiques et les approches communautaires favorables à la conservation de la biodiversité, y compris la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) 3) Renforcer les actions communautaires en faveur de la protection des espèces menacées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'investissement de résilience des zones côtières d'Afrique de l'Ouest (WACA)</li> <li>- Programme National de Reboisement</li> <li>- Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN)</li> <li>- Programme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts (REDD+)</li> <li>- ECOVILLAGES</li> <li>- Projet de renforcement de la résilience des communautés et des écosystèmes vulnérables face aux impacts du changement climatique dans le bassin du Mono-Togo</li> <li>- Projet intégré de restauration et de gestion durable des terres dégradées dans les zones arides des régions Savanes Kara au Togo</li> <li>- Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV)</li> </ul>

<b>Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, PEID, etc.).</li> <li>2) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence</li> <li>3) Eliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'investissement de résilience des zones côtières d'Afrique de l'Ouest (WACA)</li> <li>- Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN)</li> <li>- Projet National de Promotion de l'Entrepreneuriat rural (PNPR)</li> <li>- ECOVILLAGES</li> <li>- Projet de renforcement de la résilience des communautés et des écosystèmes vulnérables face aux impacts du changement climatique dans le bassin du Mono-Togo</li> <li>- Projet intégré de restauration et de gestion durable des terres dégradées dans les zones arides des régions Savanes Kara au Togo</li> <li>- Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV)</li> </ul>
<b>Co-avantages de l'accès aux sources d'énergie émettant peu de carbone</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des CDN</li> <li>2) Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance.</li> <li>3) Promouvoir les besoins en services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'Appui à Lutte contre les Changements Climatiques (PALCC)</li> <li>- Projet d'investissement de résilience des zones côtières d'Afrique de l'Ouest (WACA)</li> <li>- ECOVILLAGES</li> <li>- Projet de mise en œuvre des CDN avec le NDC Programme</li> <li>- Promotion des solutions innovantes (Country Accelerator Lab)</li> <li>- Programme National de Plateformes Multifonctionnelles</li> <li>- Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV)</li> </ul>
<b>Coalitions locales et mondiales de substances chimiques</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Promouvoir la gestion des déchets plastiques et solides et l'économie circulaire</li> <li>2) Réduire/supprimer l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture</li> <li>3) Renforcer les coalitions locales et mondiales sur la gestion des produits chimiques, des déchets et du mercure</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau national IPEN</li> <li>- Initiative économique verte : seconde vie des déchets plastiques</li> <li>- Promotion des solutions innovantes (Country Accelerator Lab)</li> <li>- Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV)</li> </ul>
<b>Catalyser des solutions urbaines durables</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Renforcement des capacités de promotion de solutions communautaires, socialement inclusives et intégrées pour faire face à un développement urbain à faibles émissions et résilient.</li> <li>2) Démonstration de solutions/approches urbaines innovantes et socialement inclusives (y compris la gestion des déchets et des produits chimiques, l'énergie, les transports, la protection des bassins versants, les services écosystémiques et la biodiversité).</li> <li>3) Mettre en œuvre une approche de partenariat public-privé pour un accès à l'énergie à faible émission de carbone pour les communautés urbaines marginalisées.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de mise en œuvre des CDN avec le NDC Programme</li> <li>- Projet d'Appui à Lutte contre les Changements Climatiques (PALCC)</li> <li>- Promotion des solutions innovantes (Country Accelerator Lab)</li> </ul>

<b>Plateformes de dialogue OSC-Gouvernement</b>	Promouvoir/renforcer les voix et la participation communautaire aux politiques mondiales et nationales, à l'élaboration de stratégies liées à l'environnement mondial et aux questions de développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plate-forme des organisations de la société civile pour le suivi des ODD</li> <li>- Programme Youth Connect Togo</li> </ul>
---	--	--

### 3. Cadre stratégique de OP 7

#### 3.1. Projets de portée nationale durant l'OP 7

Les projets de portée nationale pourront cibler le développement et la gestion des connaissances ainsi que l'appui au renforcement des capacités organisationnelles des acteurs, dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

Pour le développement et la gestion des connaissances, les initiatives stratégiques identifiées sont :

- la promotion et valorisation du potentiel écotouristique local ;
- l'élaboration et la diffusion des supports de communication sur les acquis des interventions du PMF/FEM et sur les AME, la vulnérabilité et la résilience des écosystèmes forestiers et des communautés rurales face aux changements climatiques ;
- l'élaboration de guides et manuels de bonnes pratiques sur la gestion locale de l'environnement avec les différentes études de cas ;
- la gestion durable des produits chimiques sur les périmètres maraîchers.

Pour le renforcement des capacités en gestion durable de l'environnement, les initiatives stratégiques identifiées incluent :

- l'organisation de dialogue sur les politiques et cadre de gestion des ressources naturelles et de lutte contre les changements climatiques ;
- le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et opérationnelles des réseaux et plateformes des OSC ;
- l'organisation de forum des OSC pour le partage d'expériences et de connaissances sur les initiatives novatrices de gestion des ressources naturelles et de l'environnement ;
- la production, la gestion et la vulgarisation des connaissances.

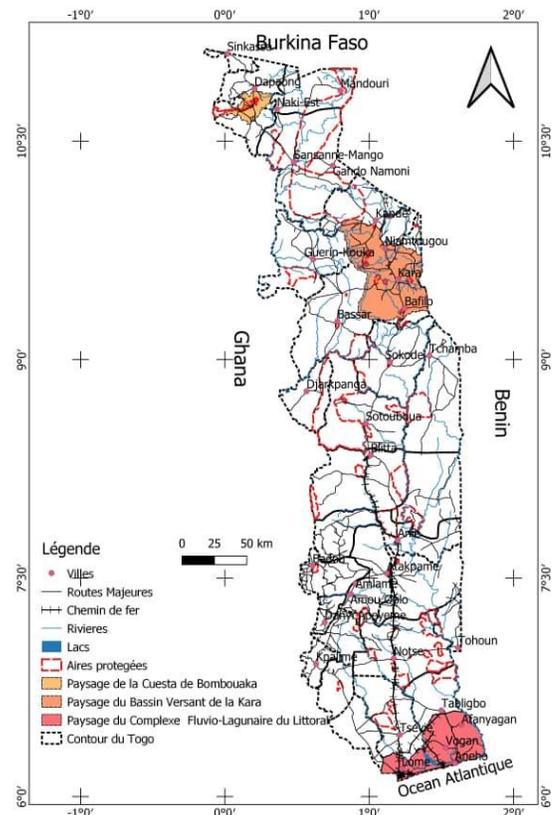
### 3.2. Stratégies d'octroi de subventions basées sur les paysages terrestres de l'OP 7

#### 3.2.1. Description des paysages

Les paysages retenus sont la *Cuesta de Bombouaka*, dans la Région des Savanes, le *Bassin versant de la rivière Kara*, dans la Région de la Kara, et le *Complexe fluvio-lagunaire du littoral*, dans la Région Maritime. Ensemble, ces paysages représentent une superficie totale de 5640,22 Km<sup>2</sup> pour une population totale de plus de 2 600 000 habitants. Ces paysages couvrent des zones rurales et urbaines. La population dans les trois paysages est majoritairement rurale (+80%) avec pour principales activités économiques l'agriculture, l'élevage, la pêche ainsi que la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Le patrimoine culturel et immatériel comprend les langues locales, les fêtes traditionnelles, les rites initiatiques et de nombreux sites sacrés. Les infrastructures socioéconomiques incluent les marchés, les institutions de microfinance, les banques, les écoles, les hôpitaux et centres de santé concentrés surtout dans les centres urbains.

Le paysage de la **Cuesta de Bombouaka**, est une cuvette de 447,78 km<sup>2</sup>, comprise entre les plateaux de Bombouaka et de Dapaong (de 345 à 520 m), avec des sols de types argileux dans les dépressions et peu évolués sur les versants des plateaux. Le climat de type tropical soudanien est à deux saisons fortement contrastées. La température moyenne est de 22°C et la pluviométrie annuelle est de 1100 mm.

Le paysage fait partie du bassin de la Volta blanche drainée par le Kologona. Plusieurs mares temporaires et permanentes forment un complexe de zones humides dans le paysage. Les écosystèmes végétaux incluent des savanes dominées par les légumineuses et les combretaceae (*Terminalia spp*, *Acacia spp.*, *Anogeissus leiocarpus*, *Combretum glutinosum*, *Entada africana*, *Sterculia setigera*, etc), des galeries forestières et les parcs agroforestiers à *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, *Mangifera indica*, *Anacardium occidentale*, des bosquets sacrés et quelques plantations d'essences introduites comme le *Tectona grandis*, l'*Eucalyptus spp*, le *Senna siamea*, etc. Les scénarios développés lors de la Troisième Communication Nationale (TCN) sur les Changements Climatiques montrent que le paysage de la Cuesta de Bombouaka sera affecté par une augmentation des températures (préfectures de Tône, Tandjouaré et Kpendjal) allant de 0,718 à l'horizon 2025 jusqu'à 1,041°C à l'horizon 2100. Ce qui affectera le potentiel hydrique prévu par les scénarios climatiques, le rendement des principales cultures vivrières (sorgho, maïs, mil, riz) et de rente (coton) ; de même que la pêche et l'élevage par le manque d'eau et de fourrage.



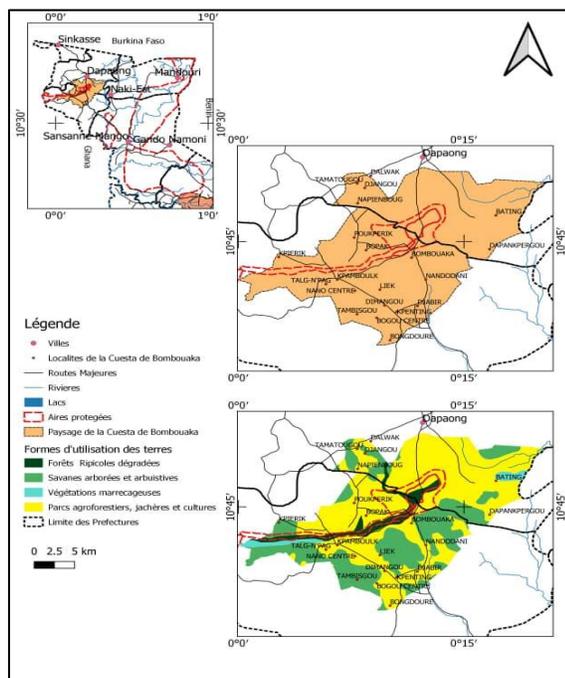


Figure 2. Localisation géographique du paysage de la Cuesta de Bombouaka

**Le bassin versant de la rivière Kara** est un sous-bassin de l’Oti. Il s’étend sur 3116,68 Km<sup>2</sup>. Le climat est de type tropical soudanien avec deux saisons. La pluviométrie atteint 1320 mm/an alors que la température moyenne annuelle est estimée à 27,3 °C. Le bassin regorge des couvertures sédimentaires et épimétamorphiques incluant les grès la série du Buem, les schistes et quartzites de l’Atakorien. Les principaux types de sols sont : les sols peu évolués, les sols ferrallitiques lessivés et fortement indurés, les sols ferrugineux tropicaux à concrétions et les sols à caractère vertique dans les dépressions et les bas-fonds. Les plateaux et certaines parties de la plaine sont parsemés de cuirasses latéritiques, des oxydes de fer, traduisant la dégradation des sols. Outre la

rivière Kara et ses affluents, on note la présence sur l’ensemble du bassin des marres et des étangs. La végétation comprend des îlots de forêts sèches, les forêts claires, les forêts galeries et des savanes soudanaises à dominance de *Burkea africana*, *Erythrophleum africanum*, *Khaya sénégalsensis*, *Anogeissus leiocarpa*, *Entada africana*, *Gardenia sp.*, *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, *Terminalia*, et *Combretum* (Brunel, 1986). Le bassin est également marqué par des agrosystèmes représentés par les parcs agroforestiers à karité, néré et baobab ainsi que les palmeraies sub-naturelles. Les reliques de végétation naturelle constituent l’habitat d’une faune sauvage aussi diversifiée mais en pleine régression à cause des activités de chasse. Pour la conservation de la biodiversité il y existe de petites aires protégées : les parcs de Sarakawa et de Djamdè, la forêt classée de Sirka, etc.

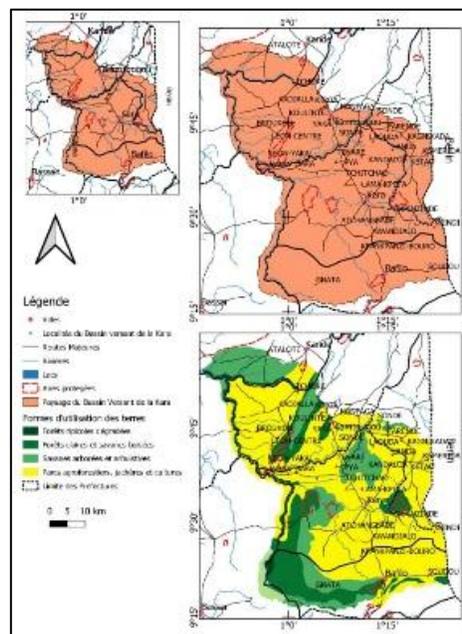


Figure 3. Localisation du paysage du bassin versant de la rivière Kara

**Le Complexe fluviolagunaire du littoral**, d’une superficie de 2075,76 Km<sup>2</sup>, peut être structuré en trois unités géomorphologiques à savoir : le cordon littoral, la dépression inondable et le plateau de terre de barre. Les sols sont constitués de dépôts fluviolagunaires et maritimes récents, de texture sableuse à argileuse. Le climat est de type subéquatorial à quatre saisons, avec moins de 1000 mm/an et une température moyenne de 24,6°C. La faible pluviométrie est liée à l’anomalie climatique du sud-Togo qui s’explique par la configuration de la côte togolaise par rapport à l’orientation sud-ouest de la mousson. Les principaux cours d’eau (Mono,

Haho et Zio) et les rivières secondaires (Boko et Gbaga) alimentent trois importants plans d'eau lagunaires (le Lac Togo, le Lac Boko et la Lagune d'Aného). Sur le plan phytogéographique, le paysage est inclus dans la zone écologique V de Ern (1979). De nombreux îlots de forêts semi-décidues (Kokou, 1998) y sont disséminés. On note aussi les mangroves et formations associées (Afidégnon, 1999) caractérisées par *Rhizophora racemosa*, *Avicennia germinans*, *Pterocarpus santalinoides*, *Drepanocarpus lunatus*, *Dalbergia ecastaphyllum*, *Mimosa pigra*. Dans ces zones humides, se distinguent aussi des prairies et pelouses marécageuses ainsi que des hydrophytes sur les plans d'eau. Les formations anthropiques sont constituées de cocoteraies, de palmeraies et des champs de cultures annuelles ou bisannuelles (maïs, manioc, etc.). La faune est toute aussi diversifiée et marquée par la présence d'oiseaux migrateurs dans les zones humides, de tortues migratrices fréquentes sur les côtes togolaises, et des crocodiles, des hippopotames et des lamantins, dans les marres et lacs.

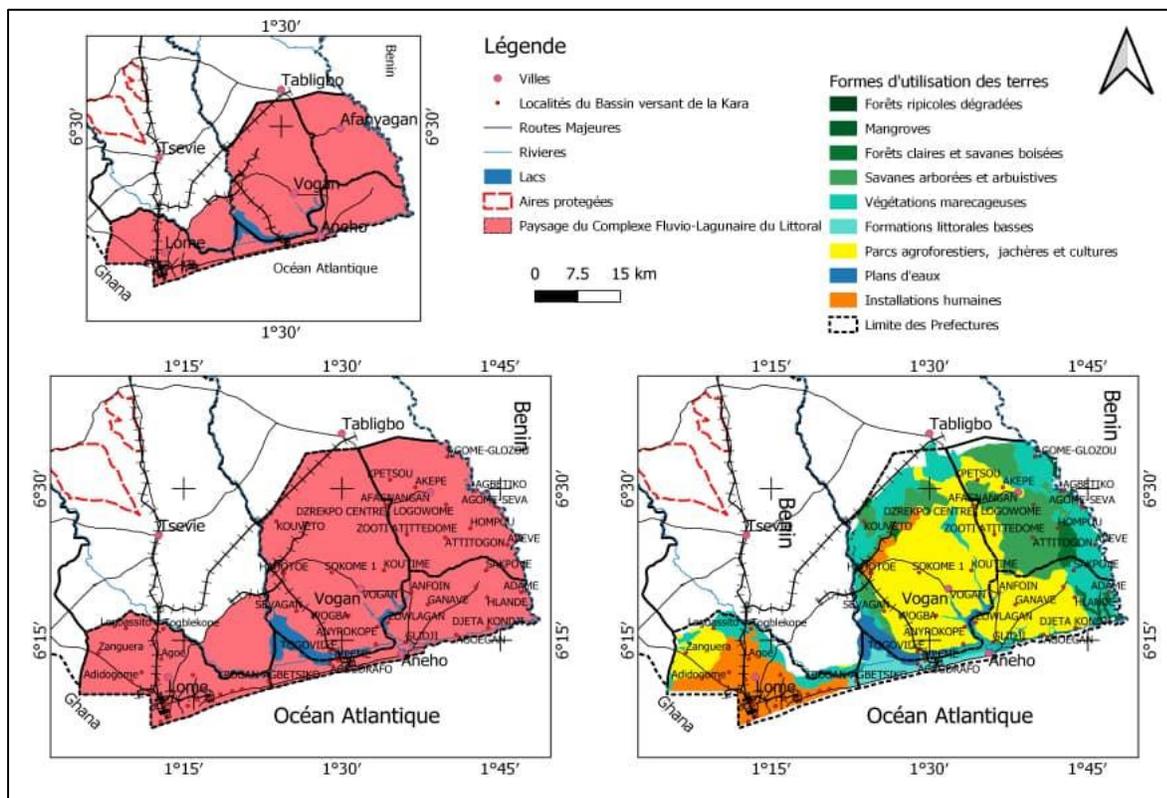


Figure 4. Localisation du paysage du complexe fluvio-lagunaire du littoral

### 3.2.2. Perception des acteurs des paysages cibles de OP 7

L'analyse des données collectées au cours de la visite de terrain et des ateliers régionaux a permis de dresser la situation de référence des 3 paysages. Le tableau 4 présente la synthèse des informations regroupées, par paysage, en contraintes, opportunités et menaces.

Tableau 3 : Situation de référence des paysages cibles de l'OP7

Eléments d'analyse	Cuesta de Bombouaka	Bassin versant de Kara	Complexe fluvio-lagunaire
<b>Contraintes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvaise organisation et planification de l'occupation du territoire (faible cohérence territoriale)</li> <li>- Forte demande foncière pour des usages multiples par une population croissante</li> <li>- Longue saison sèche induisant l'accès difficile à l'eau</li> <li>- Géologie (structure du sol) locale (cuirasse rocailleuse abondante)</li> <li>- Insécurité foncière et occupation des aires protégées</li> <li>- Forte dépendance des populations vis-à-vis des ressources naturelles</li> <li>- Forte concurrence et faible synergie d'action entre acteurs locaux de développement</li> <li>- Faible capitalisation durable des acquis des investissements antérieurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Longue saison sèche induisant l'accès difficile aux ressources en eau</li> <li>- Mauvaise organisation et planification de l'occupation du territoire (faible cohérence territoriale)</li> <li>- Forte demande foncière pour des usages multiples par une population croissante</li> <li>- Géologie (structure du sol) locale (cuirasse rocailleuse abondante)</li> <li>- Insécurité foncière et occupation des aires protégées</li> <li>- Forte dépendance des populations vis-à-vis des ressources naturelles</li> <li>- Forte concurrence et faible synergie d'action entre acteurs locaux de développement</li> <li>- Faible capitalisation durable des acquis des investissements antérieurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès limité en énergie électrique et renouvelables, malgré les initiatives en cours</li> <li>- Faible cohésion des acteurs des groupes cibles (pêcheurs, mareyeuses, etc.)</li> <li>- Manque de cohérence et de synergie d'action entre les acteurs de développement</li> <li>- Faible adhésion des communautés à la base dû au mauvais fonctionnement des comités de gestion ou de développement</li> <li>- Milieu plus ou moins hostile ou défavorable à aux actions de restauration, reboisement</li> <li>- Faible capacité technique et organisationnelle des OSC pour la mise en place et le suivi des initiatives</li> <li>- Faible capitalisation durable des acquis des investissements antérieurs</li> <li>- (Appropriation faible des OCB pour la pérennité des initiatives mise en œuvre)</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions bioclimatiques acceptables</li> <li>- Existence d'une diversité biologique relativement abondante avec un fort potentiel de régénération</li> <li>- Proximités de grands centres urbains commerciaux</li> <li>- Grande diversité de cultures résilientes aux changements climatiques</li> <li>- Forte population active, particulièrement les femmes et les jeunes</li> <li>- Disponibilité de la fumure animale (bouses de vache et déjections des caprins et des porcheries),</li> <li>- Compostage des résidus agricoles permettrait d'enrichir les sols sans apport des engrais chimiques.</li> <li>- Soutien des activités d'afforestation par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF),</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité de reliques de végétation naturelle dans les aires protégées et sites sacrés constituant des fonds biologiques de reforestation du bassin</li> <li>- Existence de plantations et de projets sylvicoles</li> <li>- Existence de sites de reboisement ou de protection de la végétation à caractère conservatoire comme cas d'école à étendre</li> <li>- Existence de petits reboisements individuels à vocation bois énergie</li> <li>- Pratique courante d'agroforesterie</li> <li>- Efforts de respect du calendrier des feux de brousse</li> <li>- Existence d'une alternative de restauration des sols et d'utilisation de la fumure animale, le</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité en ressources hydriques satisfaisante sur le plan quantitatif</li> <li>- Réseau hydrographique relativement dense (mer, fleuve, rivières, lacs, chenal)</li> <li>- Abondance relative des ressources naturelles surtout avec des forêts naturelles, des forêts reliques et mangroves</li> <li>- Projets et programmes de gestions de ressources naturelles transfrontalières avec le Bénin</li> <li>- Existence d'associations et organisations communautaires pouvant jouer un rôle d'accompagnement d'autres associations ou organisations communautaires</li> </ul>

Éléments d'analyse	Cuesta de Bombouaka	Bassin versant de Kara	Complexe fluvio-lagunaire
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne connaissance sur les pratiques de gestion durable des terres et conservation des eaux et sols (maîtrise des techniques sylvicoles, bonnes pratiques de mise en défends)</li> <li>- Pratique courante de l'agroforesterie</li> <li>- Disponibilité importante des plantes mineures alimentaires (fruit et feuilles des ligneux spontanés)</li> <li>- Existence de divers PTF (CEDEAO, UEMOA, CILSS, Autorité du Bassin de la Volta, UNCCD, GCF, UNEP, etc.)</li> <li>- Existence de plusieurs acteurs de développement (ONG, OSC, OCB, collectivités territoriales)</li> <li>- Existence de centres de formation et universités promouvant le renforcement de capacités, la recherche et appui technique dans le paysage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- compostage des déchets agricoles et domestiques</li> <li>- Adoption actuelle de pratiques de conservation des eaux et sols</li> <li>- Existence de divers acteurs sur le plan organisationnel</li> <li>- Existence de divers PTF (CEDEAO, UEMOA, CILSS, Autorité du Bassin de la Volta, UNCCD, GCF, UNEP, etc.)</li> <li>- Existence de plusieurs acteurs de développement (ONG, OSC, OCB, collectivités territoriales)</li> <li>- Existence de centres de formation et universités promouvant le renforcement de capacités, la recherche et appui technique dans le paysage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communalisation progressive avec possibilité d'accompagnement des services techniques déconcentrés</li> <li>- Existence de divers PTF (CEDEAO, UEMOA, CILSS UNCCD, GCF, UNEP, etc.)</li> <li>- Existence de plusieurs acteurs de développement (ONG, OSC, OCB, collectivités territoriales)</li> <li>- Existence de centres de formation et universités promouvant le renforcement de capacités, la recherche et appui technique dans le paysage</li> </ul>
<b>Menaces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effets négatifs récurrents des changements climatiques</li> <li>- Fortes pressions sur les ressources naturelles (Déforestation, braconnage, cueillette et ramassage des semences, feux de végétation, etc.)</li> <li>- Dégradation continue des terres (Erosion des sols, Perte de fertilité des terres agricoles)</li> <li>- Recrudescence de la transhumance et forts risques de conflits entre éleveurs et agriculteurs</li> <li>- Recrudescence de l'usage des pesticides, notamment ceux non homologués</li> <li>- Importants flux de migration juvénile vers les pays voisins</li> <li>- Conflits de leadership et gouvernance déficiente au niveau des OCB, OSC et structures/acteurs</li> <li>- Financements insuffisants et/ou capacités d'autofinancement, co-financement et de mobilisation de financements faibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effets négatifs récurrents des changements climatiques</li> <li>- Fortes pressions sur les ressources naturelles (Déforestation, braconnage, cueillette et ramassage des semences, feux de végétation, etc.)</li> <li>- Dégradation continue des terres (Erosion des sols, Perte de fertilité des terres agricoles, berges dénudées de la Kara)</li> <li>- Recrudescence de la transhumance et forts risques de conflits entre éleveurs et agriculteurs</li> <li>- Recrudescence de l'usage des pesticides, notamment ceux non homologués</li> <li>- Importants flux de migration juvénile vers les pays voisins</li> <li>- Conflits de leadership et gouvernance déficiente au niveau des OCB, OSC et structures/acteurs</li> <li>- Financements insuffisants et/ou capacités d'autofinancement, co-financement et de mobilisation de financements faibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte pression sur les ressources forestières pour les besoins en bois-énergie</li> <li>- Appauvrissement et dégradation des sols le long des berges des cours d'eau</li> <li>- Inondations très régulières avec stagnation des eaux sur les terres du continent sur une période de 03 à 06 mois</li> <li>- Perte de la qualité des eaux, eutrophisation des eaux et envahissement des espèces exotiques (<i>Azadirachta</i>, <i>Pistia</i>, <i>Eichornia</i>)</li> <li>- Existences de dépotoirs sauvages avec risques de contaminations des eaux et de proliférations des maladies en milieu urbain comme rural</li> <li>- Surexploitation des ressources halieutiques dans les eaux du Mono et ses affluents</li> <li>- Envasement des cours d'eau et du chenal Gbaga</li> </ul>

### 3.2.3. Initiatives stratégiques préconisées

La 7<sup>e</sup> phase opérationnelle du PMF/FEM vise à « promouvoir et soutenir des initiatives novatrices, inclusives et évolutives, et à encourager des partenariats multipartites, au niveau local, pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires ». S'appuyant sur cette vision, les réalisations du programme, au niveau national, vont être guidés par les quatre initiatives stratégiques prioritaires ci-après :

- **Restauration et Conservation des écosystèmes naturels, y compris dans les APACs**
  - *R1 : La biodiversité et les écosystèmes naturels des paysages sont restaurés et conservés*
  - *R2 : Les forêts et autres sites sacrés sont protégés et disposent de plan de gestion*
  
- **Promotion des pratiques durables de production agricole, forestière et halieutique**
  - *R3 : Les pratiques durables de production agricole et agro-sylvo-pastorale sont documentées, vulgarisées et adoptées ;*
  - *R4 : Les pratiques durables de production halieutiques sont vulgarisées et pratiquées dans le complexe fluvio-lagunaire du littoral ;*
  - *R5 : Le potentiel hydrique existant est valorisé et utilisé à des fins multiples (culture de riz, eau de boisson, breuvage des animaux, maraichage, irrigation et activités humaines) ;*
  - *R6 : Les reboisements villageois individuels et communautaires à vocation bois-énergie sont promus, réalisés et durablement gérés ;*
  - *R7 : Les énergies renouvelables sont diffusées dans les paysages et adoptés par les ménages, pour l'agriculture et les infrastructures communautaires.*
  
- **Diversification des ressources et moyens d'existence et du bien-être des groupes sociaux cibles par le développement de micro-entreprises**
  - *R8 : Des micro-entreprises de transformation des produits agricoles et forestiers ligneux et non ligneux sont créées et fonctionnelles ;*
  - *R9 : Les potentialités écotouristiques sont valorisées dans les paysages par des micro-entreprises de jeunes et femmes en milieu urbain et rural.*
  
- **Renforcement des capacités institutionnelles des parties prenantes**
  - *R10 : Les plateformes de dialogue sur le développement durable sont créées et fonctionnelles à l'échelle nationale, des communautés, CVD, des communes et des villes ;*
  - *R11 : Les ONG/OCB utilisent les technologies d'informations et de communications (TIC), la cartographie et les systèmes d'information géographique (SIG) pour la planification de l'aménagement et la gestion durable de leur terroir ;*
  - *R12 : Les ONG/OCB ont engagé des initiatives positives décourageant l'usage massif des produits chimiques (insecticides, pesticides et engrais non homologués), les risques de contamination des sols et eaux en métaux lourds, la transhumance conflictuelle et les feux de végétation accidentelle dans leur paysage.*

### 3.2.4. Typologie des projets dans les paysages

À la suite des consultations du comité national de pilotage et des acteurs sur le terrain, les projets qui seront financés au cours de OP7 vont couvrir les 5 domaines focaux du PMF/FEM : la conservation de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques, la lutte contre la dégradation des Terres, la protection des eaux Internationales et la gestion des produits chimiques et déchets (Tableau 5).

Tableau 4 : Typologie des projets suivant les domaines focaux

Paysages	Conservation de la Biodiversité	Changement Climatique	Dégradation des Terres	Eaux Internationales	Produits chimiques et déchets
<b>Cuesta de Bombouaka</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités de restauration écologique et de valorisation des sites naturels protégés</li> <li>- Promotion de la restauration des écosystèmes dégradés à base d'essences locales</li> <li>- Promotion de l'écotourisme des sites à potentiel attractif et culturels</li> <li>- Promotion de la création des sites de conservation des plantes médicinales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des techniques de conservation durable des récoltes (fruits et aliments séchés, séchoirs adaptés)</li> <li>- Promotion du Reboisement villageois individuel (RIV) à vocation bois-énergie</li> <li>- Promotion des énergies renouvelables (solaire, biogaz)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des techniques agro-écologiques et agrosylvopastorales adaptées (culture en terrasse, compostage, légumineuse, plante de couverture, fourragère...)</li> <li>- Promotion de la restauration des berges des cours d'eau, et flancs de montagnes à base d'essences locales</li> <li>- Promotion des techniques de restauration des sols</li> <li>- Promotion à la création des pâturages communautaires</li> <li>- Appui à la promotion des reboisements communautaires des PFNL (Karité, Néré, Rônier, Marula...) et artisanales porteuses pour les jeunes et les femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des retenues d'eau à des fins d'usages multiples</li> <li>- Promotion des techniques d'irrigation innovantes et intelligentes</li> <li>- Reboisement des berges, plan et sources d'eau dégradés</li> <li>- Promotion à la valorisation des mares sacrées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des plateformes inclusives de dialogue (OCB, OSC, services déconcentrés de l'Etat, femmes, jeunes et enfants)</li> <li>- Promotion des micro-entreprises de gestion des déchets</li> <li>- Promotion de la valorisation des bio-pesticides</li> </ul>
<b>Bassin versant de la rivière Kara</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités de restauration écologique et de valorisation des sites naturels protégés</li> <li>- Promotion de la restauration des écosystèmes dégradés à base d'essences locales</li> <li>- Promotion de la création des sites de conservation des plantes médicinales</li> <li>- Promotion de l'apiculture moderne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des techniques d'irrigation adaptée et de restauration des sols</li> <li>- Promotion du Reboisement villageois individuel (RIV) à vocation bois-énergie</li> <li>- Promotion des énergies renouvelables (solaire, biogaz)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des techniques agro-écologiques et agrosylvopastorales adaptées (culture en terrasse, compostage, légumineuse, plante de couverture, fourragère...)</li> <li>- Promotion de la création des pâturages communautaires</li> <li>- Appui à la promotion des reboisements communautaires des PFNL (Baobab, Néré, palmier, Karité) et artisanales pour les jeunes et les femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des techniques d'irrigation innovantes et intelligentes</li> <li>- Valorisation des mares sacrées</li> <li>- Promotion de la restauration des berges des cours d'eau à base d'essences locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des plateformes inclusives de dialogue (OSC, services déconcentrés de l'Etat, femmes, jeunes et enfants)</li> <li>- Promotion des micro-entreprises de gestion des déchets</li> <li>- Promotion de la valorisation des bio-pesticides</li> </ul>



<b>Paysages</b>	<b>Conservation de la Biodiversité</b>	<b>Changement Climatique</b>	<b>Dégradation des Terres</b>	<b>Eaux Internationales</b>	<b>Produits chimiques et déchets</b>
<b>Complexe fluviolagunaire du littoral</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités techniques des OCB et OSC en restauration écologique des mangroves</li> <li>- Promotion de la restauration des écosystèmes dégradés à base d'essences locales</li> <li>- Gestion durable des zones humides</li> <li>- Promotion de la sylviculture à vocation bois-énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des techniques innovantes agro-écologiques adaptées aux zones sujettes à des inondations (culture de contre saison, riziculture et culture de canne à sucre)</li> <li>- Promotion des pratiques d'atténuation et d'adaptation au CC</li> <li>- Promotion des énergies renouvelables (solaire, biogaz)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des initiatives de valorisation des ressources halieutiques par les jeunes et femmes (moules, huitre, crabes, poissons, etc.)</li> <li>- Promotion à la création des pâturages communautaires</li> <li>- Promotion de la création des sites de conservation des plantes médicinales locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des techniques d'irrigation innovantes et intelligentes</li> <li>- Promotion de la valorisation des zones humides avec leurs services écosystémiques connexes</li> <li>- Promotion de la pisciculture durable dans les zones de mangroves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des plateformes inclusives de dialogue (OSC, services déconcentrés de l'Etat, chercheurs, femmes, jeunes et enfants)</li> <li>- Promotion des initiatives de villes durables (permaculture),</li> <li>- Promotion de la valorisation des bio-pesticides et la gestion des déchets</li> </ul>

### 3.2.5. Stratégie d'octroi des subventions

L'octroi des subventions aux communautés locales se fera sur appels à propositions au profit des OSC. Pour les projets dont les impacts sont difficilement perceptibles à court terme (les initiatives de restauration des berges, des mangroves, le reboisement, la gestion de pâturage et des feux de végétation), les subventions de l'OP7 appuieront ceux déjà en cours, nécessitant des extensions sur les mêmes sites durant au moins deux ans. Les candidatures en consortium, regroupant ONG, OCB, groupements et coopératives agricoles, centres de recherches et partenaires privés, seront encouragées pour renforcer la coopération, la synergie d'action et l'efficacité et la durabilité des actions.

Les propositions d'intervention, dans chacun des trois paysages, doivent prendre en compte, autant que possible, les actions ci-après :

- Restauration, préservation et gestion durable des écosystèmes, et renforcement de la résilience face aux effets des changements climatiques ;
- Renforcement des capacités des bénéficiaires à assurer la durabilité des actions, à la fin du financement ;
- Participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap à la gestion des ressources naturelles, la prise de décision, ainsi que l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées ;
- Renforcement du rôle des OSC et de la résilience des populations face aux effets de la COVID 19.

### 3.2.6. Synergie entre les différentes initiatives

La sélection des projets dans un paysage tiendra compte de la nécessité que l'ensemble des subventions couvrent les champs définis par les initiatives stratégiques ainsi que la complémentarité des actions. Il sera fait obligation aux porteurs de projets d'établir des liens de partenariat à l'intérieur d'un paysage. Dans chaque paysage, il sera institué une plateforme regroupant les parties prenantes qui se réunira périodiquement pour évaluer l'état de mise en œuvre des projets. De plus, des visites d'échange seront organisées entre les porteurs et les communautés afin de favoriser le partage des expériences au sein du paysage, d'une part, et entre les 3 paysages d'autre part.

### 3.2.7. Utilisation des ressources réservées aux projets hors paysages prioritaires

Durant la septième phase opérationnelle, 30% des ressources de la subvention pourraient être allouées à des projets en dehors des 3 paysages. Les ressources réservées aux projets hors paysages seront mises, prioritairement, sur appel à proposition, à la disposition des centres de recherche ou des plateformes OSC-gouvernement ou des consortiums mixtes regroupant ONG, OCB et structures de recherche. La priorité sera accordée aux projets qui visent à :

- promouvoir les innovations en relation avec les initiatives et orientations stratégiques de l'OP7 (utilisation des TIC dans la planification des ressources naturelles, le concept ville durable) ;
- offrir de nouvelles possibilités de partenariat et de réplique avec les centres de recherche et le secteur privé ;
- traduire les leçons tirées de l'expérience de l'approche paysagère de gestion des ressources naturelles, en politiques et directives ;
- capitaliser sur les expériences et connaissances et diffuser les bonnes pratiques ;
- Renforcer le bien-être, les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des ruraux pauvres affectés par la COVID-19.

- favoriser l'engagement de la société civile dans la mise en œuvre des accords multilatéraux en matière d'environnement, à travers des plateformes de dialogues sur l'environnement et le développement durable.

### 3.3. Grantmakers +

#### 3.3.1. Plateforme de dialogue OSC-Gouvernement

Le PMF/FEM veillera à l'éclosion de plateformes de dialogues entre les OSC, les collectivités locales, le gouvernement et les structures de recherche afin de débattre des politiques et stratégies liées au développement durable, et de créer au niveau des paysages des coalitions locales pour la gestion des ressources naturelles. Ces plateformes analyseront aussi les acquis en termes d'innovations à documenter et vulgariser, ainsi que des recommandations à intégrer dans les planifications sectorielles.

Les dialogues seront initiés et supervisés par la coordination nationale, en collaboration avec les commissions nationales et locales de développement durable.

#### 3.3.2. Influence sur les politiques

Le lobbying et le plaidoyer envers les acteurs étatiques, les partenaires techniques et financiers, les institutions scientifiques et de recherche, seront renforcés. Pour ce faire, il sera organisé un atelier pour partager avec les organisations partenaires, les connaissances et expériences pour une meilleure participation des OSC dans la définition, la programmation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et politiques de développement.

La coordination nationale pourra organiser des rencontres annuelles avec les décideurs, la société civile, les acteurs du privé et les autorités traditionnelles, aux niveaux régional et national, pour partager les résultats des interventions du PMF/FEM. Les recommandations issues des discussions seront consignées dans un memorandum et adressées aux décideurs, avec des propositions concrètes à prendre en compte dans les politiques et les planifications des ministères sectoriels.

#### 3.3.3. Promotion de l'inclusion sociale

Au cours de la 7<sup>e</sup> phase opérationnelle, le PMF/FEM Togo va poursuivre les efforts visant à favoriser le leadership et la participation des femmes et des jeunes filles aux processus de prise de décision, aux niveaux local et national, en matière de planification, d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets. L'attention sera portée, en priorité, aux femmes chef de foyer, aux filles mères et aux personnes âgées, notamment les veuves. Le programme va veiller à ce que chaque projet contribue à renforcer la participation et le rôle des femmes dans les processus décisionnels relatifs aux ressources naturelles, en faisant des femmes des agents du changement, aux niveaux local et national.

Outre les femmes et les filles, le programme va s'intéresser également aux jeunes, aux personnes vivant avec un handicap, aux personnes déplacées, ainsi qu'aux minorités ethniques et linguistiques.

Sur le plan opérationnel, la Coordination Nationale et le CNP veilleront à ce que :

- Au moins, 30% des projets soient portés par des organisations féminines (et des autres groupes vulnérables précités) et/ou dirigées par une femme (ou une personne vivant avec un handicap) ;
- Au moins 20% des projets soient portés par des organisations de jeunes ;
- Au moins 50% des projets soient sensibles au genre et contribuent à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des autres groupes vulnérables ciblés ;

- Au moins 50% des projets profitent autant aux femmes qu'aux hommes ;
- Au moins 30% des membres des comités locaux de gestion des projets soient issus des groupes vulnérables ciblés.

Pour ce faire, il sera procédé à la révision des fiches de suivi et des formulaires de rapportage, afin qu'ils puissent permettre de renseigner davantage sur les progrès accomplis vers les objectifs d'inclusion sociale.

La Coordination Nationale encouragera un taux de participation de 30%, des femmes et des filles, aux ateliers, forums et dialogues, qui seront organisés dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Le PMF/FEM va également encourager et renforcer les initiatives locales qui contribuent à l'accroissement des avantages socioéconomiques au profit des femmes et des filles, telles que la création et la gestion des entreprises vertes. Le programme va susciter également des projets qui ciblent et autonomisent spécifiquement les femmes en leur donnant accès à des ressources techniques et financières.

#### **3.3.4. Plan de gestion des connaissances**

Chaque organisation bénéficiaire devra contribuer à la gestion des connaissances par la production et la documentation des meilleures pratiques et des leçons apprises. Pour ce faire, chaque projet doit allouer une partie de son budget à la production des connaissances.

Au niveau des paysages, chaque porteur de projet devra soumettre des rapports de progression et un rapport final. Les types de connaissances à documenter sont : les études de cas, les leçons apprises, les bonnes pratiques et les expériences nouvelles réalisées dans les paysages. Les supports de communication seront principalement les posters, les dépliants, les brochures, les histoires, les *photostories* et les films documentaires. Des sites de démonstration et de production pourront être également aménagés et ouverts au public.

Au niveau national, la coordination nationale devra initier et superviser la publication d'un rapport annuel d'information qui contiendra la synthèse de la mise en œuvre globale de la stratégie. A la fin, une base documentaire capitalisera sur support amovible les acquis du programme. Un film documentaire sur l'ensemble de la stratégie (actions dans les paysages et hors/paysage) pourra être produit et largement diffusé, aux niveaux local et national.

#### **3.3.5. Stratégie de communication**

La communication vise à promouvoir les actions du PMF/FEM et susciter la synergie avec d'autres acteurs. Pour mieux communiquer avec les principales parties prenantes, les actions suivantes seront entreprises par la coordination nationale :

- Inventaire et constitution d'une liste des principales parties prenantes au niveau national et au niveau de chaque paysage ;
- catégorisation des parties prenantes en fonction de leur besoin en informations ;
- définition et mise en place d'un mécanisme simple de diffusion ciblée de l'information ;
- collecte et organisation des informations ;
- élaboration des supports de communication adaptés au public cible ;
- diffusion de l'information par plusieurs canaux : courrier, internet, médias, participation à des événements.

#### 4. Cadre des résultats attendus

Tableau 5 : Cadre de résultats du CPS/OP 7

<p><b>Alignement sur les ODD</b>          La mise en œuvre du PMF/FEM au Togo, au cours de la 7<sup>e</sup> phase opérationnelle, contribuera, principalement, à l'atteinte des ODD1 (cibles 1.2; 1.4; 1.5), ODD2 (cibles 2.1; 2.3; 2.4; 2.5), ODD5 (cibles 5.1; 5.5; 5.6), ODD7 (cibles 7.2; 7.3), ODD12 (cibles 12.5; 12.8), ODD13 (cibles 13.1; 13.3), ODD14 (cibles 14.1; 14.2; 14.5) et ODD15 (15.1; 15.2; 15.3; 15.4)</p>		
<p><b>Synergie avec le descriptif de programme de pays (CPD) du PNUD :</b>  <b>Pilier 3 du CPD : Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes</b>          Les principaux résultats auxquels le PMF/FEM va contribuer sont :          - Produit 3.2 : Solutions retenues pour assurer l'accès universel à des sources d'énergie non polluante, abordable et durable          - Produit 3.3 : Les moyens des communautés vulnérables qui vivent dans des zones très exposées aux risques naturels sont renforcés afin qu'elles puissent s'adapter aux effets futurs des changements climatiques ainsi qu'aux catastrophes</p>		
<p><b>Objectif de la 7<sup>e</sup> phase opérationnelle du PMF/FEM :</b> Promouvoir et soutenir des initiatives novatrices, inclusives et ayant un impact, et encourager les partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires.</p>		
1	2	3
Initiatives stratégiques de la SNP de l'OP7 du PMF/FEM	Indicateurs et objectifs de la SNP de l'OP7 (Déterminer les cibles pertinentes pour le	Moyens de vérification
<p><b>Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés</b></p> <p>1) Améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées par le biais des APACs et d'une gouvernance partagée avec le secteur privé et le gouvernement</p> <p>2) Améliorer les pratiques et les approches communautaires favorables à la conservation de la biodiversité, y compris la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.)</p> <p>3) Renforcer les actions communautaires en faveur de la protection des espèces menacées</p>	<p>Au moins 100 hectares de paysages font l'objet d'une gestion améliorée au profit de la biodiversité.</p> <p>30 hectares d'habitat marin sont protégés, dans le cadre d'adoption de bonnes pratiques au profit de la biodiversité, à l'exclusion des zones protégées.</p> <p>Au moins 5 sites sacrés communautaires et/ou réseaux d'aires protégées/conservées communautaires sont renforcés</p> <p>Au moins 10 espèces, animales et végétales, menacées sont protégées.</p>	<p>Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux)</p> <p>Variables de comparaison de l'évaluation de référence (utilisation de modèles conceptuels et de données des partenaires, le cas échéant)</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF</p> <p>Examen du programme national</p>

<p><b>Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, PEID, etc.).</li> <li>2) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence</li> <li>3) Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées.</li> </ol>	<p>Au moins 500 ha de paysages font l'objet d'une gestion durable des terres dans les systèmes de production.</p> <p>Au moins 300 hectares de terres agricoles dégradées sont restaurées.</p> <p>Au moins 3 relations de partenariats sont établies pour l'adoption des pratiques durable (diversification et intensification) et la gestion de la chaîne d'approvisionnement (en particulier les PME).</p> <p>Au moins 500 petits exploitants agricoles soutenus en vue d'atteindre les objectifs nationaux de neutralité en matière de la dégradation des terres (NDT).</p>	<p>Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF (<i>dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux</i>)</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF</p> <p>Examen du programme national</p> <p>Indicateurs de résilience socio-écologique pour les paysages de production (SEPLs) Indicateurs de résilience</p>
<p><b>Co-avantages de l'accès aux sources d'énergie émettant peu de carbone</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des CDN</li> <li>2) Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance.</li> <li>3) Promouvoir les besoins en services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines.</li> </ol>	<p>30 KW de capacité d'énergie renouvelable installée à partir de technologies locales (par exemple sur les types de technologie d'énergie renouvelable biomasse, petite centrale hydroélectrique, solaire).</p> <p>Au moins 3 solutions d'accès à l'énergie adaptées aux besoins locaux et axées sur les communautés sont promues, avec des démonstrations réussies ou une mise à l'échelle et une réplique à grande échelle.</p> <p>Au moins 100 ménages ont accès à l'énergie, avec des co-avantages estimés et appréciés.</p> <p>Au moins 300 ha de forêts et de terres non forestières sont restaurés avec amélioration des stocks de carbone.</p>	<p>Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF (<i>dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux</i>)</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF</p> <p>Examen de la stratégie du programme national (Apport CNP)</p>
<p><b>Des coalitions locales et mondiales pour la gestion des produits chimiques et des déchets</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Promouvoir la gestion des déchets plastiques et solides et l'économie circulaire</li> <li>2) Réduire/supprimer l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture</li> <li>3) Renforcer les coalitions locales et mondiales sur la gestion des produits chimiques, des déchets et du mercure</li> </ol>	<p>Au moins 3 communautés travaillent à améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques, des déchets et du mercure.</p> <p>Au moins 1000 personnes, dont 500 producteurs et maraichers (en particulier pour les femmes, les enfants et les personnes les moins instruites) sont sensibilisées et formées sur les polluants organiques persistants, y compris leurs effets sur la santé et sur l'environnement et la disponibilité d'alternatives agroécologiques plus sûres.</p>	<p>Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF (<i>dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux</i>)</p> <p>Partenariat stratégique avec l'IPEN et les pays partenaires de Mercury GOLD</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale</p>

	<p>Au moins 200 producteurs agricoles et maraichers ont réduit de 50% la quantité de produits chimiques utilisée.</p> <p>Au moins 1000 tonnes de déchets solides sont collectés et valorisés.</p>	Examen du programme national
<p><b>Catalyser des solutions urbaines durables</b></p> <p>1) Renforcement des capacités de promotion de solutions communautaires, socialement inclusives et intégrées pour faire face à un développement urbain à faibles émissions et résilient.</p> <p>2) Démonstration de solutions/approches urbaines innovantes et socialement inclusives (y compris la gestion des déchets et des produits chimiques, l'énergie, les transports, la protection des bassins versants, les services écosystémiques et la biodiversité).</p> <p>3) Mettre en œuvre une approche de partenariat public-privé pour un accès à l'énergie à faible émission de carbone pour les communautés urbaines marginalisées.</p>	<p>2 solutions/approches urbaines communautaires (y compris la gestion des produits chimiques et des déchets, l'énergie, les transports, la protection des bassins versants, les services écosystémiques et la biodiversité) déployées.</p> <p>3 communes dotées de capacités améliorées pour promouvoir des solutions intégrées axées sur les communautés en vue d'un développement urbain à faible taux d'émission et résilient.</p>	<p>Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF</p> <p>Rapport annuel de suivi (AMR), base de données mondiale du PMF</p> <p>Examen du programme national</p>
<p><b>Plateformes de dialogue sur les politiques et la planification entre les OSC, le gouvernement et le secteur privé</b></p> <p>Promouvoir/renforcer les voix et la participation communautaire aux politiques mondiales et nationales, à l'élaboration de stratégies liées à l'environnement mondial et aux questions de développement durable.</p>	<p>Au moins 1 dialogue entre les OSC, le gouvernement et le secteur privé est organisé pour soutenir la voix et la représentation communautaires dans l'élaboration des politiques nationales et locales.</p> <p>50 représentants de groupes d'inclusion sociale (femmes, jeunes, personnes handicapées, agriculteurs, autres groupes marginalisés) soutenus avec une participation significative aux plateformes de dialogue.</p>	<p>Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale</p> <p>Examen du programme national</p>
<p><b>Renforcer l'inclusion sociale (obligatoire)</b></p> <p>1) Promouvoir des initiatives ciblées</p> <p>2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets (p. ex. femmes/filles, jeunes et personnes handicapées)</p>	<p>Tous les bénéficiaires directs ventilés par sexe en tant que co-avantage de l'investissement du FEM</p> <p>Au moins 10 projets du PMF/FEM dirigés par des femmes et/ou des mécanismes concrets d'intégration visant à accroître la participation des femmes.</p> <p>Au moins 5 projets du PMF/FEM démontrent des modèles appropriés d'engagement des jeunes.</p>	<p>Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF</p> <p>Examen du programme national</p>



	Au moins 2 projets du PMF/FEM illustrent des modèles d'engagement des personnes handicapées.	
<b>Suivi-évaluation et gestion des connaissances</b>	<p>Tous les projets utilisent des modalités de gestion des résultats dans leur conception et exécution, ainsi que dans la prise de décisions globales, au moyen de mécanismes participatifs.</p> <p>Mise à jour mensuelle de la base de données du PMF/FEM pour une collecte, une gestion et une analyse efficaces des données à l'appui de l'amélioration de l'exécution des programmes et de l'apprentissage.</p> <p>Au moins 1 échange Sud-Sud au niveau régional est organisé pour transférer des connaissances, reproduire des technologies, des outils et des approches sur les questions environnementales mondiales.</p>	<p>Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF</p> <p>Examen du programme national</p>

## 5. Plan de suivi & évaluation

Le PMF/FEM, au cours de l'OP 7, fera un rapport annuel de gestion qui présentera les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie. Les rapports d'étape prendront en compte l'approche genre dans la description des résultats et des impacts observés et mettra un accent sur les réalisations physiques, les leçons apprises, les opportunités et les meilleures pratiques.

### **Programme national et indicateurs au niveau des paysages**

Les indicateurs SEPL (*Socio-Ecological Production Landscape*) mesurés lors de l'évaluation de la situation de référence feront l'objet d'un suivi annuel systématique. Une évaluation finale des indicateurs SEPL, qui servira de base de délibérations sur la future stratégie pays, aura lieu en atelier.

### **Indicateurs de niveau de projet**

Pour les futurs projets, l'on veillera à ce que les résultats concourent à l'atteinte des indicateurs spécifiques de la stratégie du paysage. Les rapports de progression soumis par les organisations bénéficiaires serviront à actualiser les différents résultats obtenus. Chaque projet va investir entre 4 et 6% de son budget total pour le suivi et l'évaluation internes des activités/résultats, la collecte et la gestion des données devant servir à renseigner les indicateurs du projet.

### **Gestion, suivi et évaluation des projets**

Les quatre étapes mentionnées ci-dessous sont applicables dans la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des subventions allouées par le PMF/FEM.

- ❖ **La visite de pré-évaluation** par l'équipe nationale de gestion du PMF/FEM ;
- ❖ **Les rapports intermédiaires**, soumis par les organisations bénéficiaires ;
- ❖ **Les visites de suivi sur le terrain** qui se seront organisées au moins deux fois avant la fin de chaque projet ;
- ❖ **Le rapport final d'évaluation du projet**, soumis par les organisations bénéficiaires, en fin de projet.

Des rencontres régulières réuniront la coordination nationale du PMF/FEM et les membres des organisations bénéficiaires des projets, dans les paysages et au niveau national, à la fin de chaque round de financement, pour examiner, à la lueur des indicateurs, l'atteinte des résultats stratégiques. Les services déconcentrés du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature et les comités préfectoraux de développement durable seront mis à contribution dans le suivi des projets.

Le Programme national peut également solliciter l'appui d'une organisation ou institution de recherche, pour apporter des appuis techniques et scientifiques dont les ONG/OCB pourraient avoir besoin pour un meilleur suivi des indicateurs des projets et du programme.

Les rapports de missions de terrain permettront de suivre l'apport des projets dans l'atteinte des résultats et impacts retenus dans le document de stratégie. Les rapports finaux permettront de renseigner sur le niveau d'atteinte des indicateurs des projets. L'analyse et l'agrégation des indicateurs des projets permettront de renseigner les impacts du programme, au niveau national, à la fin de la phase opérationnelle.

Le plan de suivi-évaluation est résumé dans le tableau ci-après.

Tableau 6 : Plan de S&E au niveau du programme national

Activités M & E	Objectifs	Parties responsables	Source de financement	Timing/Délai
Elaboration de la stratégie nationale	Cadre pour l'identification des projets communautaires	CN, CNP, les parties prenantes (Etat, OSCs, PTFs)	Couvert par la subvention préparatoire	Au début de la phase opérationnelle
Revue annuelle de la stratégie du programme pays	L'apprentissage, la gestion adaptative	CN, CNP, CPMT	Couvert par le budget du programme pays	Les examens seront effectués annuellement pour s'assurer que la stratégie est sur la bonne voie, dans la réalisation de ses résultats et de ses objectifs et pour prendre des décisions sur toutes les révisions ou les besoins de gestion adaptative
Réunions d'examen continu du CNP des résultats et l'analyse du projet	Evaluer l'efficacité des projets, des portefeuilles, des approches ; l'apprentissage, la gestion adaptative	CN, CNP, PNUD	Couvert par le budget du programme pays	Minimum deux fois par an, avec un dédié au M & E et la gestion adaptative à la fin de chaque année de subvention
Rapport annuel Pays	Permettre la communication efficace pour le CNP	A présenter par le CN au CNP	Couvert par le budget du programme pays	Une fois par an, en Juin
Rapport annuel de suivi – (AMR) enquête pays basée sur le rapport annuel pays	Permettre la communication efficace pour le CPMT et le FEM ; présentation des résultats aux donateurs	A soumettre par le CN au CPMT	Couvert par le budget du programme pays	Une fois par an, en Juillet
Examen stratégique du portefeuille pays	Apprentissage, gestion adaptative pour le développement stratégique du programme pays	CNP	Couvert par le budget du programme pays	Une fois par phase opérationnelle

## 6. Plan de mobilisation des ressources

### 6.1. Plan de mobilisation des ressources

Dans le cadre de la mise en œuvre de la 7<sup>e</sup> phase opérationnelle, différents PTFs seront mobilisés dans la perspective de permettre un co-financement des projets. Les initiatives suivantes seront renforcées à cet effet :

- suivi des offres de potentiels donateurs ;
- analyse perpétuelle des potentiels donateurs suivis de leurs priorités et plans d'actions ;
- organisation des rencontres, échanges d'expériences et développement des partenariats ;
- organisation de visites conjointes.

Le PMF/FEM va encourager et susciter des projets pilotés par des consortiums d'ONG/OCB, pour assurer la synergie et la mutualisation des ressources ainsi que le partage d'expériences.

La coordination nationale et les membres du CNP vont renforcer le plaidoyer auprès du PNUD, des autres partenaires techniques et financiers, des organisations gouvernementales régionales et internationales, les organisations internationales non gouvernementales, des universités nationales et autres structures de recherche, du Point Focal Opérationnel du FEM, des points focaux opérationnels des AME, et des

collectivités territoriales, afin que le PMF/FEM serve de mécanisme de délivrance des fonds dont ils pourront disposer en faveur ONG/OCB, ou que le programme puisse bénéficier de leurs ressources humaines et techniques.

Les ONG/OCB, ainsi que les populations bénéficiaires des subventions du PMF/FEM devront également contribuer à la mise en œuvre des projets par la mise à disposition de ressources humaines (main d'œuvre spécialisée ou non), techniques, matérielles, voire financières, jusqu'à hauteur de 25% au moins du coût total du projet.

Tableau 7 : Liste indicative des sources de fonds à mobiliser

SOURCES DE FINANCEMENTS	TOTAL (USD)
Fonds propres (PMF/FEM)	500,000.00
Fonds STAR (FEM 7)	576,923.00
Fonds à mobiliser auprès des PTF et autres institutions/organisations	100,000.00
Contributions en nature des ONG/OCB, des communautés et autres	1,400,000.00
<b>TOTAL</b>	<b>2,576,923.00</b>

## 6.2. Plan de développement de partenariats stratégiques

Le PNUD devra jouer le rôle de facilitation pour le développement de partenariats entre le PMF/FEM et les institutions/organisations/agences étatiques. Les actions à entreprendre pour l'effectivité des partenariats stratégiques sont, entre autres :

### ❖ *pour les institutions/organisations/agences gouvernementales :*

- organisation des rencontres de sensibilisation sur les acquis et expériences du PMF/FEM, à l'endroit des responsables des institutions ciblées ;
- susciter la manifestation de leur intérêt par rapport aux politiques et actions des parties prenantes ;
- inviter les responsables de ces institutions à participer aux événements organisés par la Coordination Nationale du PMF/FEM et aux visites de terrains ;
- susciter l'implication des services déconcentrés spécialisés dans le suivi périodique de l'état d'avancement des projets ;
- appuyer, perpétuellement, le plaidoyer et lobbying ;
- susciter leur implication et leur représentation au sein du CNP.

### ❖ *Pour les organisations internationales, les fondations et le secteur privé :*

- plaidoyer et lobbying auprès des parties prenantes stratégiques ;
- identification d'une personne ressource (responsable des questions de développement et/ou de l'environnement) qui pourra servir de point de contact ;
- vulgarisation massive des acquis du PMF/FEM lors des événements et rencontres stratégiques ;
- organisation de rencontre périodique entre acteurs principaux pour évaluer les possibilités de développement de partenariats durables ;
- invitation des leaders d'opinions à participer aux activités valorisant le programme PMF/FEM et aux visites de terrains ;
- parrainage d'évènement valorisant une action stratégique du PMF/FEM ou une communauté/ONG bénéficiaire d'un projet.

### ❖ Pour les organisations non-gouvernementales

La stratégie de développement de partenariats consistera à mettre en place et à renforcer le réseau des ONG/OCB et autres acteurs, aussi bien au niveau paysage que national, à travers le soutien du PMF/FEM. Les porteurs des projets PMF/FEM devront diffuser les informations et les résultats du programme dans les localités où elles interviennent. Les membres des faitières devront s'engager à prendre en compte les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets et à répliquer/faire répliquer les résultats.

## 7. Plan de gestion des risques

### 7.1. Principaux risques

Les risques identifiés sont catégorisés en risques sociaux et politiques, risques environnementaux, climatiques, risques liés au faible leadership et gouvernance et les risques financiers (Tableau 8).

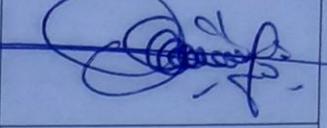
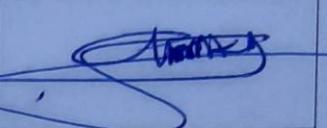
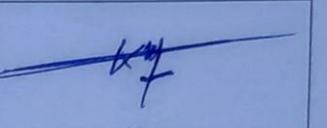
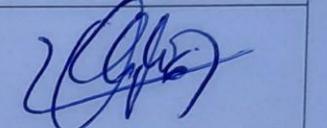
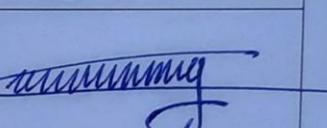
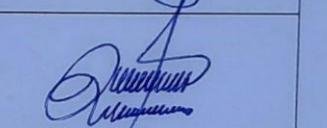
Tableau 8 : Description des risques identifiés dans OP 7

Description du risque identifié	Degré de risque	Probabilité du risque	Mesure d'atténuation des risques prévus
Crises sociales et politiques	Moyen	Moyen	Dialogue, sensibilisation, médiation
Risque lié aux capacités de gestion des projets	Moyen	Moyen	Avant le démarrage de chaque projet, organiser une visite d'identification et d'évaluation des capacités des bénéficiaires potentiels et organiser des formations
Risque lié au retard dans les délais d'exécution des projets	Moyen	Moyen	Veiller au respect du calendrier des virements et décisions des missions de suivi
Risque lié à une faible participation	Faible	Faible	Veiller au respect des décisions prises par les missions de suivi
Risque lié aux événements extrêmes (COVID 19) et catastrophes naturelles	Moyen	Faible	Bien identifier les composantes des projets les plus sensibles au risque en vue de définir une stratégie et des actions d'atténuation
Risque de détournement des objectifs du projet	Faible	Faible	Bien informer les bénéficiaires sur les conditions de mise en œuvre et assurer le suivi normal des projets
Risque de détournement des fonds	Faible	Faible	Assurer un bon suivi de l'exécution financière des projets et de la qualité des rapports financiers
Risque de récupération politique des projets	Faible	Faible	Veiller au bon déroulement des cérémonies de lancement des projets durant lesquelles toutes les composantes sont exposées de manière transparente à la population

### 7.2. Suivi des risques

Chaque organisation bénéficiaire des subventions du PMF/FEM doit élaborer et adopter un plan de suivi et de gestion des risques liés à son projet. En cas de l'imminence ou de la survenue d'un des risques, les mesures d'atténuation prévues doivent être mises en œuvre et un rapport doit être élaboré et partagé avec les différentes parties prenantes, dont le comité local de gestion du projet, les bénéficiaires et la coordination nationale.

### 8. Approbation du Comité National de Pilotage

Approbation de la CPS/OP7 par les membres du Comité National de Pilotage du PMF/FEM Togo	Signatures
Abigion Tchinguélon, PNUD	
AWLOU GNON Comlan, GEF OFP	
DJENDA Awatide	
KOFFI Komivi Nakofé, MEDDPN	
AGBANAGLO Kodzo, FONGTO CREDI	
SANT-ANNA ATTOH Rizalaton GF2D	
DEMAKOU Yéouda <sup>1</sup> , MPDC	

## 9. Annexe : Situation de référence des paysages

### SITUATION DE REFERENCE



## Sommaire

Liste des figures .....	ii
<u>1-Introduction</u> .....	1
<u>2-Processus et justification de sélection des paysages</u> .....	2
<u>2.1. Directives de la stratégie programme pays OP</u> .....	2
<u>2.2. Rappel sur les critères justificatifs du choix des paysages</u> .....	2
<u>2.2.1. Importance biologique mondiale des paysages</u> .....	2
<u>2.2.2. Potentiel socio-économique des paysages</u> .....	2
<u>2.2.3. Concordance avec les attentes de l'OP7</u> .....	2
<u>2.2.4. Concordance avec les priorités nationales du FEM 7</u> .....	3
<u>2.3. Justification de la pertinence des paysages de l'OP6 pour la stratégie pays OP7</u> .....	3
<u>2.4. Actualisation de la situation de référence des paysages pour la phase OP7</u> .....	3
<u>3-Situations de référence des paysages actualisés pour l'OP7</u> .....	5
<u>3.1. Le paysage de la Cuesta de Bombouaka</u> .....	5
<u>3.1.1. Situation géographique et administrative</u> .....	5
<u>3.1.2. Caractéristiques biophysiques</u> .....	5
<u>3.1.3. Ressources humaines et production</u> .....	6
<u>3.1.4. Patrimoine culturel immatériel</u> .....	7
<u>3.1.5. Marchés et autres services</u> .....	7
<u>3.1.6. Défis environnementaux et menaces</u> .....	7
<u>3.1.7. Opportunités</u> .....	8
<u>3.1.8. Principales parties prenantes et leurs perceptions du paysage</u> .....	8
<u>3.2. Le paysage du Bassin versant de la rivière Kara</u> .....	13
<u>3.2.1. Situation géographique et administrative</u> .....	13
<u>3.2.3. Ressources humaines et systèmes de production</u> .....	14
<u>3.2.4. Patrimoine culturel immatériel</u> .....	15
<u>3.2.5. Marchés et services financiers</u> .....	15
<u>3.2.6. Défis environnementaux et menaces</u> .....	16
<u>3.2.7. Opportunités</u> .....	17
<u>3.2.8. Principales parties prenantes et leurs perceptions du paysage du BVK</u> .....	18
<u>3.3. Complexe Fluvio-Lagunaire du Littoral</u> .....	22
<u>3.3.1. Situation géographique et administrative</u> .....	22
<u>3.3.2. Caractéristiques biophysiques</u> .....	22
<u>3.3.3. Ressources humaines et systèmes de production</u> .....	23
<u>3.3.4. Patrimoine culturel immatériel</u> .....	23
<u>3.3.5. Marchés et autres services</u> .....	24
<u>3.3.6. Défis environnementaux et menaces</u> .....	24
<u>3.3.7. Opportunités</u> .....	25
<u>3.3.8. Principales parties prenantes et leurs perceptions</u> .....	25
<u>4. Conclusion</u> .....	29
<u>5. Références bibliographiques</u> .....	30

**(A) Liste des figures**

<a href="#">Figure 1 : Présentation de la Cuesta de Bombouaka</a> .....	6
<a href="#">Figure 2. Perceptions des parties prenantes dans le paysage de Cuesta de Bombouaka</a> .....	10
<a href="#">Figure 3. Localisation géographique du nouveau paysage du bassin versant de la Kara</a> .....	13
<a href="#">Figure 4. Perceptions des parties prenantes dans le paysage de la rivière Kara</a> .....	19
<a href="#">Figure 5 : Présentation du Complexe fluvio-lagunaire du littoral</a> .....	22
<a href="#">Figure 6. Perceptions des parties prenantes dans le complexe fluvio-lagunaire du littoral</a> .....	26

Tout comme lors des phases précédentes, Le PMF/FEM s'est fixé comme objectif de soutenir durant sa 7ème phase opérationnelle (OP7) de 2018 à 2022, la création de bénéfices environnementaux globaux et la sauvegarde de l'environnement mondial à travers des solutions communautaires et locales. Chaque pays en fonction du contexte local devra développer une stratégie nationale qui guidera la sélection des projets de micro-financement en priorisant les initiatives stratégiques proposées et en mettant l'accent sur les APACs.

Au cours de cette phase, l'intervention reposera sur l'approche paysage qui vise l'identification consensuelle des paysages terrestres / marins dans lesquels les projets communautaires seront soutenus. Cette approche est née de l'initiative de Satomaya, mot japonais utilisé pour définir un paysage dans lequel les activités humaines se déroulent et se pratiquent en harmonie avec la nature.

Les paysages comprennent les caractéristiques visibles d'une zone terrestre, y compris les éléments physiques, les formes de relief telles que les montagnes, les collines, les cours d'eau, les lacs et la mer; les éléments biologiques d'occupation des sols comprenant la végétation et la faune ; les éléments humains tels que les formes d'utilisation des terres, les bâtiments et infrastructures, les valeurs culturelles et spirituelles ; puis, enfin, les éléments transitoires comme les conditions météorologiques. Une approche paysagère repose sur les principes d'une gestion diversifiée des ressources naturelles qui reconnaît la valeur des différents services écosystémiques pour de multiples parties prenantes et sur la façon dont ces principes les conduisent à poursuivre différents objectifs d'utilisation des terres ou des stratégies de subsistance. Cette approche s'est élargie aux préoccupations sociétales liées à la conservation et au développement, y compris une intégration accrue des objectifs de réduction de la pauvreté, de production agricole et de sécurité alimentaire, tout en mettant l'accent sur la gestion adaptative et l'implication des parties prenantes. A la suite d'un processus consultatif et participatif, les situations de référence des trois paysages de la phase opérationnelle 6 ont été mises à jour. Il s'agit de la cuesta de Bombouaka, du bassin versant de la Kara et du complexe fluvio-lagunaire du littoral. L'évaluation de la situation de référence de ces paysages implique l'identification et l'analyse des principaux défis, les problèmes environnementaux mondiaux, les opportunités d'actions par les communautés et les organisations de la société civile en lien avec les initiatives stratégiques et les APACs. Le processus comprend des consultations communautaires, assurant la participation d'un éventail de parties prenantes au niveau du paysage, y compris les autorités locales, la société civile, les organisations communautaires et les autres partenaires pertinents. C'est ainsi que dans chacun des trois paysages retenus, une mission de terrain a été réalisée afin d'établir la situation de référence sur la base des indicateurs du questionnaire standard SEPL (Socio-ecological production landscape). L'analyse de la situation de référence des paysages prend en compte les dimensions du SEPL à savoir : la protection des écosystèmes, la biodiversité et l'agro-biodiversité, les connaissances et l'innovation, la gouvernance, l'équité sociale et les infrastructures. Le présent rapport est une synthèse du processus de sélection des paysages mis à jour, de la méthode d'élaboration de leur situation de références ainsi que de la description détaillée de ces paysages.

## **(C) 2-Processus et justification de sélection des paysages**

---

### **(D) 2.1. Directives de la stratégie programme pays OP**

La stratégie pays OP7 du PMF/FEM (période 2018-2022) maintient l'approche paysage inspirée des initiatives de Sotoyama comme outil d'intervention dans le cadre des Microfinancement. Ainsi, elle propose aux pays membres trois approches dans la formulation de leur stratégie 7eme phase opérationnelle :

**Approche1**, consiste en une mise à jour de la stratégie OP6 par le comité national de pilotage (CNP) avec l'appui de la coordination nationale du FEM. Dans ce cas de figure, un travail d'actualisation de la situation de référence des paysages est fait sans les consultations et concertations des acteurs au niveau des paysages ;

**Approche 2**, en plus de considérer la démarche de l'approche 1, associe une organisation désignée pour la formulation de la stratégie. Cette organisation de concert avec le CNP et la coordination du FEM doivent faire des réunions de cadrage, d'évaluation sommaire de l'OP6, tout en menant des réflexions sur la pertinence des paysages dans leur forme sous l'OP6. Ensuite, l'organisation désignée devra organiser des ateliers de concertations et de consultation au niveau paysage pour l'actualisation de la situation de référence, et également recueillir les avis des acteurs sur les besoins réels en terme de projets porteurs par paysage.

**Approche 3**, quant à elle vise à sélectionner de nouveau paysage, conduisant à la reprise de tout le processus tel que décliné par les lignes directrices de l'approche paysage.

Suite à des réunions entre le Laboratoire de Botanique et Ecologie Végétale, la coordination nationale du FEM et le comité de pilotage, pour analyser les trois approches au regard des acquis de la phase opérationnelle 6 ; l'approche 2 a été retenue pour servir à formuler la stratégie pays OP7.

### **(E) 2.2. Rappel sur les critères justificatifs du choix des paysages**

Les paysages retenus répondent aux attentes de la phase opérationnelle 7 du PMF/FEM. En effet, le choix des paysages est fortement justifié par les considérations majeures suivantes analysées lors de l'OP6 :

#### **(F) 2.2.1. Importance biologique mondiale des paysages**

Les trois paysages regorgent des biotopes qui abritent une diversité biologique importante. **La Cuesta de Bombouaka**, dispose d'aires protégées (fosse aux lions, couloir de Doung qui sert de passage des éléphants), des mares et de bosquets sacrés. **Le bassin versant de la rivière Kara** est une mosaïque d'écosystèmes qui sont riches en biodiversité (faunique et végétales). **Le complexe fluvio-lagunaire du littoral** se caractérise par une diversité de zones humides, d'écosystèmes fluviaux et lacustres, de mangroves habités d'espèces végétales et fauniques rares protégées au plan mondial (palétuviers, tortues et oiseaux migrateurs). Les trois paysages disposent aussi de nombreuses forêts, marres et autres sites sacrés (APACs) qui jouissent des pratiques endogènes séculaires de conservation du patrimoine naturel au plan local contribuant à la conservation de la biodiversité mondiale.

#### **(G) 2.2.2. Potentiel socio-économique des paysages**

Les activités socioéconomiques dominantes dans les trois paysages sont l'agriculture, l'élevage et la pêche. Au niveau des services écosystémiques, les trois paysages sont des mosaïques de milieux et d'habitats offrant une diversité de biens et services aux populations. Cette multifonctionnalité de ces paysages constitue un potentiel pour une diversification des systèmes de production. Par ailleurs, il existe des micros entreprises de service et transformation des produits locaux. De plus, les trois paysages présentent un potentiel écotouristique important lié entre autres à la diversité des sites d'attractivité touristique (topographie, grotte, fosse, aires protégées, forêts sacrées, marres aux hippopotames, etc.) et des activités socioculturelles (art, danses, fêtes et rites traditionnels).

#### **(H) 2.2.3. Concordance avec les attentes de l'OP7**

Les trois paysages sont des zones de forte concentration des projets PMF/FEM et des projets d'autres partenaires techniques et financiers (PTF) tels que AGAIB, PGICT, PRAPT, ProMONO, PURISE, etc. La diversité des acteurs offre un fort potentiel de synergie avec les interventions des autres PTF en l'occurrence la Banque Mondiale, la GIZ, l'AFD, etc. Par ailleurs, de nombreux microprojets y ont été financés durant la phase opérationnelle 6 et présentent

de réelles opportunités de capitalisation et consolidation des acquis.

**(I) 2.2.4. Concordance avec les priorités nationales du FEM 7**

Les priorités nationales définies pour le FEM 7 sont la mise à l'échelle des bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres, la réduction de la vulnérabilité des communautés, l'atténuation au changement climatique et l'efficacité dans la gestion des éléments de fragmentation des habitats naturels et de la perte de la biodiversité. Les principaux défis environnementaux dans les trois paysages sont similaires : la dégradation des écosystèmes, la déforestation, l'érosion et la dégradation des sols, la vulnérabilité climatique. Les terres font l'objet d'une forte extraction (carrières, mines, etc.), la qualité des eaux de surface et des nappes est compromise suite aux phénomènes de pollution. Cette situation relève l'intérêt que ces paysages ont pour les décideurs, les scientifiques, les OSC et les organismes internationaux. Les actions envisageables pour trouver des solutions à ces problèmes cadrent avec.

**(J) 2.3. Justification de la pertinence des paysages de l'OP6 pour la stratégie pays OP7**

Des réflexions menées sur la pertinence des paysages de l'OP6 ont permis de relever la nécessité de capitaliser les acquis de la mise en œuvre de l'OP6 dans les trois paysages. En effet, le maintien des paysages de l'OP6 pourrait permettre de continuer par alimenter le catalogue des efforts et initiatives menées au niveau de chaque paysage. Les leçons apprises de la phase 6 permettent de relever que les besoins de développement qui concilient l'environnement sont encore prioritaires et énormes dans les paysages actuels. Il est important alors de continuer par soutenir la mise à échelle des bonnes pratiques de conservation de la biodiversité, des sols et eaux, la lutte contre le changement climatique, l'amélioration des modes de vie dans les paysages. La reconduction de ces paysages est également justifiée par la nécessité de continuer le dialogue permanent et la complémentarité avec les acteurs déjà identifiés qui comprennent la démarche de paysage de production socio-écologique du PMF/FEM et s'approprient continuellement les enjeux de développement endogène au niveau de chaque paysage.

Par ailleurs, d'autres considérations ont été d'une importance notoire dans le maintien des paysages. Il s'agit notamment de la prise en compte des priorités de développement national transcrites dans l'objectif global et les axes 2 et 3 du Plan National de Développement (PND). Ainsi, au regard de la cartographie du profil de pauvreté au Togo couplée aux enjeux de restauration des paysages et conservation de la biodiversité, les trois paysages de l'OP6 se retrouvent dans les régions les plus nécessiteuses. Etant en adéquation avec les priorités et stratégies pays de développement des partenaires, il est estimé que les projets du PMF/FEM seront mis en synergie avec les efforts d'amélioration des conditions de vie des populations, d'inclusion sociale, de renforcement des capacités de résilience écosystémique et communautaire en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs du développement durable.

Toutefois, il est important de relever que le souci de réduire la dispersion des énergies au cours de la phase 7, renforcer les capacités de coordination de la structure de suivi-évaluation, augmenter les effets synergiques des initiatives au niveau paysage, mettre aisément en œuvre les projets futurs par les acteurs partenaires, et induire une bonne capitalisation et visibilité des effets et impacts des projets, ont permis de réviser les portées géographiques des paysages «la Cuesta de Bombouaka » et «le bassin versant de la rivière Kara ».

**(K) 2.4. Actualisation de la situation de référence des paysages pour la phase OP7**

L'approche méthodologique adoptée est l'organisation des réunions de travail dans les 03 paysages de l'OP 6. Des rencontres avec les premiers responsables administratifs (Préfets, Maires, Directeurs de divers services déconcentrés) ont eu lieu. Ces rencontres ont servi d'information sur l'objectif de la mission dans les différents paysages. De façons participative et inclusive, des acteurs de développement (OCB et OSC) ont été identifiés dans les paysages respectifs. Au cours de ces rencontres, l'équipe du LBEV a d'abord expliqué les termes de référence de la mission ainsi que les guides d'entretiens avant de laisser la parole aux OCB (Maires, CCD, CVD) et responsables de l'ONG qui à leurs tours ont posé des questions d'éclaircissement afin de mieux renseigner les guides d'entretien (Photos 1). Pour l'ensemble des ONG, les personnes rencontrées regroupent les coordonnateurs ou Directeurs exécutifs de l'ONG, les Chargés de programme, les animateurs, les secrétaires/comptable et le personnel d'appui (Listes en annexe 1).



Photos 1.: Réunion de concertation et de consultation dans les paysages, à gauche dans le Complexe fluvio-lagunaire du littoral à Aného ; à droite dans la Cuesta de Bombouaka à Dapaong

L'évaluation de la situation de référence des paysages a pris en compte un ensemble d'Indicateurs pour la résilience dans les Paysages de Production Socio-écologique (SEPL). Il s'agit d'outils développés et promus par Biodiversity International et l'Université des Nations Unies - Institut des Hautes Etudes (United Nations University-Institute of Advanced Studies UNU-IAS), en collaboration avec le PNUD, pour aider à mesurer et à comprendre la résilience des paysages cibles. L'application pratique des indicateurs s'est faite en mesurant des éléments de la résilience socio-écologique du paysage (SGP, 2012) dans ses quatre dimensions à savoir : la protection des écosystèmes et la préservation de la biodiversité ; la biodiversité agricole ; les connaissances, l'apprentissage et l'innovation ; enfin, la gouvernance, l'équité sociale et les infrastructures.

Dans chaque paysage, les ONG et Associations, les services techniques déconcentrés de l'Etat, les médias communautaires ont été impliqués. Après une prospection dans plusieurs localités des paysages, des acteurs menant des activités en lien avec l'une des quatre dimensions interdépendantes du SEPL ont été retenus pour les ateliers régionaux. Le questionnaire SEPL a été rempli en ateliers régionaux qui ont regroupé 18, 20 et 18 personnes représentant respectivement les structures susmentionnées dans les paysages de la Cuesta de Bombouaka, du bassin versant de la rivière Kara et du complexe fluvio-lagunaire du littoral. L'administration du questionnaire a été précédée d'une description du paysage aux moyens des outils cartographiques relevant les limites, les villages et cantons, l'état d'occupation du sol, etc. Cette évaluation a été menée dans le respect des valeurs culturelles en associant aussi bien les hommes et les femmes surtout lors de focus group qui ont permis de discuter des problèmes et défis majeurs du paysage et d'aborder la question des changements liés aux indicateurs

**(L) 3-Situations de référence des paysages actualisés pour l'OP7**

---

**(M) 3.1. Le paysage de la Cuesta de Bombouaka**

---

**(N) 3.1.1. Situation géographique et administrative**

La Cuesta de Bombouaka est localisée dans la zone septentrionale du Togo entre 10°50'24" et 10°36'36"N ; et 0° 7'59"E et 0°9'53"E (Figure 1). Ce paysage couvre une superficie de 447,78km<sup>2</sup> pour une population de 91 200 habitants et dont 90% vivent en milieu rural (RGPH4, 2010). La Cuesta de Bombouaka, est située dans la Région des Savanes, et couvre 9 cantons repartis entre les communes Tône 1 et Tône 3 (préfecture de Tône), Tandjoaré 1 et Tandjoaré 2 (préfecture de Tandjoaré). Les préfectures sont administrées par des préfets tandis que les communes par les élus locaux assistés des Chef Cantons assistés de chefs de villages et quartiers. Les cantons, les villages et les quartiers sont dotés respectivement des comités cantonaux de développement (CCD), de Comités villageois de développement (CVD) et des comités de développement de quartiers (CDQ), les représentants des services déconcentrés (Technicien Agricole, Forestier, Affaire sociale, Santé, Education, Protection civile) de l'Etat y compris des structures à caractère international comme, la Croix Rouge participent également à l'administration et au bon fonctionnement de ces collectivités.

**(O) 3.1.2. Caractéristiques biophysiques**

La Cuesta de Bombouaka jouit d'un climat tropical soudanien à une saison de pluie et une saison sèche. Elle est caractérisée par une température moyenne annuelle de 28°C et une pluviométrie annuelle de 1100 mm. Le relief y est très contrasté et marqué par deux plateaux : le plateau de Bombouaka culminant au mont Bikoro – Panabako (515 – 520 m) et le plateau de Dapaong, moins vigoureux (345m). Ces deux lignes de crêtes dominent la dépression de la Fosse aux Lions drainée par le Koulogona. On y remarque une dominance de grès (aspects ruiniformes) et de quartzites formant une ligne de crêtes bien visibles. Les shales et les silicites argileux ou psammitiques qui s'y retrouvent, sont de couleur verdâtre ou violacée et constitués d'une pénéplaine aux structures argileuses très hydromorphes en saison pluvieuse. Le réseau hydrographique fait partie du bassin de la Volta Blanche essentiellement drainé par le Koulogona. Des marres permanentes et temporaires forment un complexe de zones humides dans le paysage. Les sols y sont peu évolués d'apport et des sols peu évolués d'érosion, argileux et alluviaux, sableux ou limoneux. Les écosystèmes y sont constitués de savanes (arbustives, arborées et herbeuses), avec une végétation dominée par les Légumineuses et les Combretaceae, une strate herbacée riche (*Aristida kerstingii*, *Chloris pilosa*, *Ctenium* sp., *Loudetia* sp., *Hypparrhenia* sp.etc.) et des parcs à *Borassus aethiopum*, à *Mangifera indica*, à *Anacardium occidentale*, à *Parkia biglobosa* à *Vitellaria paradoxa*. Des bosquets sacrés, quelques galeries forestières et des plantations d'essence introduites comme *Tectona grandis*, *Eucalyptus spp*, *Senna siamea*, etc y sont disséminés.

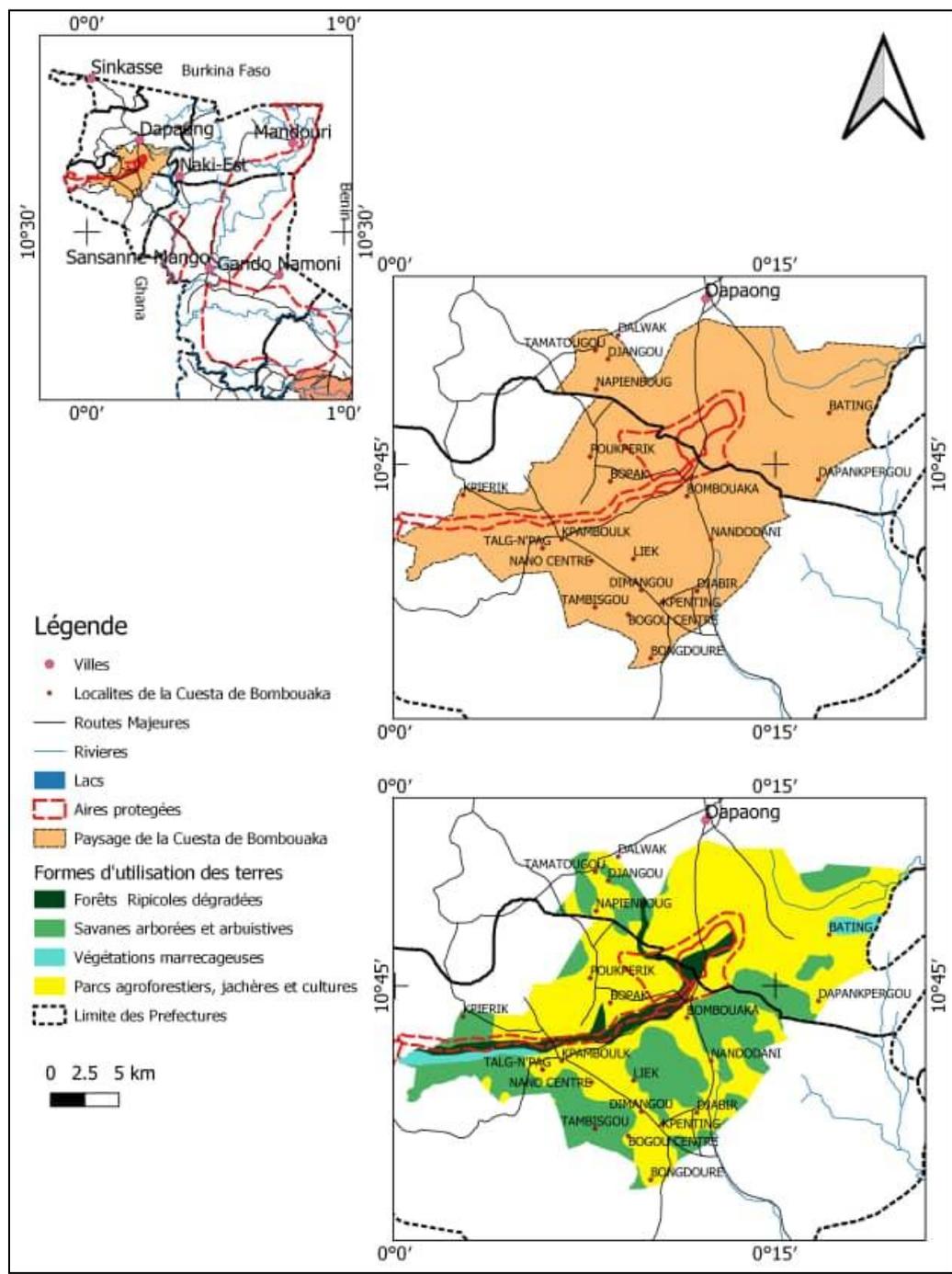


Figure 1 : Présentation de la Cuesta de Bombouaka

**(P) 3.1.3. Ressources humaines et production**

La Cuesta de Bombouaka a une population totale de 91 200 habitants (RGPH4, 2010), dont 3,94% vivent en milieu urbain ou semi urbain. Cette population est exclusivement composée des groupes socioculturels *Moba*, *Ben*, *Gourma*, *Mamproussi*, *Yanga* et *Peulhs*. Les revenus des ménages du paysage proviennent de l’agriculture, de l’élevage et de la commercialisation des produits agricoles.

Les propriétés foncières en général constituent les actifs courants des ménages du paysage de la Cuesta de Bombouaka. Le bétail, la culture de rente comme le coton, les cultures vivrières, les produits de cueillette, des équipements légers (vélos, motos, postes téléviseurs et radio etc.) comptent parmi les autres actifs. Il existe plusieurs radios de proximité (Radio communautaire de la Savanes, Radio Maria, Radio Courtoisie, etc.). Sur les marchés locaux on rencontre fréquemment des céréales (mil, sorgho, maïs), des légumineuses (soja,

niébé, arachide), des produits saisonniers (la patate douce, les ignames, le manioc, les produits maraichers) et les fruits spontanés (*karité, néré, raisinier, Vitex, Detarium, Gardenia*, etc.). On y trouve aussi des produits de la pêche (anguilles, silures, carpe et crabe) et de l'élevage (volaille, fromage, et petit ruminant). La pression foncière dans le paysage est telle que les couloirs de transhumance sont cultivés, source de conflits entre cultivateurs et éleveurs.

**(Q) 3.1.4 Patrimoine culturel immatériel**

En dehors des langues locales *ben-moba, gourma, mamproussi* et *yanga*, le patrimoine culturel comprend les chants et danses traditionnels. Les croyances animistes sont dominantes, suivies du christianisme et de l'Islam. Les attractions touristiques sont les *cuestas*, la marre du bois sacré de la fosse de Doung, les grottes de Nano, la fête des moissons "*Tingban-Paab*", les danses et rites initiatiques "*Malkonsiak, Bambate, Djabomtana, Talkoutk, et Gaada*", etc.

**(R) 3.1.5. Marchés et autres services**

Les marchés, lieux publics où se négocient les transactions sont pour la plupart bi-hebdomadaires dans chaque canton. Les principaux marchés sont ceux de *Dapaong, Bombouaka, Nano, Pont Noir, Tonte*. Au moins deux marchés s'animent par jour dans le paysage. Les services bancaires sont assurés le plus souvent par la Poste et les établissements de microfinance présents dans les cantons importants du paysage. L'activité industrielle est inexistante. Le commerce quant à lui est une activité très ancienne qui prend en compte la vente des produits agricoles, d'élevage, d'artisanat, des produits manufacturés, et de transformation (beurre de Karité, Tchakpalo ou bière du sorgho, etc.).

**(S) 3.1.6. Défis environnementaux et menaces**

Les principaux défis environnementaux du paysage de la Cuesta de Bombouaka sont étroitement liés aux conditions climatiques pour lesquelles les populations sont tributaires. Comme défis majeurs on peut relever : la conservation de la biodiversité, la dégradation des terres, la sécurité alimentaire, la santé et cadre de vie, l'atténuation/adaptation aux changements climatiques.

- **Déforestation**

Les défis à relever par rapport à ce domaine dans la Cuesta de Bombouaka sont ceux qui ont un lien avec : la dégradation des écosystèmes due aux activités anthropiques (agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation du bois d'œuvre et de service, exploitation du bois-énergie, l'élevage et transhumance, les feux de végétation, l'envahissement et occupation des aires protégées) sans cesse croissantes. L'ignorance de l'importance des écosystèmes, le manque de compétence professionnelle et des moyens de subsistance durables constituent des freins pour une conservation efficace de la biodiversité. Ces problèmes sont accentués par les feux de végétation anarchiques qui entraînent la déforestation/dégradation des terres du paysage.

- **Erosion des sols**

Il est constaté un accroissement spectaculaire des terres agricoles exploitées dans la Cuesta de Bombouaka, ces dernières années. Cette forte expansion agricole s'est traduite par une grande fragmentation des savanes boisées, arborées et des forêts galeries du paysage. Avec la croissance démographique, les problèmes de disponibilité des terres deviennent de plus en plus cruciaux. La densité relativement élevée (200 hbts/km<sup>2</sup>) de la population du paysage rend peu probable les pratiques de mise en jachère des parcelles cultivées. La forte réduction de la fertilité des sols, l'érosion croissante et les inondations décennales entraînant des pertes de la flore et la faune, accentuent le degré de précarité des communautés locales.

- **Eau, santé et cadre de vie**

C'est un défi lié à la géomorphologie du paysage, caractérisé par une faible disponibilité d'eau potable, une sécheresse et en l'occurrence des aléas météorologiques extrêmes. Les populations du paysage sont exposées à une pénurie d'eau en saison sèche. Les puits et les forages situés sur les plateaux gréseux ne procurent pas assez d'eau de bonne qualité. L'amplitude thermique élevée au niveau du paysage entraîne la propagation des

maladies sensibles aux conditions météorologiques (paludisme endémique, méningite, rougeole menaçant les enfants en bas âge) et l'apparition de maladies parasitaires telles que l'ankylostomiase et l'ascaridiose. Le paysage n'est pas à l'abri des maladies d'origine hydrique (le choléra, les infections parasitaires) qui peuvent accompagner les phénomènes d'inondation en saison pluvieuse. L'emploi massif des intrants agricoles (pesticides, insecticides, engrais chimiques) à long terme va altérer la qualité des eaux.

- **Atténuation/adaptation aux changements climatiques**

Les scénarios développés lors de la Troisième Communication Nationale (TCN) sur les Changements Climatiques (CC) montrent que cette préoccupation affectera le paysage de la Cuesta de Bombouaka. Notamment par une augmentation des températures dans ce paysage (préfectures de Tône, et de Tandjouaré) allant de 0,718 à l'horizon 2025 jusqu'à 1,041°C à l'horizon 2100. Cela affectera le potentiel hydrique prévue par les scénarios climatiques, le rendement des principales cultures vivrières (sorgho, maïs, mil, riz) et de rente (coton) ; de même que la pêche et l'élevage par le manque d'eau et de fourrage.

**(T) 3.1.7. Opportunités**

La végétation du paysage de la Cuesta de Bombouaka dispose de multiples opportunités. La fumure animale (bouses de vache et déjection des caprins et des porcheries), le compostage des résidus agricoles permettraient d'enrichir les sols sans l'apport des engrais chimiques. Le soutien des activités d'afforestation par les PTF, la maîtrise des techniques sylvicoles, et des bonnes pratiques de mise en défends sont des opportunités à mettre à l'actif du paysage de la Cuesta de Bombouaka. L'agroforesterie fortement pratiquée dans ce paysage est une opportunité pour maintenir et améliorer les services écosystémiques. Elle constitue également un élément de poids dans les stratégies de conservation des sols. La densité importante des plantes mineures alimentaires (fruit et feuilles des ligneux spontanés) est une opportunité car cette ressource peut servir d'appoint en période sèche. A cela il faut ajouter un retour à la culture du moringa, la transformation du soja, ainsi la valorisation des produits de cueillette tel que le tamarin.

**(U) 3.1.8. Principales parties prenantes et leurs perceptions du paysage**

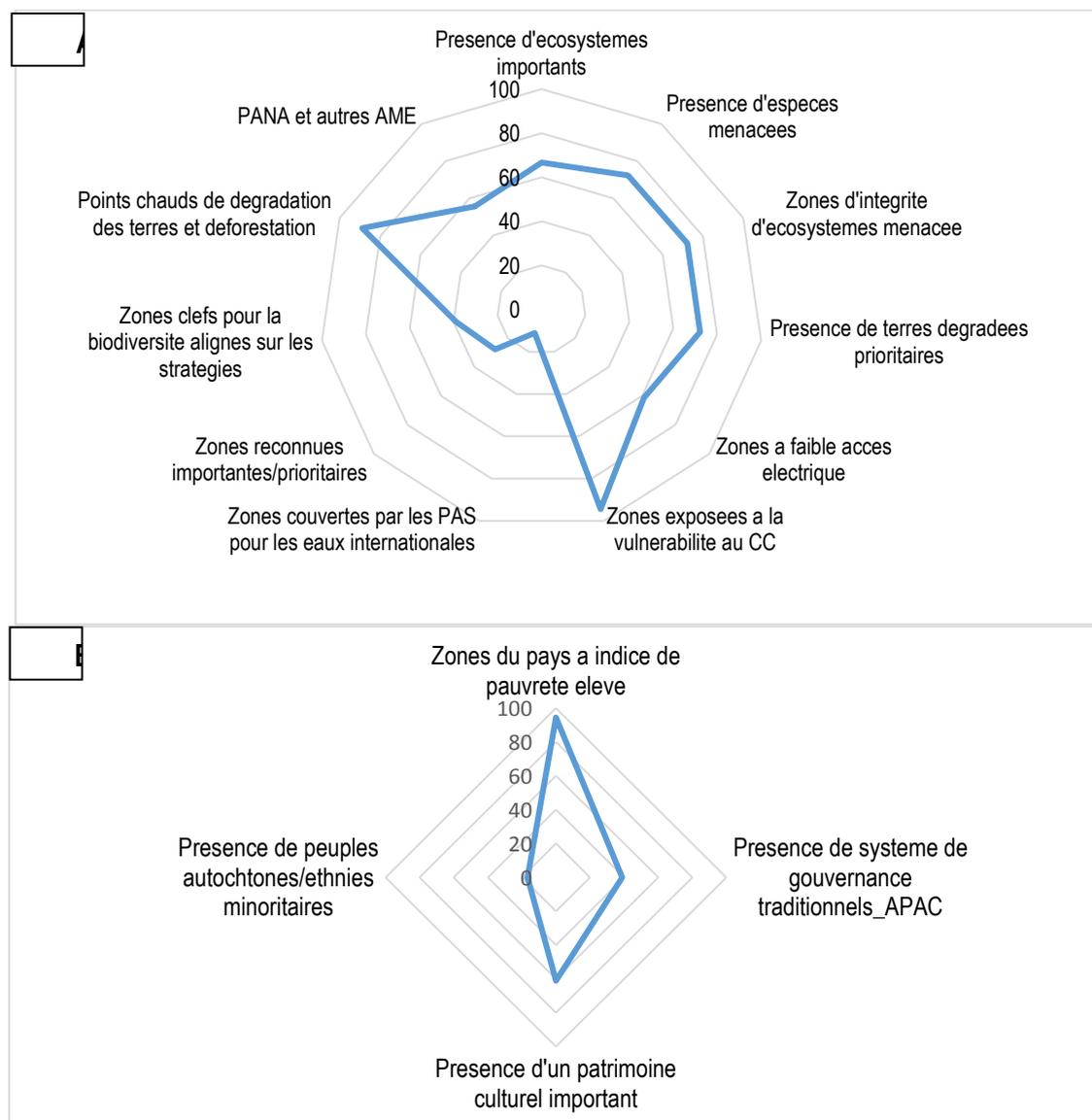
Les principaux acteurs du paysage de la Cuesta de Bombouaka sont les agriculteurs, les éleveurs, les exploitants de bois-énergie, les tradithérapeutes, les chefs canton et le conseil des notables, les autorités administratives, les communautés religieuses (chrétiennes et musulmanes), les associations de femmes, les vieillards et les groupes de jeunes. Ces différents groupes socio-économiques sont étroitement dépendants du paysage et ils en sont des bénéficiaires directs. Certains se sont constitués en Groupements et coopératives agricoles. Les services techniques de l'Etat (ICAT, DRF, ODEF, etc.), et les ONG et Associations de développement et leurs réseaux (FODES), les OCB, la Croix Rouge et les Scouts, et diverses ONG interviennent dans l'appui/accompagnement des paysans et leurs organisations. Ces partenaires pourront soutenir la mise en œuvre des projets communautaires dans le cadre de l'approche paysage du PMF/FEM. Bien que situées hors du paysage, des institutions de recherches telles que les Universités de Kara et de Lomé, le centre de recherche agricole de la savane sèche (CRASS) de l'ITRA constituent des acteurs clefs pour la transformation durable de ce paysage. A l'international, des acteurs clefs tel que l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), Self-Help Africa, le CILSS, et la GIZ sont également très actifs dans la plaine de l'Oti, dont le paysage de la Cuesta est une composante.

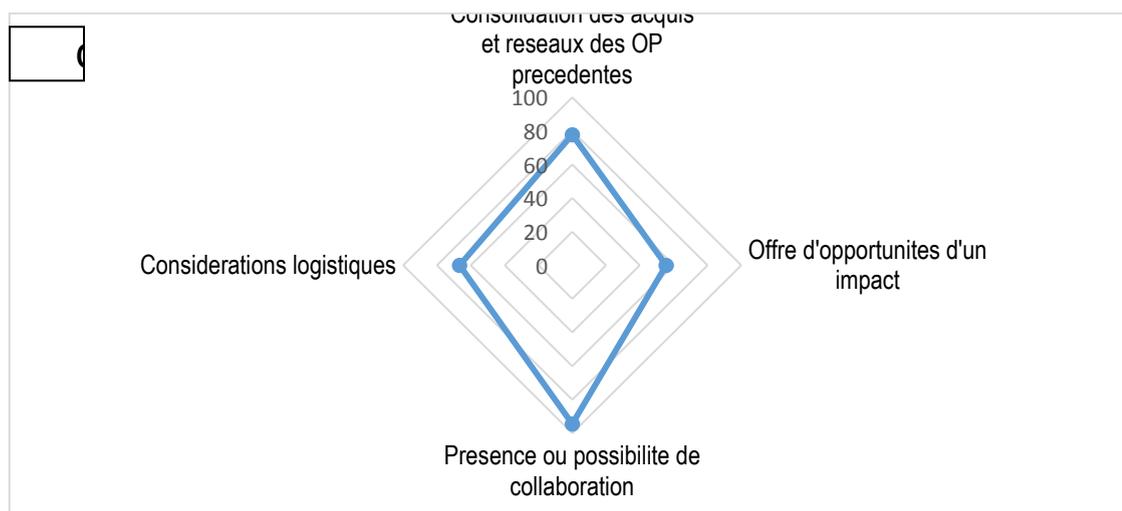
- **Perception sur les critères de sélection du paysage de CB**

Après l'administration du questionnaire aux parties prenantes, la synthèse générale des opinions des participants à l'atelier de concertation montre que les critères de sélection du paysage de CB sont fortement de l'avis des acteurs. En dehors des critères tels que « existence de zones reconnues importantes ou prioritaires » et « les zones couvertes par les Plan d'Action Stratégiques (PAS) pour les eaux internationales », les opinions des acteurs sur les critères sont convergentes. Les figures 2 présentent la synthèse des perceptions sur les caractéristiques environnementales mondiales (Fig 2A), les caractéristiques socio-économiques (Fig 2B) et les considérations supplémentaires sur le rôle potentiel du PMF/FEM à long terme (Fig 2C).

La dégradation des terres et la déforestation, l'exposition de la région aux changements climatiques, la présence de terres dégradées prioritaires et l'existence de zones d'écosystèmes menacées sont autant de critères bien perçus par les acteurs sur les considérations environnementales mondiales. En termes de considérations socio-économiques, tous les acteurs présents à l'atelier de concertation estiment que le paysage du CB est situé dans une région du pays à indice de pauvreté élevé avec un patrimoine culturel relativement important (Fig 2B). Moins de la moitié des acteurs ont une connaissance de l'existence de systèmes traditionnels de gouvernance tels que les APAC. En termes d'opportunités à long terme qu'offre le PMF/FEM, les acteurs pensent qu'il existe réellement un potentiel de consolidation des acquis des OP précédentes, et une forte possibilité de collaboration avec d'autres mécanismes de cofinancements. La disponibilité des ONG, OSC et OCB ainsi que la disponibilité des institutions partenaires ont été relevées par la quasi-totalité des participants, témoignant ainsi la forte capacité des parties prenantes à mettre en œuvre les initiatives du PMF/FEM.

L'ensemble de ces perceptions témoigne de la forte compréhension par les acteurs des grands enjeux liés à la conservation et la restauration des paysages, et la nécessité de développer la résilience communautaire. Le paysage de la CB étant situé dans les vicinities du Sahel fortement sensible aux questions pédoclimatiques et de résilience, il est évident qu'il existe un fort potentiel endogène à renforcer pour réaliser des projets FEM à fort impact.





**Figure 2. Perceptions des parties prenantes dans le paysage de Cuesta de Bombouaka :**

- (V) caractéristiques environnementales mondiales
- (W) caractéristiques socio-économiques
- (X) considérations supplémentaires sur le rôle potentiel du PMF/FEM à long terme

- **Perception sur le potentiel en activités génératrices de revenus (AGR)**

Le potentiel en AGR dans le paysage de CB est relativement important avec une diversité d'activités. Les acteurs ont relevé les AGR suivantes : Agriculture/Agroécologie, Elevage, Apiculture, Fabrication des foyers améliorés, Artisanat, Ecotourisme/Tourisme, transformation agroalimentaires (soja, igname), Maraichage, Aviculture, Développement des filières de PFNL (néré, fabrication et commercialisation du beurre de karité), Promotion de la médecine traditionnelle, Valorisation des plantes médicinales, Pisciculture, plantation d'anacardiens et autres fruitiers (arboriculture fruitière), Agriculture/riziculture, poterie, etc. Ces activités sont pour la plupart déjà exercées dans le paysage. Cependant, elles nécessitent une meilleure organisation, un encadrement et un renforcement des capacités des producteurs et un soutien plus conséquent en moyens financiers afin de les rendre plus durables et favoriser une mise à échelle plus facile.

En termes de raisons de la spécificité des AGR susmentionnées, les acteurs estiment que les conditions écologiques et climatiques sont favorables pour leur développement. Principalement, il s'agit de la dominance des paysages savanicoles, l'existence de bas-fonds et de collines ainsi que la disponibilité d'eau. En dehors des activités principales, ces AGR seront des sources de revenus complémentaires. Certaines AGR sont proposées en réponse au manque de sols agricoles exploitables.

- **Perception sur les principales menaces et contraintes**

Au rang des risques d'échec aux projets passés, il a été relevé la divagation du bétail/transhumance, la non-adhésion et la non-participation des populations, l'éloignement des sites des projets des populations bénéficiaires, la démotivation de la communauté, les incendies criminels et feux de végétation, l'interférence politique et le faible engouement des autorités locales, l'inconscience, le problème foncier (insécurité et insuffisance foncière).

Les potentielles difficultés de mise en œuvre des projets sont les menaces de feux de végétation, le déboisement des sites en défens, les effets des changements climatiques (les sécheresses ou insuffisances de pluies, inondations), l'enclavement de certaines zones, l'accès limité à l'énergie électrique, la faible cohésion des acteurs/groupes cibles, la transhumance. En termes de risques écologiques, on note l'utilisation abusive des pesticides chimiques avec risque de contaminations des eaux, l'érosion, appauvrissement et dégradation des sols.

- **Diversité des paysages et protection des écosystèmes**

Les acteurs ont relevé l'existence formelle des aires protégées telles que la Fosse aux lions et le Couloir de Doung mais, qui ne disposent pas de plan de gestion participative. Une multitude de bosquets sacrés, faisant l'objet de lieux de rituels sacrés ("*Tingbane*") et bénéficiant de la protection collective, sont signalés dans la plupart des localités. Il faut noter les forêts communautaires, les plantations individuelles, les zones de mise en défens et des sites touristiques qui bénéficient aussi des mesures de protection spontanée. Les acteurs du paysage ont une connaissance aussi bien traditionnelle que modernes des écosystèmes, en témoigne la présence des pratiques d'agroforesterie qui permet de maintenir les arbres utilitaires (rônier, tamarinier, baobab, néré, karité, raisinier, dattier du désert, etc.).

- **Biodiversité et agro-biodiversité**

Les acteurs sont conscients qu'il faut une implication et un engagement de leur part pour la survie et la conservation des ressources phytogénétiques endogènes. Ils révèlent l'existence des zones dans le paysage où les variétés locales de culture et d'animaux sont encore utilisées et conservées par les paysans pour leurs multiples utilités (alimentation, pharmacopée, etc.). Cette biodiversité agricole est très connue des femmes, mais fondée sur la tradition orale et peu documentée par les scientifiques. Les acteurs relèvent un fort amenuisement des ressources phytogénétiques tel que le néré, le sorgho précoce (3 mois), le mil précoce (3 mois) et la quasi disparition des hyènes dans le paysage.

- **Connaissances et innovations**

Cette thématique présente un intérêt significatif dans le secteur agricole et pastoral en vue de l'amélioration de la résilience des populations. Comme innovations notoires les acteurs relèvent l'adoption et l'emploi des champignons fertilisants, des techniques de compostage simples et efficaces, la valorisation des résidus agricoles comme amendement des sols, l'usage des semences améliorées et l'emploi de la culture attelée. Toutefois, la perception a toujours buté aux inégalités criardes connues entre hommes et femmes même si aujourd'hui, les hommes et la société reconnaissent aux femmes certains droits, un certain pouvoir, une certaine sagesse. Il a été reconnu par tous que les femmes maîtrisent les connaissances relatives aux itinéraires techniques culturels, à l'ethnomédecine, à l'ethno-pédiatrie, à l'élevage des porcs, aux techniques endogènes de riziculture, à la transformation des produits de cueillette et au maraichage.

- **Perception sur les questions de gouvernance, équité sociale, vies et bien-être**

L'existence des institutions délocalisées dans le paysage est matérialisée par les services déconcentrés de l'Etat (DPEDDPN, DRAPAH, etc.), les ONG, les collectivités territoriales et élus locaux et les démembrements locaux et d'autres acteurs, etc. Cependant ces institutions locales nécessitent un renforcement de leurs capacités organisationnelle, technique et financière. Les acteurs participants à la réunion de concertation ont relevé l'importance d'informer, sensibiliser les populations locales et responsabiliser les acteurs clefs pendant les phases de mise en œuvre des projets et initiatives de développement. Ils ont aussi mentionné le rôle clef de la collaboration et l'implication des bénéficiaires. Il est également souhaitable d'insérer les projets futurs dans les PAC/PDC tout en sollicitant une forte implication des communautés locales.

Le rôle de la femme et des jeunes est important dans la gouvernance effective des projets de développement dans le paysage. Ce rôle actif et participatif dans tous les secteurs assure la réussite des interventions et des projets. Il s'agit de la mobilisation de la communauté et la sensibilisation pour susciter l'adhésion aux projets, l'implication dans la définition des actions à mener, la participation aux différents projets et au contrôle de l'action.

La thématique Equité sociale et infrastructure a permis de mesurer l'impact des indicateurs précédents et a montré un réel consensus d'une insuffisance et d'une mauvaise distribution spatiale des infrastructures de santé, de route, d'écoles, de marchés, d'équipements sociaux et collectifs pour les jeunes, d'approvisionnement en eau et électricité, etc. dans ce paysage. Les scores pour ce thème sont relativement faibles. Les parties prenantes

à ces consultations sont unanimes concernant l'existence de plateformes multi acteurs (Faitière et regroupement des OSC) peu actives à fédérer les énergies pour planifier et gérer effectivement les ressources du paysage.



### 3.2.2. Caractéristiques biophysiques

Le climat est tropical à une saison des pluies (avril -octobre) et une saison sèche (novembre –avril). La pluviométrie annuelle estimée est de 1320 mm et la température annuelle moyenne est de 27,3 °C. Le bassin est marqué par des collines qui font partie de la chaîne de l'Atacora, dont l'altitude maximale atteint 782 m au niveau de Lama et Kouméa, des dépressions et de vastes plaines. Sur le plan géologique, les principales formations sont les grès du Buem, les schistes et quartzites de l'Atacorien, les gneiss et orthogneiss de la plaine Bénino-Togolaise (Arégba *et al.*, 1984 ; Tairou *et al.*, 2012). Le bassin est drainé par la rivière Kara et ses affluents avec par endroit des mares et des étangs. Les principaux types pédologiques distingués sont les sols peu évolués d'érosion, les sols ferrallitiques, les sols ferrugineux tropicaux lessivés sur une grande profondeur et enfin les sols à caractère vertique. Les plateaux et certaines parties de la plaine sont parsemés de cuirasses latéritiques indurées par des oxydes de fer, traduisant l'état de dégradation des sols (Faure, 1986).

Sur le plan phytogéographique, le bassin de la Kara est inclus dans la zone écologique II du Togo (Ern, 1979) avec pour principales formations végétales : les forêts sèches (forêts sacrées), les forêts claires, les forêts galeries et les savanes soudaniennes. La florule locale est dominée par les espèces comme *Vitellaria paradoxa*, *Entada africana*, *Gardenia sp.*, *Parkia biglobosa*, *Parinari curatifolia*, *Detarium microcarpum*, *Crossopteryx febrifuga*, *Combretum ssp.*, *Terminalia ssp.*, *Isobertinia doka*, *Pterocarpus erinaceus*, *Azalia africana*, *Khaya senegalensis*, *Prosopis africana*, *Lannea acida*, *Burkea africana*, *Anogeisus leiocarpus* ; *Diospyros mespiliformis*, *Syzygium guineense*, *Bretonia salicina*, *Saba comorensis*, *Mucuna poggei*, *Andropogon tectorum*, etc. On y note des agrosystèmes marqués par les parcs agroforestiers à karité, néré et baobab ainsi que les palmeraies sub-naturelles.

Ces différentes formations végétales constituent l'habitat d'une faune sauvage aussi diversifiée mais en pleine régression à cause des activités de chasse. Principalement concentrée dans les aires protégées (e.g. Parc de Sarakawa, Réserve de Djamdè, Forêt classée de Sirka), la faune est constituée de mammifères telles que le buffle (*Syncerus caffer*), Kob de Buffon (*Adenota kob*), Céphalophe de Grimm (*Cephalophus grimmia*), Guib harnaché (*Tragelaphus scripus*), Bubale (*Alcephalophus buselaphus major*), le potamochère (*Potamochoerus larvatus*), hypprotague (*Hippotragus equinus*) ; des rongeurs comme les lièvres, aulacodes etc., de reptiles : Crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*), diverses espèces de serpents, la tortue terrestre (*Geochelone sulcata*), la tortue d'eau douce et des oiseaux comme les francolins (*Francolinus bicaratus*), les pintades sauvages (*Numida meleagris*), les canards sauvages entre autres. Spécifiquement dans le parc de Sarakawa, les espèces comme le Zèbre (*Equus burchelli*), l'Eland du cap (*Taurotragus oryx*), ainsi que l'autruche (*Struthio camelus*) ont été introduites (Naré, 2012).

#### (AA) 3.2.3. Ressources humaines et systèmes de production

La population dans le bassin de la rivière Kara est estimée à 460.000 habitants, dont 80 % vivent en milieu rural (RGPH4, 2010). Les principaux groupes socioculturels sont les Kabyè, Bassar, Tem, Nawdba, Konkomba, Lamba, et Peulhs transhumants ou sédentaires. La taille moyenne des ménages est de 5,6 personnes, avec des extrêmes très prononcés (ménages nombreux contre ménages réduits). Le niveau de scolarisation est élevé dans l'ensemble de la région de la Kara : 30 % sont illettrés contre 70 % de scolarisés répartis en 41,8 % ayant un niveau d'étude équivalent au cycle primaire, 25,6 % un niveau équivalent au secondaire et seulement 2,6 % possèdent un niveau supérieur (QUIBB, 2011). Bien que le taux de scolarisation soit élevé, la majorité de la population a un niveau équivalent au cycle primaire et une petite proportion le niveau supérieur. Cette situation traduit une sous autonomisation et une grande vulnérabilité de ces acteurs locaux qui manquent alors de qualification suffisante.

En général, les propriétés foncières constituent les actifs courants des ménages du bassin de la Kara. Le bétail, la culture de rente comme le coton, les cultures vivrières, les produits de cueillette, des équipements (vélos, motos, postes téléviseurs et radios, etc.) y comptent parmi les autres actifs. En considérant les moyens de déplacement, les actifs sont les véhicules et motos dans les villes tandis que dans les zones rurales ce sont plutôt les motos et les vélos. Sur le plan de la communication, il y existe plusieurs chaînes de radiodiffusion dont trois nationales (radio Kara, radio Lomé et radio Maria), et 7 radios communautaires et locales (Dawul à Bassar, radio Kéran à Kanté, Tabala, Kozah FM, Missionnaire, Effata à Kara, Sama FM à Baga).

L'essentiel des revenus des ménages provient de l'agriculture, de l'élevage, de la commercialisation des produits agricoles et des produits forestiers ligneux (bois de chauffe et charbon de bois) et non ligneux (sous-produits des arbres fruitiers conservés dans les agrosystèmes et ceux des fruitiers sauvages) (Atato et al, 2011a, 2011b). Selon les enquêtes (QUIBB 2011), les populations exercent principalement dans les secteurs de l'agropastoralisme/foresterie (45,3 %), du commerce (19,9 %) et de l'artisanat/petite industrie (17,8 %). La production agricole est principalement vivrière et constituée des céréales (maïs, mil, sorgho, riz), des légumineuses (niébé, arachide, voandzou, soja) et des tubercules (ignames, maniocs, patates). La culture de fonio est en forte régression. On y note aussi la production du coton comme culture de rente. La production maraîchère prend de l'ampleur sur les berges de la rivière Kara et ses affluents ainsi que dans les bas-fonds et abords des mares et retenues d'eau. L'élevage concerne les volailles, le petit bétail (ovins, caprins, porcins) et le gros bétail (bovins). Il est important de signaler les conflits fonciers récurrents entre les différentes communautés, d'une part, et ceux liés à une exploitation non coordonnée des ressources (eau, terres) entre agriculteurs et éleveurs transhumants, d'autre part.

Le commerce est basé sur la vente des produits agricoles ainsi que des produits manufacturés dans les différents marchés de la région. La transformation des produits agricoles et forestiers, ainsi que les carrières d'extraction constituent des embryons d'usines auxquelles il faut ajouter les nombreux ateliers des artisans dans divers corps de métiers. A cause de la ville de Kara qui est chef-lieu de région, on note le développement d'embryons d'unité de transformation des produits agricoles et forestiers. Il faut noter le développement récent du projet Agropole de Kara qui contribuera à l'amélioration de l'investissement privé dans l'agro-industrie et à la subsistance des populations dans le bassin de la Kara. On n'y rencontre des activités industrielles dans plusieurs usines dont la brasserie, l'UPROMA qui fabrique du matériel agricole, l'usine d'égrenage du coton, et l'usine de cimenterie (Cimtogo, Unité de Kara) à Awandjélo. Les différents services publics et privés emploient une partie non moins importante de la population.

En termes d'unités de production et transformation contribuant au développement local, il faut relever que la région manque, comme pour l'ensemble du pays, de mains d'œuvre qualifiées. Les systèmes de production actuels sont fondamentalement rudimentaires car toujours basés sur l'utilisation des ressources humaines peu qualifiées dans les secteurs de l'artisanat, agropastoral et du tourisme local.

#### **(BB) 3.2.4. Patrimoine culturel immatériel**

En dehors des langues locales Kabyè, Nawdm, Lamba, Tem, Bassar, Konkomba, le patrimoine culturel comprend les chants et danses traditionnels ainsi que divers rites initiatiques. On peut citer la lutte Evala, les rites Akpéma, Conkona, Hiling, la danse du feu, le Santm, etc. Les croyances traditionnelles africaines sont dominantes suivies par le christianisme et l'islam. Ces deux religions s'illustrent par de nombreux lieux de cultes construits dans les agglomérations du paysage surtout dans la ville de Kara. Les attractions touristiques sont constituées des différents monts et plateaux du bassin, les mares et forêts sacrées, les parcs de Sarakawa et Djamdè, les diverses fêtes traditionnelles dans la région Evala, Singaring, Hiling, Sintu Djandjaagou, Habyè, etc.

#### **(CC) 3.2.5. Marchés et services financiers**

Kara est une grande ville qui dispose d'un grand marché d'animation quotidienne d'où une forte activité commerciale dans le bassin. En plus de ce marché, on peut citer d'autres marchés tous aussi grands dont l'animation est hebdomadaire : marchés de Kétau, de Niamtougou, et de Broukou. Dans les cantons, il existe des petits marchés hebdomadaires. Tous ces marchés expliquent l'importance des activités commerciales à travers la vente des produits agricoles et forestiers, d'élevage, de l'artisanat et de transformation, des produits manufacturés.

Il faut relever que les services bancaires sont assurés par des agences de plusieurs banques (BCEAO, Ecobank, UTB, BTCI, ORABANK, POSTE, etc.) installées dans la ville de Kara et dans certaines villes secondaires. De plus, les établissements de microfinance (FUCEC, MUFEC, etc.) y sont présents aussi bien dans les villes que dans les cantons importants du paysage. Un service financier très important contribuant aux flux financiers réguliers est le *Mobile Banking* avec le Tmoney (Togocel), Floop (Moov Togo) et EcoCCP (Poste). Des services financiers privés tels que *Nagode Transfert* facilitent également les opérations de transferts d'argent et le rend accessible à toutes les couches sociales.

### **(DD) 3.2.6. Défis environnementaux et menaces**

Le bassin versant de la Kara est un paysage multifonctionnel disposant d'une grande diversité de ressources dont les modes d'utilisation ne sont pas durables. En effet, les données secondaires mettent en évidence une agriculture extensive itinérante sur brûlis, une surexploitation des ressources forestières et foncières, l'utilisation excessive de produits agrochimiques, l'exploitation agricole des berges des cours d'eau, l'érosion et l'appauvrissement des sols, la rareté et la perte de la flore et de la faune. Les causes sous-jacentes de ces problèmes identifiés comprennent la croissance de la population, le manque de planification de gestion territoriale durable, l'accès libre et peu contrôlé aux ressources, la faible adoption des bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles, le manque de moyens de subsistance durables, l'ignorance de l'importance de l'écosystème, et le manque de compétences professionnelles.

- ***Pressions anthropiques sur les écosystèmes***

Les divers écosystèmes du bassin de la Kara, en l'occurrence les forêts sèches, claires et galeries, les savanes, les prairies et les agrosystèmes sont sous très fortes pressions anthropiques. En dépit des nombreuses initiatives de conservation de la biodiversité, la tendance générale de ces écosystèmes dans le bassin est régressive, du fait de la surexploitation de leurs ressources naturelles (bois, gibier, extraction de sable, de gravier et de minerais) et des pratiques agricoles dégradantes. De plus, l'exploitation agricole des berges des cours d'eau, surtout en contre saison, dégrade les forêts galeries et entraîne l'envasement des lits (Diwediga et al, 2012). Par ailleurs, les systèmes de gouvernance visant à réglementer l'utilisation des terres pour l'agriculture, la conservation de la biodiversité et la sécurité environnementale en place sont inefficients, rendant très vulnérables les divers écosystèmes face aux changements globaux en cours.

- ***Déforestation et dégradation de la végétation***

La déforestation, liée à l'exploitation du bois-énergie et des reliques d'essences de bois d'œuvre, est l'un des défis environnementaux majeurs dans le BVK. En effet, la végétation naturelle sur la plupart des collines et plaines du bassin a presque disparu, laissant des reliques sous forme de forêts sacrées ou dans les aires protégées de Sarakawa, Djamdè, Sirka et sur le mont Wiya. Cette dégradation de la végétation est le résultat des actions anthropiques citées plus haut auxquelles s'ajoutent les feux de végétation annuels responsables de la réduction de la productivité des sols, l'appauvrissement de la biodiversité, et l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

- ***Erosion et appauvrissement des sols***

L'érosion et la dégradation de la qualité des sols sont des problèmes environnementaux clés dans le bassin de la Kara. Les techniques culturales sur les versants des collines et plateaux sont peu adaptées avec pour conséquence l'érosion des sols. Les estimations de la dégradation des sols dans la région montrent que 63% des sols sont peu dégradés et 26% très dégradés (Brabant et al, 1996). Il faudrait relever qu'il manque cependant d'études récentes ayant actualisé ces taux de prévalence de la dégradation des sols dans le bassin. La dégradation des sols a affecté leur fertilité et par ricochet a diminué leur potentiel de support de productivité agricole. En dehors de l'érosion des sols, il faut ajouter l'appauvrissement des sols de la région dû à de longues périodes de surexploitation. Les sols bruts sur les versants des collines sont naturellement déficients en minéraux et faiblement pourvus en matière organique. Il faut noter également l'utilisation excessive des intrants agricoles, qui fragilisent la diversité des micro-organismes dans le sol.

- ***Eau, santé et cadre de vie***

L'eau est une préoccupation constante pour la population locale en particulier pendant les périodes de faible débit. Il faut relever que non seulement l'accès à la ressource reste difficile, mais aussi l'emploi excessif et inadéquat des intrants agricoles (pesticides, insecticides, engrais chimique) altèrent la qualité des eaux. Les pollutions diverses (ordures ménagères, défécation libre, effluents industriels et mécaniques, etc.) dans les réseaux naturels de drainage alimentent davantage les points d'eau en polluants nuisibles à la santé humaine, animale et

environnementale. La consommation des eaux de mauvaise qualité et des animaux malsains augmente la vulnérabilité des populations face aux maladies. Cette vulnérabilité croît sans cesse suite aux effets des changements climatiques sur la propagation des maladies sensibles aux conditions météorologiques (paludisme endémique, méningite, rougeole menaçant les enfants de bas âge) et l'apparition de maladies parasitaires. Le paysage n'est pas à l'abri des maladies d'origine hydrique (le choléra, les infections parasitaires) qui peuvent accompagner les phénomènes d'inondation en saison pluvieuse.

- **Atténuation/adaptation aux changements climatiques**

Tout comme l'ensemble du territoire national, le BVK est sous la menace des effets pervers des changements climatiques. Les scénarios développés lors de la Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques (TCNCC) montrent que ces changements climatiques sont une réelle préoccupation qui affecte sans doute le bassin de la Kara. D'une manière générale, les prévisions dans cette région donnent les plus fortes hausses de précipitations variant de l'ordre de 0,94% de leur valeur initiale à 1,36%, respectivement aux horizons 2025 et 2100. Les augmentations de température trop importantes contribueront à annihiler l'augmentation du potentiel hydrique prévue par les scénarios climatiques. L'ensemble des scénarios climatiques ont montré la vulnérabilité extrême des systèmes de production et de tous les secteurs, notamment l'agriculture et les ressources en eau. Il est important d'inscrire la protection de tous les secteurs dans un cadre de planification et de stratégie d'adaptation et atténuation. Ces changements affecteront le rendement des principales cultures vivrières (sorgho, maïs, mil, riz) et de rente (coton), l'élevage par le manque d'eau et de fourrage, et la pêche.

Au titre de l'adaptation, plusieurs efforts sont faits dans le secteur de l'agriculture : aménagement des terres agricoles (les ZAAP), les systèmes intégrés de production agricole, l'agriculture de contre saison, l'adoption de variétés améliorées de cultures, etc. Pour les ressources en eau, il faut relever les mini-adductions d'eau potable, la réhabilitation des retenues d'eau de surface, etc. En terme d'atténuation, il y est développé plusieurs approches conservatoires (protection des points d'eau), l'amélioration du couvert végétal par le reboisement et la mise en défends, la promotion de l'agroforesterie, l'amélioration de l'accès à l'électricité, etc.

Il faut souligner que les besoins en matière d'adaptation et d'atténuation devraient être évalués de façon itérative afin d'adapter les stratégies aux perpétuels changements climatiques et répondre aux nécessités contextuelles.

### **(EE) 3.2.7. Opportunités**

Les reliques de végétation naturelle dans les aires protégées et sites sacrés constituent des fonds biologiques à partir desquels la reforestation du bassin peut être relancée. De plus l'existence de plantations et la pratique de l'agroforesterie illustrent la disponibilité des populations à restaurer la végétation à travers le reboisement. Les sites de reboisement ou de protection de la végétation à caractère conservatoire peuvent servir de cas d'école à étendre dans tout le bassin. Les petits reboisements individuels à vocation bois énergie existants çà et là peuvent être vulgarisés et amplifiés. Le soutien des activités d'afforestation par les PTF, la maîtrise des techniques sylvicoles, et des bonnes pratiques de mis en défends sont des opportunités à mettre à profit dans le paysage. L'agroforesterie fortement pratiquées dans ce paysage est une opportunité pour maintenir et améliorer les services écosystémiques (y compris la conservation des sols). Les efforts de respect du calendrier des feux de brousse en accord avec les services du ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature est une opportunité pour la protection et la restauration écologique. Pour la restauration des sols, la fumure animale (bouses de vache et déjection des caprins et des porcheres), le compostage des déchets agricoles, domestiques et d'élevage sont une alternative à l'utilisation exclusive et excessive des intrants chimiques. La diversification de la production actuellement en cours doit être encouragée. Il est très important de relever l'adoption actuelle de pratiques de conservation des eaux et sols qui devraient être des bribes de bonnes pratiques à améliorer, encourager, vulgariser et la mettre à échelle.

Sur le plan organisationnel, l'existence de divers acteurs intervenant sur les questions de protection de l'environnement est un atout pour fédérer les initiatives et favoriser la synergie des interventions pour un impact élevé. Sur le plan des financements, il existe plusieurs mécanismes financiers compétitifs, de PTF et d'acteurs actuellement œuvrant en matière de protection de l'environnement à l'échelle nationale, régionale (CEDEAO,

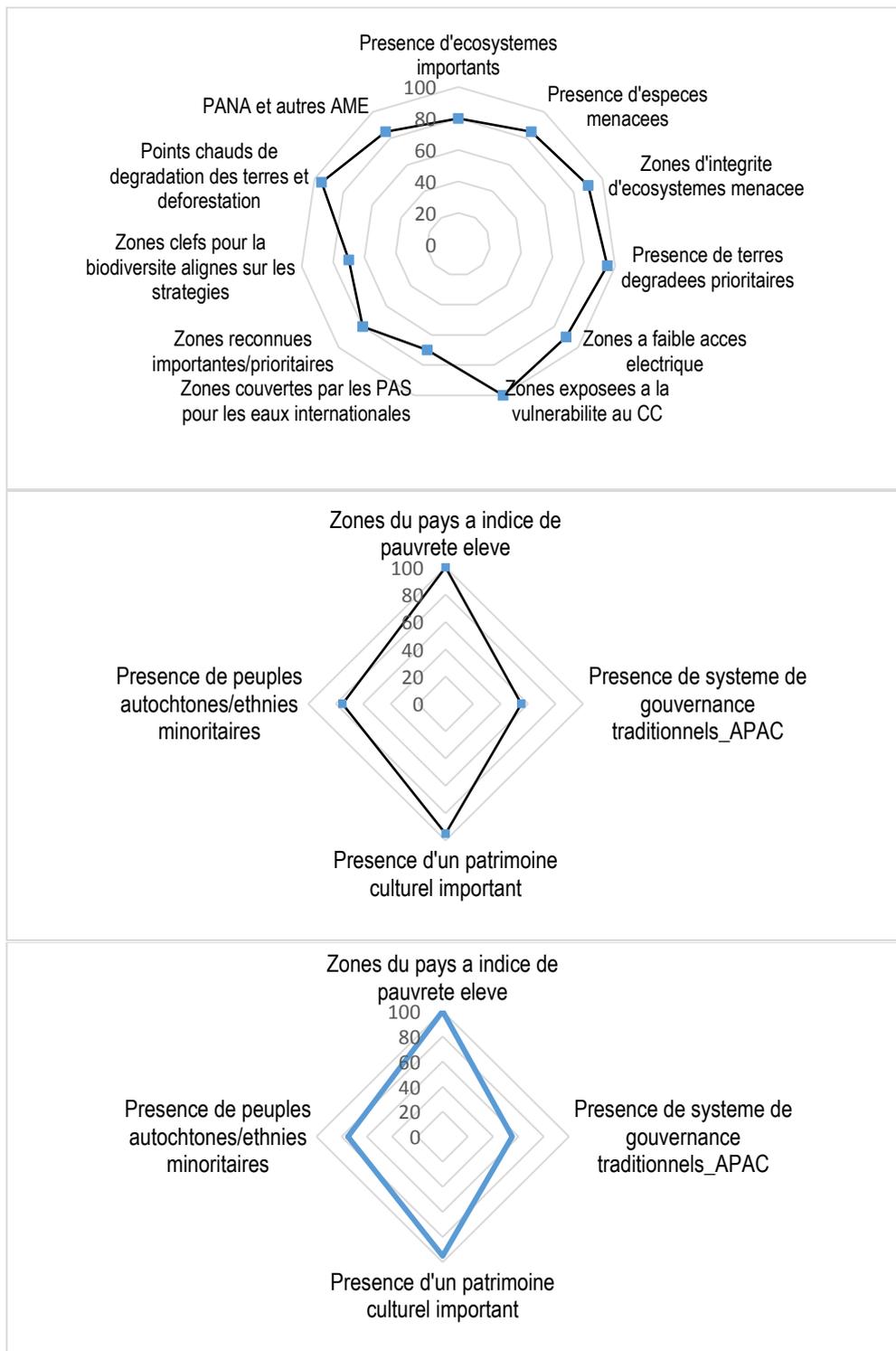
UEMOA, CILSS, Autorité du Bassin de la Volta, etc.) et internationale (UNCCD, GCF, UNEP, etc.). Tous ces atouts constituent d'énormes opportunités pour renforcer les effets synergiques des interventions, les partages d'expériences, les collaborations, et les orientations d'investissements dans le BVK.

### **(FF) 3.2.8. Principales parties prenantes et leurs perceptions du paysage du BVK**

La cartographie des principaux acteurs montre que le paysage du BVK comprend les agriculteurs, les éleveurs, les exploitants de bois-énergie, les tradithérapeutes, les chefs canton et le conseil des notables, les maires des collectivités locales, les autorités administratives, les communautés religieuses (chrétiennes et musulmanes), les associations de femmes, les vieillards et les groupes de jeunes. Ces différents groupes socio-économiques sont étroitement dépendants du paysage et ils en sont des bénéficiaires directs. Les acteurs secondaires tels que les Groupements et coopératives agricoles, les conseillers agricoles (ICAT), les forestiers (DRF, DREDDPN, DPEDDPN), la faitière des ONG (RESOKA), les réseaux thématiques d'ONG, les OSC, OCB, et la Croix Rouge vont se rendre utiles dans la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles et agroforestières et dans la formation technique des paysans. Ces partenaires sont importants et pourront soutenir la mise en œuvre des projets communautaires dans le cadre de l'approche paysage du PMF/FEM. L'Université de Kara pourra à travers les laboratoires et structures de recherche apporter l'expertise nécessaire. A l'international, des acteurs clefs tels que l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), sont également très actifs dans le bassin de la Kara.

- ***Perception sur les critères de sélection du paysage de BVK***

La synthèse générale des opinions des participants à l'atelier de concertation montre que les critères de sélection du paysage de BVK sont fortement de l'avis des acteurs (les scores totaux sont au-delà de 10 soit 50 % du nombre d'acteurs participants). Il s'agit principalement des perceptions sur les caractéristiques environnementales mondiales (Fig 4A), les caractéristiques socio-économiques (Fig 4B) et les considérations supplémentaires sur le rôle potentiel du PMF/FEM à long terme (Fig 4C). Parmi les caractéristiques environnementales mondiales, la dégradation des terres et la déforestation, l'exposition de la région aux changements climatiques, la présence de terres dégradées prioritaires et l'existence de zones d'écosystèmes menacées sont autant de critères bien perçus par les acteurs. En termes de considérations socio-économiques, tous les acteurs présents à la réunion reconnaissent que le paysage du BVK est localisé dans une région du pays à indice de pauvreté élevé et regorgeant d'un patrimoine culturel important (Fig 4B). Seulement, environ la moitié des acteurs ont connaissance de l'existence de systèmes traditionnels de gouvernance tels que les APAC. Concernant les opportunités à long terme qu'offre le PMF/FEM, les acteurs pensent qu'il existe réellement un potentiel de consolidation des acquis des OP précédentes, une possibilité de collaboration avec d'autres mécanismes de cofinancements. La disponibilité des ONG, OSC et OCB ainsi que la disponibilité des institutions partenaires ont été relevées par la totalité des participants, témoignant ainsi la forte capacité des parties prenantes à mettre en œuvre les initiatives du PMF/FEM. En somme, l'ensemble de ces perceptions témoigne de la forte compréhension par les acteurs des différents enjeux liés à la conservation et la restauration des paysages, et la nécessité de développer la résilience communautaire. Conséquemment, ceci constitue une forte opportunité pour renforcer les impacts des interventions, la coordination des initiatives, et capitaliser continuellement les acquis sur fond de synergies d'action.



- **Perception sur le potentiel en activités génératrices de revenus (AGR)**

Les échanges avec les acteurs ont permis de relever les AGR potentiellement prometteuses dans le paysage du BVK : Agriculture/Agroécologie, Elevage (volailles, petits ruminants, aulacodes, lapins, etc.), Apiculture, Ecotourisme/Tourisme, transformation agroalimentaires (e.g. du soja, igname), Maraichage, Aviculture, Développement des filières de PFNL (e.g. néré, karité, palmier à huile), Valorisation des plantes médicinales, Pisciculture, plantation d'anacardier et autres fruitiers (arboriculture fruitière), Agriculture/riziculture, poterie, etc.

Ces activités sont pour la plupart déjà exercées dans le paysage. Cependant, elles nécessitent une meilleure organisation, un encadrement et un renforcement des capacités des producteurs et un soutien plus conséquent en moyens financiers afin de les rendre plus durables et favoriser une mise à échelle pour plus d'impact social. En termes de raisons de la spécificité de ces AGR susmentionnées, les acteurs estiment que les conditions écologiques et climatiques y sont favorables pour le développement de ces activités. En dehors des activités principales, ces AGR seront des sources de revenus complémentaires. Certaines AGR sont proposées en réponse au manque de sols agricoles exploitables.

- ***Perception sur les principales menaces et difficultés***

Au rang des risques d'échec aux projets passés, il a été relevé la non adhésion et la non-participation des populations, le retard et l'insuffisance de financement, le problème foncier (insécurité foncière) et l'insuffisance des terres, la divagation du bétail/transhumance, la non prise en compte des projets dans les PAC, le manque d'assistance technique aux communautés, la mauvaise information et la faible sensibilisation, le manque de compétences techniques au sein des OSC et ONG, la non maîtrise de l'eau, la difficulté de compréhension des initiatives par les populations. Les potentielles difficultés d'échec de mise en œuvre des projets sont les menaces de feux de végétation, le déboisement des sites en défens, les sécheresses ou insuffisances de pluies, inondations, , les herbicides menaçant les abeilles et autres animaux, les pestes, etc. En termes de risques écologiques, les acteurs citent l'utilisation abusive des pesticides et herbicides, les pollutions des eaux, sols et airs, etc.

- ***Perception sur les questions de gouvernance, équités sociales, vie et bien-être***

Les acteurs participant à la réunion de concertation ont relevé l'importance d'informer et sensibiliser les populations locales, et informer et responsabiliser les acteurs clefs pendant les phases de mise en œuvre des projets et initiatives de développement. Ils ont aussi mentionné le rôle clef de la collaboration et l'implication des bénéficiaires. Il est également souhaitable d'insérer les projets futurs dans les PAC/PD tout en sollicitant une forte implication des communautés locales.

L'existence des institutions délocalisées dans le paysage de BVK est matérialisée par les services déconcentrés de l'Etat, les ONG, les collectives territoriales, et les démembrements locaux d'autres acteurs, etc. Cependant ces institutions locales nécessitent un renforcement de capacités organisationnelle, technique et financière.

Selon les acteurs consultés, le rôle de la femme et des jeunes reste prépondérant et affirmatif dans la gouvernance effective des projets de développement dans le paysage. Ce rôle actif et participatif dans tous les secteurs assure la réussite des interventions et projets. C'est un rôle capital car ces deux acteurs (femmes et jeunes) interviennent dans tous les maillons des activités des différents projets.

Enfin, le thème gouvernance et équité sociale est celui qui mesure l'impact des indicateurs précédents. A ce sujet, les droits des communautés sur les terres et les ressources sont formellement reconnus étant donné qu'au Togo, la terre appartient aux collectivités. Un réel consensus est dégagé sur l'absence d'une bonne gouvernance du paysage marqué par l'inexistence de plateforme multi acteurs capable de gérer efficacement les ressources et le manque de coopération entre les acteurs. Les pesanteurs sociales expliquent les inégalités observées entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les différentes classes d'âge. Pour les infrastructures socio-économiques, le niveau de satisfaction des communautés est moyen vu l'existence des écoles, hôpitaux et centres de santé, et des marchés. Cependant, le manque d'équipements adéquats dans ces infrastructures, les conditions de travail, la qualité des routes et le faible accès de l'électricité, au téléphone sont autant de difficultés auxquelles font face les populations locales.

- ***Diversité des paysages et protection des écosystèmes***

Les participants à l'atelier ont relevé l'existence dans le bassin de la Kara d'un grand nombre d'écosystèmes naturels et de diverses formes d'utilisation des terres. Cependant la gestion de ces écosystèmes est mauvaise, ce qui engendre leur dégradation. En effet diverses ressources de ces écosystèmes sont surexploitées à des fins alimentaires, médicinales, énergétiques et artisanales. Ceci explique la tendance régressive des ressources

naturelles dans le bassin en dépit de l'existence des aires protégées et des forêts et sites sacrés. De plus, les interactions écologiques ne sont pas prises en compte dans la gestion des ressources naturelles.

- ***Biodiversité et agro-biodiversité***

L'utilisation des variétés locales de cultures et d'espèces animales ainsi que la consommation d'aliments locaux (céréales, légumes, fruits, plantes sauvages) sont privilégiées. La production agricole est prioritairement vivrière et concerne les céréales (mil, sorgho, maïs, riz, fonio), les légumineuses (niébé, voandzou, arachide, etc.) et les tubercules (igname, manioc et patate douce). Les variétés locales de ces cultures sont encore maintenues dans le paysage, bien que de plus en plus on assiste à l'adoption de nouvelles variétés améliorées. En plus de la production agricole, divers produits forestiers non ligneux sont exploités dans les parcs agroforestiers (pulpe et graine de baobab et de néré, beurre de karité, huile de palme, champignons, fruits sauvages, etc.). L'élevage de volaille (poule, pintade, canard), de caprins et ovins, de porcins est toujours associé à l'agriculture. L'élevage des bovins est une activité spécifique des peuhls transhumants ou sédentaires. Les gibiers issus de la chasse à la battue et les poissons pêchés dans les rivières et marres du bassin servent de complément alimentaire. L'accès aux ressources communes issues des forêts, savanes, rivières et marres est libre ; ce qui explique leur mauvaise gestion.

- ***Connaissances et innovations***

Plusieurs pratiques innovantes sont utilisées dans la production et l'exploitation des ressources. Dans le secteur agricole, les cultures en terrasse, les cordons pierreux, le compostage et l'agroforesterie sont des pratiques traditionnelles qui sont en voie de revitalisation. La promotion des feux précoces, de l'apiculture, l'aménagement des étangs piscicoles et des bas-fonds, l'adoption des variétés améliorées sont autant d'innovations qui connaissent un début d'engouement au plan communautaire et qui doivent être vulgarisées pour plus d'impact. Par ailleurs les connaissances et qualifications des femmes sont reconnues et respectées par la communauté surtout dans les domaines des plantes médicinales, des chants culturels et de la transformation des produits agricoles et des produits forestiers non ligneux. Les connaissances locales et les traditions culturelles liées à la biodiversité sont conservées mais les jeunes générations s'y intéressent de moins en moins. Ces diverses connaissances endogènes dans le paysage et ses environs sont documentées et publiées par les chercheurs universitaires (Wala, 2001 ; Diwediga et al, 2015 ; Bola, 2019).

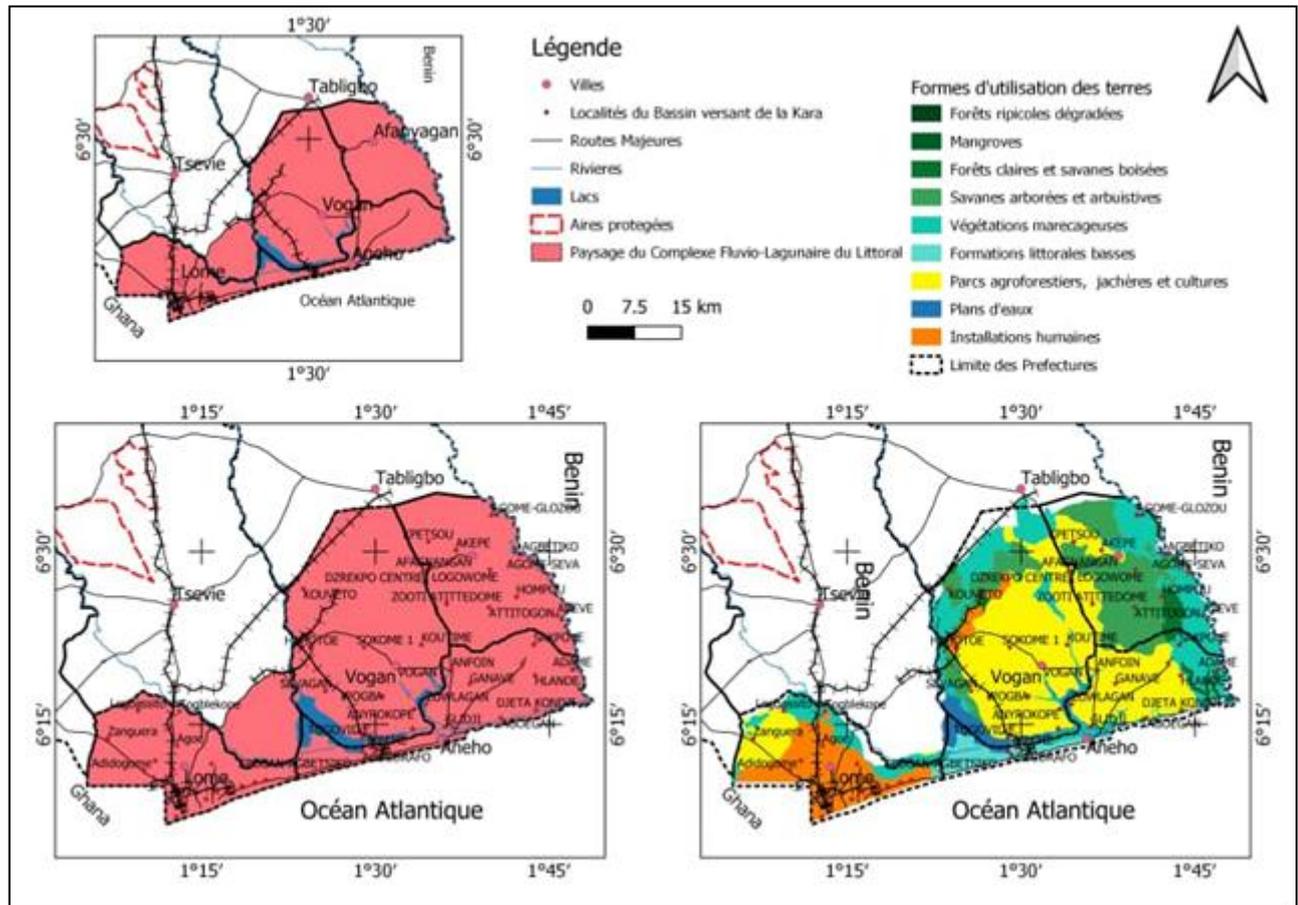
- ***Perceptions sur d'autres questions fondamentales***

Il a été aussi relevé lors des échanges l'inexistence de plateformes fonctionnelles dans la planification et l'exécution de la gestion des ressources naturelles. La dispersion des énergies, le manque de cadre de concertation des acteurs du BVK, et la faible interface d'interactions entre les OSC et les pouvoirs publics déconcentrés, y compris les collectivités locales, constituent des freins au succès des initiatives constamment développées dans le bassin. Par ailleurs, certains acteurs ont relevé le manque de coordination au haut niveau des acteurs de premier rang (ex. coordination avec l'Autorité du Bassin de la Volta) pour une mise en synergie des initiatives au niveau régional et international.

**(GG) 3.3. Complexe Fluvio-Lagunaire du Littoral**

**(HH) 3.3.1. Situation géographique et administrative**

Le complexe fluvio-lagunaire du littoral (CFLL), d'une superficie de 2075,76 Km<sup>2</sup>, est localisée dans la zone côtière. Sur le plan Administratif, la zone est située dans la région Maritime et s'étend sur les préfectures du Golfe, des Lacs, de Vo et du Bas-mono. Chaque préfecture est subdivisée en cantons et les cantons en villages (Figure 5). Sur le plan phytogéographique, elle est incluse dans la zone écologique V de Ern (1979) et se situe entre 6°14 et 6°20 N et 1°36 et 1°49 E.



**Figure 5 : Présentation du Complexe fluvio-lagunaire du littoral**

**(II) 3.3.2. Caractéristiques biophysiques**

La zone des mangroves au Togo jouit d'un climat tropical subéquatorial (Moussa, 2010). Elle est sous l'emprise de deux saisons de pluie alternée par deux saisons sèches. Une forte hygrométrie accompagnée d'une augmentation de la vitesse du vent est constamment observée durant les saisons pluvieuses. Les températures sont quasiment constantes au cours de l'année dont le minimum (25,2°C) et le maximum (28,6°C) sont respectivement observées en Août et en Mars. La période de canicule se situe entre février et avril, mais la moyenne annuelle des températures est de 26,95°C. Trois unités géomorphologiques se dégagent : le cordon littoral, la dépression inondable et le plateau de terre de barre. Les sols sont constitués de dépôts fluvio-lagunaires et maritimes récents, à texture sableuse à argileuse. Il s'agit pour la plupart d'hydromorphes peu drainés présents au niveau des embouchures des cours d'eau. Ce type de sol de par son engorgement ne s'y prête pas à la mise en place de certaines cultures en agriculture. Sur le plan hydrographique, trois cours d'eau [Mono (560 km), Haho (140 km), Zio (176 km)], et deux rivières (Boko, Gbaga) drainent le littoral et le complexe lagunaire côtier (lac Togo (46 km<sup>2</sup>), lac Boko (16 km<sup>2</sup>) et la Lagune d'Aného). Cette dernière est reliée au Mono par le chenal de Gbaga (30

km), distant de la mer de 1 à 3 km qui marque la frontière sud entre le Togo et le Bénin. Il reçoit des affluents à écoulement temporaires dont le plus important porte le nom de Gbaga. La végétation est caractérisée par les forêts semi-décidues, forêts ripicoles, forêts claires, plantations et parcs agroforestiers. La strate supérieure est marquée par *Ceiba pentandra*, *Napoleonaea vogelii*, *Dialium guineense*, *Diospyros abyssinica* et *D. mespiliformis*. Le sous-bois est dominé par *Drypestes floribunda*, *Linociera nilotica*, *Canthium spp.* Les mangroves sont à dominance *Rhizophora racemosa*, *Avicennia germinans*, *Pterocarpus santalinoides*, *Drepanocarpus lunatus*, *Dalbergia ecastaphyllum*, *Mimosa pigra*. On trouve aussi des formations d'hydrophytes, des mares temporaires ou permanentes sont caractérisées par *Nymphaea lotus* et *N. guineensis*, parfois associées à *Eleocharis spp.* et *Paspalum spp.* *Pistia stratiotes*, *Ipomoea aquatica*, *Ludwigia stenorraphe*, *Ludwigia adscendens* espèces sont flottantes et d'autres sont immergées *Ceratophyllum demersum*, *Utricularia spp.* Les plantations sont soit des initiatives privées, communautaires et des OSC. Les essences vulgarisées sont *Eucalyptus*, *Senna siamea*, *Acacia auriculiformis* dans les systèmes agroforestiers. On rencontre des plantations de palmiers à huile (*Elaeis guineensis*) et de cocotiers (*Cocos nucifera*) y sont installées sous lesquels se cultivent des vivriers (maïs, manioc, etc.). La faune est constituée de Protozoaires, Cnidaires, Plathelminthes, Nématodes, Annélides, Crustacés, Insectes, Myriapodes, Mollusques, Echinodermes, Poissons, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux et de Mammifères. Quelques espèces sont endémiques. Ce sont entre autres *Achatina togoensis*, *Conraua derooi*, *Aubria subsubgillata* et *Bufo togoensis*. Quatre espèces de tortues migratrices fréquentent les côtes togolaises, soit pour y pondre, soit pour s'alimenter. Dans certaines mares, des espèces protégées comme le crocodile, l'hippopotame et le lamantin, y sont recensés.

### (JJ) 3.3.3. Ressources humaines et systèmes de production

Le complexe a une superficie de 193300 ha. En 2010, la population a été estimée à plus 1.500.000 hbts avec une densité qui est passée 105 à 280 hbts /km<sup>2</sup> de 1981 à 2010. Le rythme de croissance annuelle de la population entre 1981 et 2010 est de 3,36%. A l'exception de la préfecture du Golfe, la frange importante de la population est rurale et pratique des activités agricoles développées sur des terres très pauvres, ce qui accentue la pression sur les ressources naturelles. D'après le recensement de 2010, la population rurale est plus importante que la population urbaine. Cette population comprend une diversité d'ethnies dont les autochtones (Mina, Ewé, Ouatchi, etc.) et les allochtones (Peulhs, Fons, etc.). Près de 60% de la population active travaille dans le secteur informel. La proportion importante de la population locale est faiblement scolarisée, le niveau de formation et de qualification n'est pas reluisant. Cette situation traduit une sous autonomisation et une grande vulnérabilité de ces acteurs locaux.

Les activités génératrices de revenus de la zone sont : l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, l'apiculture, la pêche, le maraîchage, l'aquaculture, l'écotourisme, le commerce, etc. La culture du cocotier et du palmier à huile sont les principales sources de devises. Les noix sont vendues pour le lait de coco et sont utilisées pour l'extraction de l'huile de copra. Les coques sont vendues pour être utilisées comme bois énergie. Les noix des palmiers à huiles sont exploitées pour la fabrication de l'huile rouge, les tiges pour l'extraction de vin de palme et du sodabi. La culture du manioc, principalement utilisée pour la fabrication du gari et du tapioca. Les produits halieutiques, crabes, coquilles font l'objet d'un commerce florissant dans la zone.

### (KK) 3.3.4. Patrimoine culturel immatériel

Au-delà de la langue éwé, le patrimoine culturel immatériel de la population locale, il existe une diversité de manifestations traditionnelles et de pratiques à l'endroit des divinités comme le vodou, le boa, le crocodile, le python qui sont vénérés, ce qui favorise la conservation de ces espèces. Diverses religions, Islam, Christianisme, animisme et croyances traditionnelles africaines sont pratiquées. Les attractions touristiques sont identifiables : les reliques de la traite négrière, les marchés de fétiches, les cérémonies festives du vodou, la prise de la pierre sacrée "Ekpessosso".

### **(LL) 3.3.5. Marchés et autres services**

Pour ce qui est des marchés, ils sont hebdomadaires dans les chefs-lieux des préfectures et dans chaque canton. Au-delà des quelques grands marchés (Lomé, Akodessewa, Agouègan, Vogan, Aného etc.), on distingue aussi les marchés des localités de la frontière avec le Bénin voisin. Dans les chefs-lieux des préfectures, les services bancaires sont présents (la poste, Ecobank les établissements de microfinance). Des activités industrielles (cimenteries, phosphates, clinker, etc.) sont développées. Le commerce est une activité très ancienne et concerne la vente des produits halieutiques, de l'agriculture, de l'élevage, la distribution des produits de fabrication artisanale et des produits manufacturés.

### **(MM) 3.3.6. Défis environnementaux et menaces**

Différents écosystèmes du paysage du CFLL, notamment les hydro-systèmes, les écosystèmes pâturés et herbacés, les cours d'eau et les mares, les lacs, les lagunes et les espèces ligneuses subissent des contraintes. Il n'existe pas de protection consciente et de stratégies de gestion pour ces ressources, même si les connaissances sur les caractéristiques desdites ressources et du paysage sont très bonnes grâce à l'oralité. En outre, les systèmes de gouvernance visant à réglementer l'utilisation des terres pour l'agriculture, la conservation de la biodiversité et la sécurité de l'environnement n'existent pas. La sécurité environnementale et le taux de récupération des systèmes agro-pédologiques et pastoraux sont faibles et très lents en raison des considérations sous-jacentes (défis environnementaux) et des changements climatiques qui rendent la vie difficile et insoutenable.

- **Pressions anthropiques sur les écosystèmes**

La végétation naturelle est soumise aux pressions anthropiques et aux pratiques agricoles très peu conservatrices de la biodiversité. Aussi, l'envasement des cours d'eau, qui s'assèchent vite car les berges ne sont pas boisées a un impact négatif sur la pêche artisanale. Les écosystèmes fragiles du CFLL sont sous forte pressions humaines et d'ordre naturels (inondation récurrentes). En exemple, la mangrove qui occupait 1000 ha en 1999 est n'est réduite qu'à une superficie d'environ 100 ha (FAO, 2019).

- **Déforestation**

Un autre défi environnemental est la déforestation et le déboisement qui s'accroît surtout avec l'accroissement de besoins des populations en terres cultivables et en bois-énergie dans cette région. Il urge d'examiner toute possibilité de remise en culture des terres dégradées.

- **Erosion des sols**

Au plan écologique, le paysage de production est menacé par l'extension des superficies cultivées et des pâturages, l'intensification de l'érosion.

- **Eau, santé et cadre de vie**

La santé constitue un défi qui peut être lié aux anomalies climatiques extrêmes de la zone. Les populations sont exposées à une pénurie d'eau ou sa mauvaise qualité. Les inondations fréquentes en saison pluvieuse favorisent la propagation des maladies d'origine hydrique telles que le choléra, les infections parasitaires et provoquent des pertes en vies humaines. En outre, le réchauffement excessif des températures entraîne la propagation des maladies sensibles aux conditions météorologiques (paludisme endémique, méningite, rougeole menaçant les enfants en bas âge) et l'apparition des parasites tels que les ankylostomes et les ascaris. De plus, c'est la zone d'exploitation des carrières de phosphates, de clinkers et de ciment. Outre la malnutrition, les populations vulnérables connaissent des maladies : fluorose dentaire, pneumonie, crises cardiovasculaires, pathologies cutanées et affections oculaires surtout dans les localités de Kpémé et Gbonoukopé. Ceci qui augmente la mortalité infantile, juvénile, maternelle et sénile.

Le dernier défi est celui de la gouvernance administrative et institutionnelle qui se pose en termes de maîtrise du foncier, d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau). La capacité institutionnelle pour soutenir production et conservation est donc faible.

- **Atténuation/adaptation aux changements climatiques**

L'anomalie climatique du sud Togo se caractérise par une faible distribution de la pluviométrie qui connaît ces décennies des cycles d'inondation. Ces phénomènes provoquent l'assèchement des cultures entraînant une baisse des rendements et par conséquent dégradation des sols et l'accroissement de la pauvreté.

**(NN) 3.3.7. Opportunités**

Comme opportunités, les reboisements de domaines communautaires peuvent être intensifiés le long des berges de chenal de Gbaga. Ce reboisement doublé de la distribution des foyers améliorés permettrait de résoudre momentanément le problème du bois énergie dans ce paysage.

En outre, le reboisement semble soutenir la restauration de la biodiversité végétale et animale exposée aux menaces liées à l'élevage, à l'agriculture etc. L'agroforesterie peut donc permettre de relancer les services écosystémiques dans ce paysage et elle constitue également un élément de poids dans la lutte contre la désertification. L'introduction des cultures permettant de lutter contre la malnutrition comme le soja et le *Moringa* est une opportunité, car ces plantes peuvent être transformées et servir d'appoint en période sèche, et enrichir le sol, etc.

**(OO) 3.3.8. Principales parties prenantes et leurs perceptions**

La cartographie des principaux acteurs montre que le paysage du CFLL comprend les agriculteurs, les éleveurs, les exploitants de bois-énergies, les tradithérapeutes, les chefs canton et le conseil des notables, collectivités locales, les autorités administratives, les communautés religieuses (chrétiennes et musulmanes), les associations de femmes, les vieillards et les groupes de jeunes. Ces différents groupes socio-économiques sont étroitement dépendants du paysage et constituent la communauté à la base. Les acteurs secondaires tels que les groupements et coopératives agricoles, OSC, OCB participent à l'amélioration des conditions de vie dans le paysage. Les OSC sont souvent organisées en faitière ou en réseaux tel que le Collectif des Organisations de la Société Civile de la Région Maritime (COSCREMA). Dans le CFLL, il existe des OSC thématiques à l'instar du collectif 5 Δ Togo constituées d'ONG intervenant dans la gestion de la biodiversité et les écosystèmes de mangroves. Les conseillers agricoles (ICAT), les forestiers (DRF) et autres services déconcertés apportent leurs compétences en appui-conseil. Des ONG internationaux Plan Togo, Croix-Rouge International, et la GIZ constituent des partenaires importants qui soutient la mise en œuvre des projets communautaires. Le CPL a connu l'exécution de l'approche paysage de PMF/FEM à travers le Farm Facility de la FAO, RBT de la GIZ, est incluse dans les projets régionaux tels que le WACA de la Banque Mondiale et la restauration des écosystèmes de mangroves du Golfe de Guinée l'Afrique par Wetlands International. L'Université de Lomé pourra à travers les laboratoires apporter l'expertise nécessaire.

- **Perception sur les critères de sélection du CFL**

La synthèse générale opinions des participants à l'atelier de concertation montre que les critères de sélection du CFL sont fortement de l'avis des acteurs (les scores totaux sont au-delà de 50 % du nombre d'acteurs participants). Il s'agit principalement des perceptions sur les caractéristiques environnementales mondiales (Fig 6A), les caractéristiques socio-économiques (Fig 6B) et les considérations supplémentaires sur le rôle potentiel du PMF/FEM à long terme (Fig 6C).

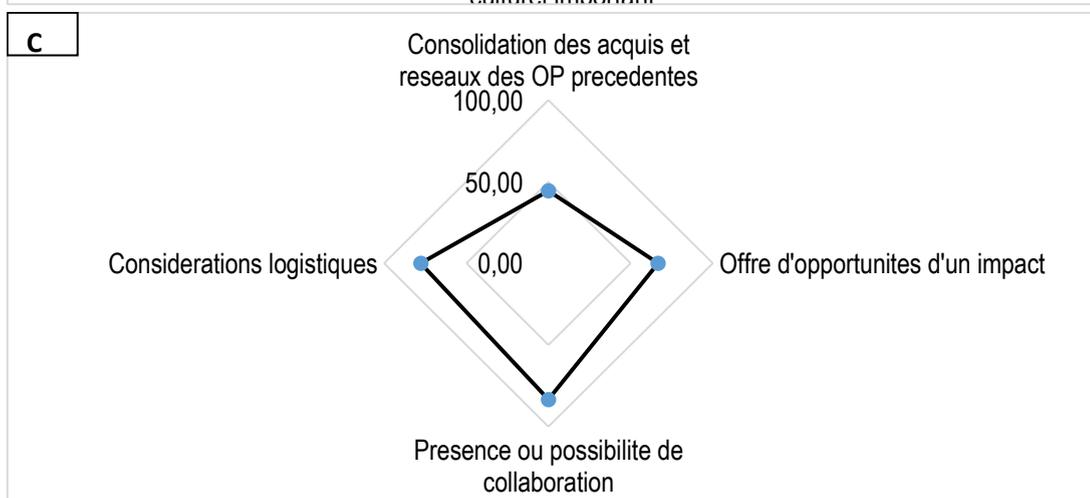
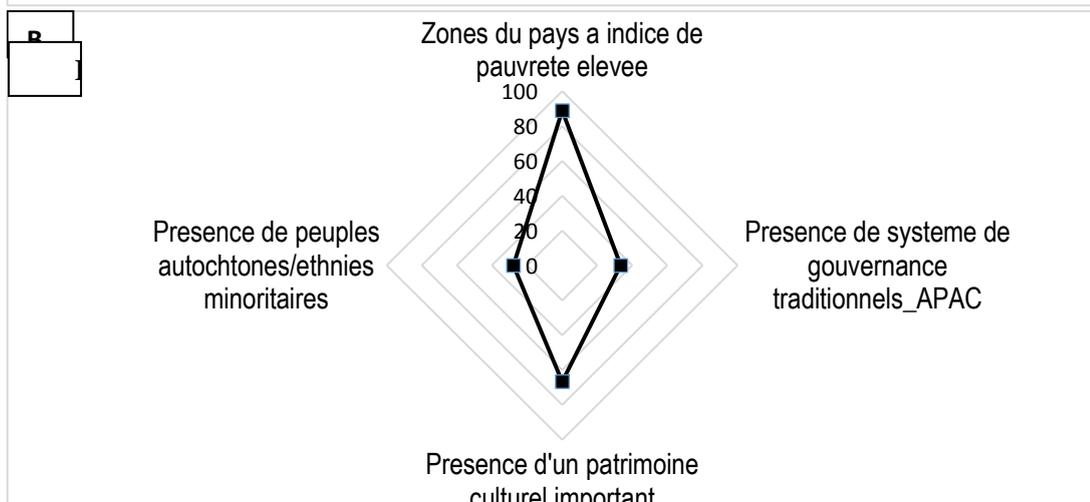
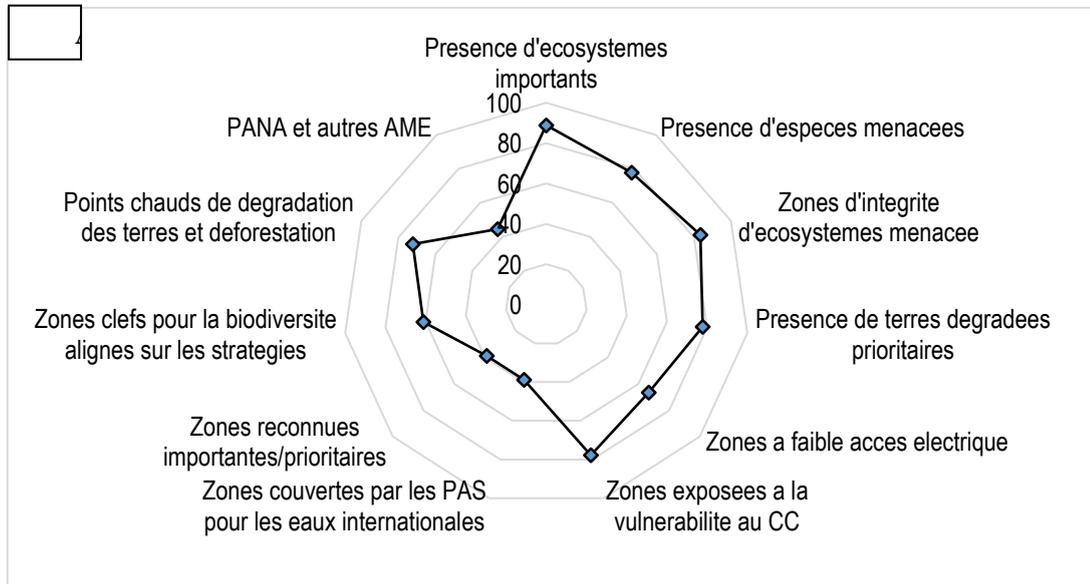
Parmi les caractéristiques environnementales mondiales, la présence d'écosystèmes importants, l'exposition à la vulnérabilité aux changements climatiques et l'existence de zones d'écosystèmes menacées sont autant de critères bien perçus par les acteurs.

En termes de considérations socio-économiques, tous les acteurs présents à la réunion reconnaissent que le paysage du CFLL est localisé dans une région du pays à indice de pauvreté élevé et regorgeant d'un patrimoine culturel important. Seulement environ la moitié des acteurs ont connaissance de l'existence de systèmes traditionnels de gouvernance tels que les APAC.

En termes des opportunités à long terme qu'offre le PMF/FEM, les acteurs pensent qu'il existe une possibilité de collaboration avec d'autres mécanismes de cofinancements. La disponibilité des ONG, OSC et OCB ainsi que la

disponibilité des institutions partenaires ont été relevées par la totalité des participants, témoignant ainsi la forte capacité des parties prenantes à mettre en œuvre les initiatives du PMF/FEM.

En somme, l'ensemble de ces perceptions témoigne de la forte compréhension par les acteurs des différents enjeux liés à la conservation et la restauration des paysages, et la nécessité de développer la résilience communautaire. Conséquemment, ceci constitue une forte opportunité pour renforcer les impacts des interventions, la coordination des initiatives, et capitaliser continuellement les acquis sur fond de synergies d'action.



**Figure 6. Perceptions des parties prenantes dans le complexe fluvio-lagunaire du littoral :**

(A) caractéristiques environnementales mondiales

(B) caractéristiques socio-économiques

(C) considérations supplémentaires sur le rôle potentiel du PMF/FEM à long terme.

- ***Perception sur le potentiel en activités génératrices de revenus (AGR)***

Les échanges avec les acteurs ont permis de relever les AGR suivants potentiellement prometteurs dans le paysage du CFL : Pisciculture, Agriculture/Agroécologie, la riziculture, la culture de la canne à sucre, le maraichage, Développement des filières de PFNL (e.g. transformation des noix de coco en huiles et savon), Valorisation des produits de pêche pour l'enrichissement de l'alimentation des volailles, Porciculture et poterie, la transformation et le recyclage des déchets en milieu urbain et semi-urbain etc. Ces activités sont pour la plupart déjà exercées dans le paysage. Les échanges ont aussi mis en exergue le rôle que peuvent jouer les femmes dans la durabilité des AGR et des jeunes en terme surtout d'innovation tel que l'utilisation des TIC. Cependant, elles nécessitent une meilleure organisation, un encadrement et un renforcement des capacités des producteurs et un soutien plus conséquent en moyens financiers afin de les rendre plus durables et favoriser une mise à échelle plus facile.

En termes de raisons de la spécificité de ces AGR susmentionnées, les acteurs estiment que les conditions écologiques et climatiques y sont favorables pour le développement de ces activités. En dehors des activités principales, ces AGR seront des sources de revenus complémentaires. Certaines AGR sont proposées en réponse au manque de sols agricoles exploitables.

- ***Perception sur les principales menaces et difficultés***

Au rang des risques d'échec aux projets passés, il a été relevé la non-adhésion et la non-participation des communautés à la base, le retard et l'insuffisance de financement et de la durée des projets, le problème foncier (insécurité foncière) et l'insuffisances des terres, les inondations, les feux de végétation accidentels, la divagation du bétails/transhumance, la mauvaise information, le manque de compétences techniques au sein des OSC et ONG. Pour les projets relatifs à la restauration des mangroves, la mauvaise qualité de l'eau suivant les montées des eaux douces ou salines, les inondations répétitives dans le canton d'Agouegan (Agbanakin) et celui de Aklakou (Adamé) constitue des contraintes élevées. Dans d'autres zones du paysage, les potentielles difficultés d'échec de mise en œuvre des projets sont les feux de végétation, le déboisement volontaire des sites en défends, la divagation du bétail. En termes de risques écologiques, les acteurs citent les pollutions des eaux et des sols (pesticides et trafic de carburant à travers le chenal), l'eutrophisation des eaux du chenal avec baisse des captures de pêche, et les impacts du barrage de Nangbéto.

- ***Perception sur les questions de gouvernance, équités sociales, vie et bien-être***

Les acteurs participants ont relevé l'importance d'informer et sensibiliser les populations locales, et informer et responsabiliser les acteurs clefs pendant les phases de mise en œuvre des projets et initiatives de développement. Ils ont aussi mentionné le rôle clé des communautés à la base tel que les CVD, CCD et les communes. On note un manque de synergie entre les différentes institutions délocalisées dans le paysage. En ce qui concerne, l'équité sociale, les droits des communautés sur les terres et les ressources sont formellement reconnus étant donné qu'au Togo, la terre appartient aux collectivités. Un réel consensus est dégagé dans l'absence d'une bonne gouvernance du paysage marqué par l'inexistence de plateforme multi acteurs capable de gérer efficacement les ressources et le manque de coopération entre les acteurs. Les pesanteurs sociales expliquent les inégalités observées entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les différentes classes d'âge. Pour les infrastructures socio-économiques, le niveau de satisfaction des communautés est moyen vu l'existence des écoles, hôpitaux et centres de santé, et des marchés. Cependant, le manque d'équipements adéquats de ces infrastructures, les conditions de travail, la qualité des routes et le faible accès de l'électricité, au téléphone sont autant de difficultés auxquelles font face les populations locales.

Un réel consensus sur l'insuffisance et mauvaise qualité des infrastructures de santé, de route, d'écoles, de marchés, d'équipements sociaux et collectifs pour les jeunes, d'approvisionnement en eau et électricité, etc. est noté dans le paysage. Dans la zone, l'inégalité entre hommes et femmes est très perceptible même si aujourd'hui, les hommes et la société reconnaissent aux femmes certains droits, un certain pouvoir, une certaine sagesse.

### **Diversité des paysages et protection des écosystèmes**

Pour ce qui est de la protection des écosystèmes, quelques cantons reconnaissent posséder quelques rares sites sacrés tel que Akissa à Adamé, Amédéhoévé à Togoville. Toutefois, leur connaissance des écosystèmes est traditionnelle. Les arbres et les espèces animales sont protégés et entretenus par sélection du fait qu'ils représentent des divinités vénérées. Dans la réserve de Togodo Sud une ONG, les Amis de la Terre vulgarise la culture des ruches dans la zone périphérique de la zone tampon. Des actions informelles existent pour la reconstitution des mangroves. Les hippopotames, les crocodiles sont espèces protégées des marres. Seule la pêche aux pirogues est encouragée et une réglementation des outils de pêches est pratiquée. Des étangs piscicoles (Akodéséwa, lac Togo et Bocco, Lac Zowla) sont quelque initiative de valorisation de la pisciculture dans le paysage.

### **Biodiversité et agro-biodiversité**

Les cocoteraies et les palmeraies constituent les principales cultures de rentes associées aux cultures vivrières (maïs, manioc, légumes divers, etc.). Le maraichage (tomates et autres légumes) est intensément pratiqué dans la partie la plus méridional du bassin. Vers les eaux du Mono les plantations de palmiers occupent les zones inondables et servent à la production de l'huile rouge, et vin de palme qui sert à fabriquer du *Sodabi*. Le petit élevage est très développé. Aussi, des troupeaux de bœufs parcourent les prairies et les savanes inondables à la recherche du fourrage. L'artisanat est peu développé avec la fabrication des nattes à base de *Cyperus articulatus*. Les feux de brousse allumés par les éleveurs de bovins pour renouveler les pâturages, constituent une source de dégradation des écosystèmes. Dans la zone du littoral togolais, la lutte pour la survie et le maintien de la biodiversité agricole locale est une priorité accordée. Les communautés privilégient l'utilisation des variétés locales de cultures et d'espèces animales ainsi que la consommation d'aliments locaux (maïs, manioc, riz, gombo céréales, légumes, fruits, plantes sauvages). La pêche est une principale activité dans le paysage compte tenu de la disponibilité de nombreux plan d'eau.

### **Connaissance et innovations**

Le thème Apprentissage de connaissance et innovation présente un intérêt certain pour ce qui est des innovations dans le secteur agricole et pastoral en vue d'améliorer la résilience des populations. Dans le cas spécifique du CFLL, le "mouton race Vogan", espèce résistante à la trypanosomiase et validée au plan national. Aussi, on note des pratiques agro-écologiques utilisation de la fumure organique, Systèmes GIFS (système de gestion intégrée de fertilité des sols), le SRI (système de riziculture intensive), la vulgarisation des cages flottantes (alevin élevés, Aného), la promotion des filets à maille réglementaire, la promotion des feux précoces. Ce début d'engouement au plan communautaire est à vulgariser pour plus d'impact.

#### **(PP) 4. Conclusion**

---

A partir d'un processus consultatif et participatif, trois paysages ont été actualisés pour la stratégie pays de l'OP 7 : la cuesta de Bombouaka, le bassin versant de la rivière Kara et le complexe fluvio-lagunaire du littoral. Ces trois paysages répondent aux critères de sélection de l'OP 7 car ils présentent un grand intérêt pour le monde en terme de conservation de la biodiversité, des potentiels socio-économiques, et concordent avec les priorités nationales définies par le FEM 7 du Togo.

L'analyse de la situation de référence de ces paysages met en évidence de réelles potentialités écologique et socio-économiques. Cependant nombreux sont aussi les défis environnementaux auxquels les populations de ces paysages doivent faire face. Il s'agit entre autres de la dégradation des écosystèmes, la surexploitation des ressources naturelles, la dégradation des sols les rendant moins productifs et l'augmentation de la vulnérabilité des populations face aux aléas climatiques. La perception de la gestion des ressources par les parties prenantes révèle l'absence d'une bonne coordination et de coopération entre les acteurs pour instaurer une bonne gouvernance des ressources naturelles dans les paysages.

Conscients des énormes défis environnementaux auxquels les paysages font face, un accord général entre les parties prenantes s'est dégagé sur la nécessité de soutenir un changement dans la gestion des ressources naturelles. Les groupes sociaux dans les communautés locales sont très disposés à participer à la gestion durable de leur paysage afin de renforcer la contribution de ces paysages à leurs moyens de subsistance et la protection de l'environnement. Ils sont prêts à adopter et mettre en œuvre des pratiques innovantes et mieux gérer les ressources de leurs paysages respectifs. Pour ce faire, une aide extérieure est indispensable pour formuler et mettre en œuvre des plans de gestion efficace.

## (QQ) 5. Références bibliographiques

---

- Arégba A. ; Godonou S. ; Lawson L. T. ; Noël Y. ; Père N. B. 1984. Notice explicative de la carte géologique du Togo à 1/200000. Feuille Kara. Rapport BNRM/BNRGM/Obemines, 36p
- Atato, A., et al. (2011). "Edible Wild Fruit Highly Consumed during Food Shortage Period in Togo: State of Knowledge and Conservation Status." *Journal of Life Sciences* 5: 1046-1057.
- Atato, A., et al. (2011). "Espèces lianescentes à fruits comestibles du Togo." *Fruits* 67(5): 353-368.
- Badjana H. M., Selsam P., Wala K., Flügel W.-A., Manfred F., Afouda A., Urban M., Helmschrot J., and Akpagana K. 2014. Assessment of land-cover changes in a subcatchment of the Oti basin (West Africa): A case study of the Kara River basin, In „German Research in Africa: Proceedings of the AdG annual meetings 2011, 2012 and 2013“ (eds. J. Helmschrot, J.Kempf, J. Wehberg), *Zbl. Geol. Paläont. Teil I, Heft 1*, 151–170.
- Bola F. (2019). Analyse des Pratiques Paysannes en Réponse à la variabilité climatique et la dégradation des terres dans la région de la Kara (Togo). Mémoire de Technicien Supérieur en Agriculture, INFA de Tove, 65 pages
- Brabant P., Darracq S., Egué K., Simonneaux V., 1996. Togo. État de dégradation des terres résultant des activités humaines. Notice explicative de la carte des indices de dégradation. Explanatory note of the land degradation index. Collection Notice explicative, n° 112, ORSTOM, Paris. 57 pp. + carte 1/500 000. Carte sur le site de l'IRD
- Diwediga, B., et al. (2012). "Agriculture de contre saison sur les berges de l'Oti et ses affluents." *African Crop Science Journal* 20(s2): 613-624.
- Diwediga, B., et al. (2015). "Perception of land degradation and Indigenous land management practices in Mo basin watershed, Togo." *Journal of Soil & Water Conservation* 14(3): 193-199.
- Ern, H. (1979), Die Vegetation Togos, Gliederrung, Gefährdung, *Willdenowia* 9: 295–312.
- Kokou K. and Sokpon N., 2006. Les forêts sacrées du couloir du Dahomey. *Bois et Forêts Des Tropiques* 288(2) : 15–23.
- MERF, 2014. Troisième communication nationale sur les changements climatiques au Togo : Etudes sur les circonstances nationales. Rapport définitif; pp166.
- Naré 2012 Relation habitats-faune et pratiques de gestion dans le parc de Sarakawa. Mémoire de DEA, Université de Lomé, 55 p.
- Préfecture de Doufelgou (Nord-Togo). Mémoire DESS/AGRN, Uni. Nationale du Benin. 72 pages + QUIBB 2011 : Questionnaire des indicateurs de base du bien-être. Rapport final, Lomé 136 P
- RGPH, 2010 : Recensement Général (quatrième) de la Population et de l'habitat au Togo Résultats définitifs.
- Tairou M.S., Affaton P., Anum S. and Fleury T.J., 2012. Pan-African paleostresses and reactivation of the Eburnean basement complex in Southeast Ghana (West Africa), *Journal of Geological Research* 2012: 1–15.
- UNEP-GEF Volta Project, 2012. Volta Basin Transboundary Diagnostic Analysis, UNEP/GEF/Volta/RR 4/2012, 153p.
- Wala K., 2001. Typologie, structure et fonctionnement des agrosystèmes traditionnels dans la Préfecture de Doufelgou (Togo)

**Annexe 1 : Quelques images d'illustrations**

A. Quelques images de la Cuesta de Bombouaka



B/ Quelques images du bassin versant de la Kara



C/ Quelques images des mangroves du Complexe fluvio-lagunaire



## Annexes 2 : Quelques illustrations des ateliers de concertation régionale

### A. Ateliers de concertation dans le paysage de la cuesta de Bombouaka



### B. Ateliers de concertation dans le paysage du Bassin versant de la Kara



### C. Ateliers de concertation dans le complexe fulvio-lagunaire du littoral



Annexes 3 : Listes des structures participantes aux ateliers régionaux de concertation

A. Cuesta de Bombouaka

No	Nom & Prénoms	Structure	Contact + Email	Signature
1	BOUKARI Yamba Yandouba	AUTIT	9086164	
2	DZANAME Langue	EDD/Inako-Fem	90 11 59 40 dzanamelon@gmail.com	
3	TAME Koussandja	SHD-TOGO	9084931 shdservice@phs.fr	
4	KOMDATE Yemloumarou	MIRIE Tandjouara	91 05 7 100	
5	TCHERKE Monipak	ASENA-TO	90013597	
6	YENICHARE Yandouba	Tiangu ym Bombou	91537648 yenchare@gmail.com	
8	PANASSA Pissinam	REPED/S	90872643 repedsavane@gmail.com	
9	MAKENOU Tchoukro	RAFIA	90611867/makenou@rafia.org	
10	BOUNELE Zalifon	SONGOU-MAN	90148506/bks.bounelich@gmail.com	
11	LARE M. Ibrahim	URDPCS	90996981/ibrahimlari@gmail.com	
12	DABONGOU Tichimpo	REFED PFE	90283190	
13	BOUNELE Laribou	CDD	900320/laribouba@gmail.com	
14	KOBATE L. Pakindame	DPAPAH/Tone	90207762	
15	EDOH K. Messan	DPEDPN/Tandjouara	90110874/kmessan@yahoo.fr	
16	LEAKPHRO Alakre	DPEDPN/Tone	90110874/kmessan@yahoo.fr	
17	KOUAMBA Raguindem	ONG PREF. Tonon	90301782 ong.03/tonon@gmail.com	
18	HEM Mimpigui	MAKEL/DAMPONG	mickel@gmail.com 91889811	
19				
20				

B. Bassin versant de la Kara

No	Nom & Prénoms	Structure	Contact + Email	Signature
1	KPANKALGO Bissandé	Maire Droukpon I	90129507	
2	KOUMANTEGA Ali	ECHO DES CHAMPS (EC)	91830487	
3	LAOUBIMA HESSOU	DR/ICAT-Kara	benoudine@ecv.org	
4	MIKEMINA Bakou	GADL/Droukpon	90013170 gadl.asso@yahoo.fr	
5	KORDINA Tomfo	CAP-EJR	90325313 cap.ejr@yahoo.fr	
6	TCHITARE Kapky	CAP-EJR	90736525 tchitare@yahoo.fr	
8	KOULOUN Eyadô	DRAPAN-IC	90757733 kouloun@yahoo.fr	
9	ALTI Manguilé	PAPE-IC	90113671 manguilé@yahoo.fr	
10	NAPO Kitchéou	COMUNITES/SAVAN	90281099 comunités@gmail.com	
11	TEJAYABA K. Gnanjala	AGIR	90234557 agirtogo@yahoo.fr	
12	BATCHALE Agoula	PADES	90094767 batchale@yahoo.fr	
13	AGNAH Soudou	AJT	90932138 actionjeunes@gmail.com	
14	AYOXASSIA Kpatate	AJE	90167024/axoxassia@yahoo.fr	
15	ABALO Nabouza Mangnizani	DR-CDEF-Kara	9056912/abalo@gmail.com	
16	TAGBA Tassounebon Eyojolo	Maire KOPAH 4	90128907	
17	PISSYOU Sami Eyojolo	Maire KOPAH 3	90002909 pissyou@yahoo.fr	
18	MAWUNA Banibe	CIDAP-Baga	91436148 cidapbaga@gmail.com	
19	TCHAKALA Owo gno Kattou	ONG ARADD	90195255 tchakala@yahoo.fr	
20	DJAGNI Senamé	ITRA GRASS	93273090 djagnisena@gmail.com	
21	Tossou Daté Akpéjé	DR-Environnement/Kara	9002706 tossoungagne64@yahoo.fr	

C. Complexe fluvio-lagunaire du littoral

Liste de présence

No	Nom & Prénoms	Structure	Contact + Email	Signature
1	KAMOU Hadabalo	CREAD	21126530/hadabalo@gmail.com	[Signature]
2	AMADOU Adamou	C.V.D	90026133/adamoua1968@gmail.com	[Signature]
3	AMEYOU Komlan Elom	ONG MOPIB	90197615/ong.mopib@hotmail.fr	[Signature]
4	TENG Boukari	ONG ENPRO	90923620/aboutenga@gmail.com	[Signature]
5	ASSIDENOU K. Diar-Danne	AVOTONDE	9032051/9198819	[Signature]
6	AMAH-TCHOUTCHOU Kovi	C.V.D. Ansoin Centre	91548009/93765111 Ansoin	[Signature]
8	EDAH Yawa Sahlem	ONG COSOL PG	91946836/partenezgroup@gmail.com	[Signature]
9	AGEIGNAN Assimi Kou	ONG STADD	99193005/assagnan@yahoo.fr	[Signature]
10	ATEKONGBLE JOSSE	Association ASIPTO	99448106/asiptocoo@yahoo.fr	[Signature]
11	AMETOTO Koussou	PILADRES/ C.V.D.	90039678/adlassou@gmail.com	[Signature]
12	WONEGOU Koussou	Président ATBEP	71335003/wonatp@yahoo.fr	[Signature]
13	WALKER Maurice	ONG AHD	91574263/ahd_ong@yahoo.fr	[Signature]
14	GOTA Koffi	MAPTO	99424766/koffigata@gmail.com	[Signature]
15	ADDUK PO Parfaita	Animat'Épé GEPB	92603576	[Signature]
16	AKAKO Kékou	ONG CRBMA	awakak@yahoo.fr 9228877	[Signature]
17	KAD Tombiyou	SPEDDPN - Yoto	kadombiyou@gmail.com 90930592	[Signature]
18	BODEME Komi Sévame	SPEDDPN - Lacs	Komibodeme@gmail.com 9098696	[Signature]
19	AMEGNAGLO Komi Béhan	LREVI/UL	Komibessan@gmail.com	[Signature]
20	PEREKI Hadabalo	LREVI/UL	pereki.hadabalo@gmail.com	[Signature]